

1

14 janvier 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heures ordinaires des séances de ce Conseil, le 14 janvier 1957, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée des procès-verbaux des assemblées tenues les 27 et 28 décembre 1956, les 3,4,7,8,9,10 et 11 janvier 1957.

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que les procès-verbaux de ces assemblées soient adoptés.

ADOPTE

Au chapitre de la correspondance, le Greffier donne lecture:

- d'une lettre de l'Hon. C.D.Howe (contrôle sur l'entrée des textiles étrangers)
- d'une lettre de l'Hon. W.E.Harris (subventions aux municipalités en remplacement d'impôts sur immeubles)
- d'une lettre du Bell Telephone (confection de plans montrant câbles souterrains)

Lecture est donnée d'une résolution de la municipalité de Grantham-Ouest dans laquelle cette municipalité demande d'être invitée au partage de la future taxe de vente de 2%.

Lecture est donnée d'une lettre, accompagnée de plans, des Chemins de Fer Nationaux qui demandent au Conseil de bien vouloir accepter les nouveaux plans se rapportant aux barrières automatiques installées sur les rues Hériot, Brock et Lindsay, à Drummondville.

Comme ces barrières ont été installées malgré la volonté du Conseil, ce dernier ne croit pas devoir consentir l'acceptation demandée.

Relativement au redressement de la rue St Jean, à la hauteur de la rue Notre-Dame, il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le Greffier soit prié de transmettre à la Commission des Transports une requête aux fins de permettre une modification au tracé actuel de la rue St Jean, à la traverse à niveau du Canadian Pacific, à l'intersection de la rue

Notre Dame. Que copie de cette requête et des plans s'y rapportant soient transmis à la compagnie de chemin de fer concernée.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Eddy Perreault, qu'un montant de \$5000.00 soit offert par la Cité à la compagnie Canadian Pacific pour l'achat de sa gare et de ses terrains sur la rue Lindsay ainsi que pour sa remise à locomotive, à la pointe du Blvd. Bernard.

ADOPTE

Lecture est donnée d'un rapport de M. André Paré, chimiste en charge du filtre municipal, sur la quantité d'eau filtrée, ainsi que sur la quantité et le coût des produits chimiques utilisés pour le traitement de l'eau au cours de l'année 1956.

Selon ce rapport 762,733,600 gallons d'eau ont été traités en 1956 au coût de \$10,495.30, ce qui revient à \$13.77 par million de gallons. La consommation quotidienne par personne a été de 65 gallons.

Sur demande de la Fédération Canadienne des Maires et Municipalités, il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité de Drummondville approuve et endosse la Semaine Nationale de Santé, qui aura lieu du 3 au 9 février 1957, cette semaine étant organisée par la Ligue de Santé du Canada en collaboration avec les départements de Santé et d'Éducation à travers le Canada, et recommande la collaboration de la part de tous les groupes et associations durant cette semaine de Santé.

ADOPTE

Son Honneur le Maire informe le Conseil que Drummondville recevra dimanche prochain, le 20 janvier, un certain nombre de familles hongroises qui ont fui leur pays à la suite des récents soulèvements. Il invite les citoyens à bien recevoir ces réfugiés et à leur prouver que l'hospitalité proverbiale des canadiens-français est encore bien vivante à Drummondville.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, qu'un vote de félicitations et de remerciements soit adressé au corps local de pompiers qui ont généreusement contribué de leur temps et de leurs efforts lors du malheureux incendie qui a détruit une partie du Camp

de Santé.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon et adopté à l'unanimité, que le rôle d'évaluation préparé pour l'année 1957, au montant de \$49,111,000 et comprenant toutes les corrections apportées lors de sa révision par le Conseil et dûment inscrites au livre des procès-verbaux, soit déclaré homologué.

ADOPTE

En marge du rôle d'évaluation, voici quelques remarques adressées par Son Honneur le Maire:

" A la suite de l'homologation du présent rôle d'évaluation je je me permets, à titre de maire de cette Cité, d'exprimer mon opinion personnelle au sujet de la confection, de la révision de ce rôle d'évaluation.

Depuis plusieurs années, un groupe important de citoyens a réclamé sans cesse un rôle d'évaluation basé sur des données scientifiques, c'est-à-dire, basé sur un système de classification et de zonage accepté actuellement par plusieurs municipalités de cette province.

La loi n'oblige pas les municipalités à adopter cette évaluation dite scientifique, non, la loi n'oblige les évaluateurs qu'à y inscrire la valeur réelle des propriétés, et lorsque cette valeur réelle existe et y est inscrite, l'évaluation de telle propriété est légale. La loi ne donne aux évaluateurs aucun autre moyen d'y parvenir et les mots: "valeur réelle" sont bien vagues et ont engendré bien des procès.

Pour arriver à cette valeur réelle je crois personnellement que ce système de classification et de zonage fournit aux évaluateurs le plus sur moyen de l'atteindre et c'est ce que le Conseil de cette Cité avait probablement en vue lorsqu'il y a quelques années il établit le système de cubage de bâtisses et de superficie pour les lots.

Mais les évaluateurs continuèrent d'évaluer "à l'oeil" les propriétés tout en se servant des fiches "scientifiques" qui leur étaient fournies. Comme je l'ai dit, cette évaluation peut donner de bons résultats, elle peut donner la valeur réelle de bien des propriétés mais elle est sujette aussi à engendrer plus d'erreurs et à causer certains préjudices à nos propriétaires.

Tous admettent en effet que ce qui compte dans l'évaluation des propriétés ce n'est pas l'évaluation purement des immeubles, ce n'est pas le taux de la taxe qui serait basée sur cette évaluation, mais ce

qui compte et c'est l'essence même de la taxation des propriétés, c'est la répartition juste et équitable de l'assiette de l'impôt sur tous et chacun des propriétaires suivant la valeur de leurs propriétés.

Si un propriétaire voit son évaluation doublée et qu'un autre propriétaire, possédant la même valeur, voit son évaluation plus que doublée, il existe là une injustice qu'il importe de corriger.

Cette année, les évaluateurs ont été nommés comme d'habitude par le Conseil, et ce dernier, comme le veut d'ailleurs la loi, n'est pas intervenu dans leur ouvrage. J'étais, comme probablement les membres du Conseil, sous l'impression que l'on avait procédé sur une évaluation avec des données scientifiques, avec un zonage et une classification, mais j'ai été grandement surpris et désappointé de constater que les évaluateurs avaient comme par le passé évalué sans système dit scientifique établi d'avance et qui permet de mieux établir une comparaison entre les propriétés.

Environ un sixième des propriétaires porta plainte et ce fut l'étude des plaintes par le Conseil. Je me dois ici de féliciter chaleureusement les membres du Conseil qui, depuis près d'un mois, ont passé soirée sur soirée à étudier les plaintes avec grande conscience, au meilleur de leur capacité et jugement, sans parti pris, étudient chaque plainte à son mérite, et les citoyens doivent être fiers de compter sur de tels conseillers qui n'ont pas eu peur de sacrifier un temps précieux pour accomplir leur devoir. Ce cas est unique dans les annales de la Cité.

Le rôle, dans une proportion assez considérable, se rapproche de la valeur réelle, mais dans de nombreux cas les terrains ont été évalués trop haut et, dans d'autres cas, trop bas si l'on établit une certaine comparaison. Le Conseil s'est appliqué à donner justice à chaque plaignant et je crois bien que tous les plaignants ont eu satisfaction.

Il restera cependant encore plusieurs cas où des propriétaires ne seront pas satisfaits et je m'adresse spécialement à ces propriétaires pour leur dire que je recommanderais au Conseil d'étudier dans le cours de l'année 1957 cette question d'évaluation sur une base scientifique, cette classification d'immeubles et ce zonage, afin de remédier à certaines injustices et certains abus. L'on pourrait par exemple étudier s'il n'y aurait pas moyen de retenir les services d'un expert

afin de faire un nouveau zonage des terrains et une classification des immeubles. Cet expert, dans un but d'économie pour la Cité, ne ferait pas l'évaluation de chaque immeuble: il ne ferait qu'établir le système sur lequel nos évaluateurs feraient leur travail, le zonage des terrains, laissant ensuite aux évaluateurs le soin de l'appliquer.

Encore une fois, et au nom des citoyens, je remercie tous les échevins pour leur travail magnifique qu'ils ont accompli dans la revision des plaintes. "

L'échevin Maurice Sigouin donne avis de motion qu'il présentera un règlement pour l'imposition de la taxe foncière pour l'année 1957.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que l'échevin Eddy Perreault agisse en qualité de pro-maire pour les prochains trois mois.

ADOPTÉ

Seconde lecture est donnée du règlement No. 455 (révisé) lequel se rapporte à la construction d'un immeuble industriel pour le compte de Drummond Business Forms Ltée.

Ce règlement est renvoyé en troisième lecture.

Seconde lecture est donnée du règlement No. 456 lequel interdit tout stationnement dans les rues de la Cité durant les mois d'hiver.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que le règlement No. 456 soit adopté.

ADOPTÉ

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, qu'afin d'aider tout propriétaire qui voudra réparer ou reconstruire sa maison, le Conseil maintienne jusqu'au prochain rôle général d'évaluation, l'évaluation municipale à la valeur portée au rôle d'évaluation lors du commencement des travaux de réparation ou de reconstruction. Cependant, le bénéfice ci-dessus ne sera pas accordé au propriétaire qui augmentera par ces travaux le nombre de logements contenus dans la maison.

ADOPTÉ

Abrogée par
résolution
du 10 mars
1958

Son Honneur le Maire offre ses félicitations aux membres du Conseil pour la somme énorme de travail qu'ils ont abattus en 1956. Il souhaite que la coopération et l'harmonie qui ont existé au cours de l'année 1956 continuent d'exister en 1957 pour le bien-être et la prospérité de toute la population.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


Maire

COMITE

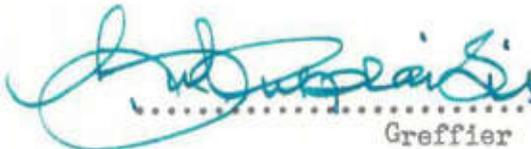
Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Armand Denoncourt, hopital; Enfants de Jean Dion, 2 mois; Dme Renaud Auger, hopital, 6 jrs; Mlle Délina Joyal, décédée, hopital 34 jrs.; Ant. Nault, 2 mois; Dme Vve Elie Bélanger Duval, 3 mois; Dme Vve Eddy Chamberland, 2 mois.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont laissés en suspens: Benoit Paradis, Dme Adrien Lauzière; Dme Arthur St Pierre; Edmond Ladouceur.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont Refusés: Roch Chartier; Alcide Lainesse; André Martel; Mde Raymond Faille; Enfants de Benoit Dion.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


Maire

CORRIVEAU & OSTIGUY

COMPTABLES AGRÉÉS
CHARTERED ACCOUNTANTS

DRUMMONDVILLE, QUÉ

PAUL E. CORRIVEAU, C. A.
JEAN OSTIGUY, C. A.

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE DRUMMONDVILLE

Je Paul E. Corriveau, comptable de "Corriveau & Ostiguy, C. A., ayant dûment été nommé vérificateur des livres de la Cité de Drummondville, fais serment de remplir fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et capacité.

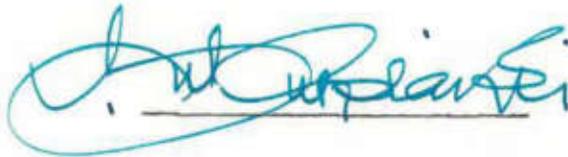
AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi à
Drummondville, Qué., ce

29 jour de Janvier 1957.



Paul E. Corriveau.



28 Janvier 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 28 janvier 1957, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 14 janvier 1957. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Le Greffier donne lecture de lettres reçues de:

- a) M.Armand Cloutier, député, concernant l'utilisation du charbon plutôt que de l'huile au nouvel édifice fédéral;
- b) MM. W.E.Harris, ministre des Finances, et H.A.Young, sous-ministre, concernant le paiement par le fédéral d'octrois pour tenir lieu de paiement de taxes foncières sur les édifices fédéraux;
- c) M.D.G.Emerson, secrétaire du Ministre de la Santé, qui accuse réception de deux résolutions de la Cité au sujet des allocations familiales et des pensions aux aveugles;
- d) Dr. J.M.Morin, président du Camp de Santé, qui remercie la Cité et le Service des incendies pour le travail bénévole fourni lors de l'incendie du Camp de Santé;
- e) Southern Canada Power, sous la signature du président, M.J.A.Pagé, concernant la continuation du Blvd. St Joseph.

Pour faire suite à une résolution déjà adoptée à la séance précédente, il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que les heures auxquelles les élèves de l'Externat St Georges auront le privilège de se servir du terrain de stationnement situé à proximité de cette école et appartenant à la Cité seront les suivantes: 9½ hrs à 10½ hrs a.m. - 12½ hrs à 1.10 hrs p.m.

2.10 hrs à 3.15 hrs p.m.

ADOPTE

Sur demande de la Cie Rayflex Fabrics of Canada Ltd. qui désire renouveler pour une période additionnelle de trois ans le bail qu'elle détient sur l'édifice Roessell, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Cité consente à la Cie Rayflex Fabrics of Canada Ltd. le renouvellement de son bail pour une période additionnelle de trois ans, soit jusqu'au 1er mai 1960, aux mêmes termes et conditions que le bail original.

ADOPTE

Troisième lecture est donnée du Règlement No. 455 qui se rapporte à la construction par la Cité d'un immeuble industriel au coût de \$300,000 pour le compte de Drummond Business Forms Ltée.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le règlement No. 455 soit adopté.

ADOPTE

Son Honneur le Maire choisit la date du lundi, 4 février 1957, à 8 hrs p.m. pour la lecture publique du règlement No. 455, en conformité avec les prescriptions de l'article 593, et amendements, de la Loi des Cités et Villes.

Etant donné que la Cité a été autorisée par la Législature à percevoir dans les limites de son territoire une taxe de vente de 2% à compter du 1er février 1957, et que cette perception se fera par le gouvernement provincial, il est proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité de Drummondville prie le Ministère des Finances du gouvernement provincial de bien vouloir percevoir au nom de la Cité la taxe de 2% qu'elle a été autorisée à percevoir à compter du 1er février 1957; et que tous les marchands compris dans le territoire couvert par cette autorisation soient avisés de retenir cette taxe de 2% à compter du 1er février 1957.

ADOPTE

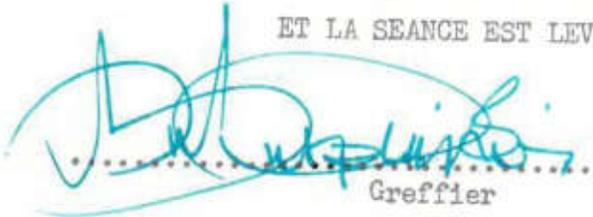
Il est proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, qu'un vote de condoléances soit adressé à M. Roland Tessier, trésorier de la Cité, à l'occasion du décès de son épouse.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, qu'un vote de remerciements soit adressé aux deux parrains du Bill de la Cité (1957) M. Robert Bernard, député, et M. Hector Laferté, Conseiller Législatif.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Il est produit un compte du Bell Telephone au montant de \$60.67 pour dommages causés à un de ses cables souterrains par l'équipe de la Voirie. Le Comité recommande d'offrir \$30.00 en règlement, tout en soulignant que la Cité se verra dans l'obligation de refuser de reconnaître toute réclamation du même genre tant qu'elle n'aura pas en mains un plan général indiquant la localisation du réseau souterrain de la Compagnie.

L'échevin Pierre Mathieu fait part au Comité d'une demande de la Cie Dor-Say Lingerie, locataire au Garage Municipal, qui désirerait que la Cité construise un escalier afin de permettre la communication entre le local principal, au premier étage, et celui que la compagnie a loué récemment au rez de chaussée.

Le Comité est d'opinion qu'il s'agit là d'une amélioration locative qui doit être à la charge du locataire.

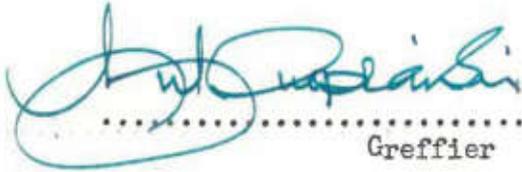
Le Comité recommande l'achat d'un balai mécanique au prix de \$8,000.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés:
Albert Turner, carte 2 mois; Dme Vve A. Laporte, carte acceptée à la condition que la patiente soit transférée à Sorel ou Montréal; Marcelle Noury, 4 mois; Séverin Demers, 2 mois; Dme Vve N. Coté; Dme Vve Alexis Le Bouthillier, 3 mois;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont laissés en suspens: Mlle B.G. Blanchard; Dosithée Houle; Dme Edmond Lepage; Francis Blouin; Dme Benoit Morel;

Les cas d'Assistance Publique suivants
sont refusés: Dne Hervé Lamothe; Eusèbe Courchesne, Delphis
Létourneau; Mlle Cécile Roy; Réal Henri.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

4 février 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummond-
ville tenue au lieu et heure ordinaire des séances de ce
Conseil, le 4 février 1957, cette séance ayant été convoquée
spécialement par Son Honneur le Maire en conformité avec l'art.
593, et amendements, de la Loi des Cités et Villes.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Armand Gauthier,
Pierre Mathieu, Maurice Sigouin et Rodolphe Mochon, sous la
présidence du Maire-suppléant, M. Léchevin Eddy Perreault.

Afin de s'en tenir aux prescriptions de l'art.
593, et amendements, de la Loi des Cités et Villes, le Greffier
donne lecture du règlement No. 455.

Le délai d'une heure exigé par l'article 593
et amendements, de la Loi des Cités et Villes, s'étant écoulé
sans qu'aucun électeur ne demande que le règlement No. 455
soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux proprié-
taires d'immeubles imposables, le Maire-Suppléant déclare le
règlement No. 455 adopté.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire-suppléant

11 février 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 11 février 1957, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée des procès-verbaux des assemblées du 28 janvier et 4 février 1957. Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que les procès-verbaux de ces deux assemblées soient adoptés.

ADOPTE

ATTENDU que la Cité de Drummondville a obtenu de la Législature Provinciale le droit et le pouvoir d'imposer dans son territoire une taxe de vente municipale de 2% à compter du 1er février 1957;

ATTENDU qu'en vertu des règlements et conditions établis pour le paiement de la taxe de vente provinciale, le Conseil de la Cité de Drummondville a le pouvoir de fixer un pourcentage au paiement de la taxe de vente concernant les manufacturiers ayant une manufacture ou un bureau dans les limites de la Cité.

IL EST EN CONSEQUENCE proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier
QUE:

1. Les manufacturiers dont l'établissement est situé dans la Cité de Drummondville sont assujettis au paiement de la taxe de vente municipale de 2% sur les achats pour leur usage et leur consommation;

2. Cependant les manufacturiers qui vendent et livrent dans et en dehors de la Cité de Drummondville, peuvent payer cette taxe de vente municipale de 2% dans la proportion de leurs ventes dans la Cité de Drummondville par rapport aux ventes totale de leurs établissements situés dans la Cité de Drummondville, mais dans aucun cas cette proportion ne doit être inférieure à 33 1/3 %;

3. Pour avoir le droit de payer la taxe de vente municipale de la Cité de Drummondville sur une base de pourcentage, les manufacturiers devront se conformer aux règlements et conditions

établis pour le paiement de la taxe de vente provinciale sur base de pourcentage, vu que le Ministre des Finances est chargé par la Cité de Drummondville de percevoir ladite taxe de vente;

4. Les termes et conditions de la présente résolution entreront en vigueur suivant les dispositions de la loi.

ADOPTE

Le Greffier donne lecture d'une lettre du Ministère des Affaires Municipales qui informe la Cité que M. Jean E. Pineault, du Service Provincial d'Urbanisme, sera à Drummondville durant la semaine du 17 février afin d'aider à la révision de notre règlement de zonage et de construction.

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité à la date du 11 février 1957. Ces comptes s'élèvent à un total de \$61,399.13 dont \$56,357.65 au compte budget et \$5,041.48 au compte capital.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que les comptes dus par la Cité à la date du 11 février 1957 soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

L'échevin Armand Gauthier donne avis de motion qu'il présentera à la prochaine séance un règlement afin de faire déclarer illégales les machines à boules.

Le Conseil prend connaissance d'une invitation de la Fédération des Maires et Municipalités d'assister à la prochaine conférence annuelle qui aura lieu au Manoir Richelieu du 13 au 17 juin 1957.

Le Conseil émet l'opinion qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette invitation.

Les membres du Conseil sont mis au courant d'une résolution de la Ligue des Propriétaires qui se lit comme suit: "Résolu à l'unanimité que la Ligue demande à la Cité de donner toute préférence aux propriétaires quand elle doit engager de nouveaux employés."

Le Conseil est bien disposé à accorder cette préférence toutes les fois que la chose sera possible.

Lecture est donnée d'une demande du Camp de Santé aux fins d'obtenir un octroi qui lui permettrait de rebâtir la partie incendiée du Camp.

Le Conseil regrette de ne pouvoir statuer sur cette demande avant la production et l'acceptation du budget.

Comme l'Institut National Canadien pour les Aveugles est présentement à tenir sa campagne annuelle de souscription, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité consente un octroi de \$40.00 à l'Institut National Canadien pour les Aveugles afin de l'aider dans la tâche admirable qu'il accomplit dans la prévention et le soulagement de la cécité dans notre ville.

ADOpte

Une requête est produite de la part d'un grand nombre de résidents du Quartier St Jean Baptiste qui appuie la demande de M. Walter Frovencher, propriétaire de Taxi St Jean, pour quelques permis additionnels de taxé.

Le Conseil assure McFrovencher que préférence lui sera accordée lorsque la Cité aura des permis de taxe de livres.

ATTENDU que la Cité de Drummondville a loué il y a environ un an un terrain de dimensions assez vastes, contigu au Manège Militaire, à l'extrémité de la rue St Louis, dans le quartier St Joseph, afin d'en faire un parc de stationnement pour l'accommodation des résidents de St Joseph et des nombreux visiteurs du Manège Militaire;

ATTENDU que la Cité a encouru des dépenses assez considérables pour la location, le nivellement et l'aménagement de ce terrain;

ATTENDU que ce terrain de stationnement répond parfaitement aux besoins des visiteurs du Manège Militaire qui, auparavant, étaient forcés de stationner leurs voitures dans certains espaces restreints sur une ou deux rues conduisant au Manège;

ATTENDU qu'un revêtement en asphalte ferait de ce terrain un endroit encore plus accessible et plus facile d'entretien;

ATTENDU qu'il serait de bonne politique que le gouvernement fédéral, propriétaire du manège Militaire, contribue à cette entreprise dont il bénéficie directement, en absorbant le coût du pavage de ce terrain de stationnement;

ATTENDU que plusieurs autorités, tant militaires qu'administratives, se sont déclarées en faveur d'une contribution de ce genre;

POUR CES RAISONS, il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Eddy Perreault

QUE la Cité prie le Ministère de la Défense Nationale de consentir à absorber le coût du pavage du parc de stationnement qui est

situé à proximité de son Manège Militaire, à Drummondville;

QUE copie de cette résolution soit transmise à l'Officier Commandant du Manège, à Drummondville, ainsi qu'à M.Armand Cloutier, député du Comté de Drummond-Arthabaska aux Communes.

ADOPTÉ

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les plans et livres de renvoi du Cadastre 151, Grantham, lot 151-356.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire informe le Conseil de la visite industrielle que lui-même, accompagné de certains membres du Conseil et de représentants d'associations locales, a faite le 5 février dernier. Les compagnies St Francis Paper Converters Ltd., Triad Creations Ltd., Eastern Paper Box Ltd., et Dennison Manufacturing Co., ont été visitées à cette occasion et toutes ont laissé l'impression d'être bien actives et prospères. Il souhaite que ces visites se continuent car elles permettront au Conseil de se tenir bien au courant des besoins et des désirs de nos industries.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que des remerciements soient adressés de la part du Conseil aux quatre industries déjà visitées à date pour l'accueil amical qu'elles ont réservé aux membres du Conseil ainsi qu'aux représentants d'associations, lors de cette première visite.

ADOPTÉ

Le Greffier rappelle aux membres du Conseil qu'une visite de courtoisie auprès du Conseil de St Simon est cédulée pour lundi prochain, le 18 février, à 8 hrs.

En vertu du règlement No. 450, en vigueur le 1er novembre 1956, le chemin de fer Canadien Pacifique a vu sa taxe d'eau et services sanitaires portée à \$650.00 par an. Cette compagnie a protesté contre cette décision qui constituait de fait une augmentation de \$250.00 par an sur l'ancien taux.

Au soutien de sa protestation elle produisit une entente en date du 2 janvier 1917 par laquelle la Cité consentait de fournir l'eau à la compagnie pour un prix fixe de \$400.00. par an. Cette entente n'a jamais été rescindée.

Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que la Cité amende le règlement No. 450 en ce qui a trait au montant à être payé par la Compagnie Canadien Pacifique pour la fourniture de l'eau, et réduise le montant de \$650.00 par an, tel que stipulé audit règlement, à celui de \$400.00 par an.

ADOPTE

L'échevin Maurice Sigouin prie les journalistes présents d'aviser la population que le bilan financier de l'année 1956 et le budget de l'année 1957 seront présentés au public à la prochaine séance, soit le 25 février. Il espère que les contribuables manifesteront leur intérêt à la chose publique en assistant en grand nombre à cette assemblée.

En terminant, Son Honneur le Maire rappelle que les blasphèmes et les propos obscènes sont défendus dans les endroits publics. Plusieurs personnes toutefois semblent ignorer la loi à ce sujet. Monsieur le Maire peut en témoigner car, au cours d'une récente joute de hockey à laquelle il assistait, il a pu savourer abondamment de ces propos et expressions jaculatoires. Il avertit ces gens de surveiller leur langage s'ils ne veulent pas s'exposer à des sanctions.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés:
Raymond Desroches, 1 mois; Melle Amanda Houle, frais funéraires, \$50.00;
Georges Chenelle, 2 mois; Madeleine Carroll, 2 mois; Enfants de
Francis Caissie, 2 mois.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés :-Dme Vve Geo. Leduc; Roch Chartier.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

18 février 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue au lieu et heure ordinaire des séances le 18 février 1957, cette séance en étant une spéciale convoquée pour les fins suivantes:

1. Adoption d'une résolution demandant que Drummondville soit choisie comme site du futur hospice dirigé par les Soeurs Grises de Nicolet;
2. Choix d'un ou plusieurs architectes pour la préparation des plans en vue de la transformation des Hotels de Ville Nos. 1 et 2;
3. Dépot d'un avis de motion pour la présentation d'un règlement concernant l'imposition dans le territoire de la Cité d'une taxe de vente de 2%.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, André Cloutier, Rodolphe Mochon, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Après avoir entendu la lecture d'un nombre assez imposant de résolutions provenant des associations: Chambre de Commerce Sr. Chambre de Commerce Jr. Ligue des Propriétaires, Club des Francs, Club Richelieu et les deux Associations d'Hommes d'Affaires qui, toutes recommandent

que les autorités municipales fassent pression afin que Drummondville obtienne la construction d'un hospice en raison de son site géographique et de l'importance de sa population, la résolution suivante est adoptée par le Conseil:

ATTENDU que Drummondville est la ville la plus peuplée et la plus importante au point de vue industriel et commercial du Comté de Drummond et du Diocèse de Nicolet;

ATTENDU que le Grand Drummondville compte une population actuelle de 38,000 âmes;

ATTENDU que Drummondville est le centre nerveux d'une région qui groupe au moins 150,000 habitants;

ATTENDU que les personnes âgées et les orphelins de Drummondville et de la région immédiate n'ont aucun hospice ou maison de repos où se réfugier;

ATTENDU que des villes comme Sorel, Victoriaville, Sherbrooke, Gramby et plusieurs autres possèdent depuis plusieurs années un hospice qui répond à leurs besoins;

ATTENDU qu'il est devenu impérieux que Drummondville possède son propre hospice afin que cesse cet exode de ses vieillards et de ses orphelins vers des maisons de refuge situées dans des villes éloignées;

ATTENDU que l'Honorable Premier Ministre de cette province a lui-même admis l'urgence de la construction d'une telle bâtisse lors d'une visite à Drummondville;

ATTENDU que l'opinion générale, telle que démontrée par les nombreuses requêtes reçues de la part d'associations, est complètement en faveur d'une réalisation immédiate de ce projet;

POUR CES RAISONS, il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Armand Gauthier
QUE

1. le Conseil de la Cité de Drummondville prie respectueusement le gouvernement de cette province d'envisager la construction prochaine d'un hospice à Drummondville afin de répondre aux exigences d'une population urbaine de 38,000 âmes et d'une agglomération régionale d'au moins 150,000 habitants;

2. copie de cette résolution soit adressée au Premier Ministre de la Province, à M. Robert Bernard, député du comté ainsi qu'à la Révérende Soeur Supérieure des Soeurs Grises de Nicolet.

ADOPTE

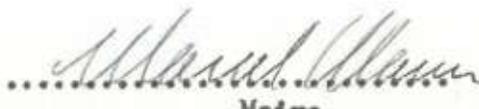
Le Conseil discute de l'opportunité de choisir immédiatement un ou plusieurs architectes qui se verraient confier la préparation d'esquisses en vue de la transformation des Hôtels de ville 1 et 2.

Ce projet comporterait nécessairement le déménagement du poste de police et pompiers No. 1 vers un nouveau local, que ce soit à l'Hotel de Ville de St Joseph ou au Garage Municipal, et, comme le soutient l'échevin Mathieu, cette décision ne pourra être prise tant que la question du viaduc ne sera pas réglée. Il est d'avis que le Conseil devrait garder l'affaire en suspens jusqu'à l'audition de la requête sur le viaduc.

L'échevin Eddy Perreault donne avis de motion qu'il présentera un règlement à la prochaine séance, tel règlement portant sur l'imposition d'une taxe de vente de 2% sur tout le territoire décrit au bill sanctionné par la Législature le 31 janvier 1957.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

21 février 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue au lieu et heure ordinaires des séances, cette assemblée étant convoquée spécialement afin d'entendre la première lecture du Règlement No. 457.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, André Cloutier, Rodolphe Mochon et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Le Greffier procède à la première lecture du Règlement No. 457 qui impose une taxe de venté de 2% dans le territoire décrit au Bill sanctionné le 31 janvier 1957 par la Législature Provinciale.

Sur proposition de l'échevin Eddy Perreault, secondée par l'échevin Pierre Mathieu, l'assemblée est ajournée à la même heure, vendredi, le 22 février 1957.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

22 février 1957

Assemblée du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaire des séances de ce Conseil le 22 février 1957, cette séance étant un ajournement de celle du 21 février 1957.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Antonio Baril, Pierre Mathieu, André Cloutier et Rodolphe Mochon, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Le Greffier procède à la deuxième lecture du Règlement No. 457, concernant l'imposition d'une taxe de vente municipale de 2%.

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que le règlement No. 457 soit adopté.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

25 février 1957

Assemblée du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville tenue au lieu et heure ordinaire des séances de ce Conseil le 25 février 1957, cette séance en étant une régulière aux termes du Règlement No. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée des procès-verbaux des assemblées du 11, 18, 21 et 22 février 1957. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que les procès-verbaux de ces assemblées soient adoptés.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire a des paroles de bienvenue à l'endroit de l'échevin Sigouin qui fait sa première à l'Hotel de Ville depuis le malencontreux accident d'automobile qui l'a obligé à faire un stage à l'hôpital. Il remercie la Providence de lui avoir épargné un sort plus grave.

Les bonnes paroles du Maire sont appuyées par tous les échevins.

L'échevin Maurice Sigouin remercie le Conseil et se dit touché des sentiments qu'il exprime à son endroit. M. Sigouin présente ensuite le bilan des opérations pour l'année 1956. Le revenu total a été de \$1,069,231.42 et les dépenses de \$1,060,959.99 laissant un surplus de \$8,271.43.

Quant au budget pour l'année 1957 les revenus sont estimés à \$1,185,826.56 et les dépenses à \$1,184,357.48 ce qui laisse prévoir un surplus de \$1,469.08.

Après avoir répondu à quelques demandes d'information concernant le bilan 1956 et le budget 1957, l'échevin Maurice Sigouin propose, et il est secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que les comptables Corriveau & Ostiguy, de Drummondville, soient engagés de nouveau pour faire l'audition des livres de la Cité, et que leur facture pour l'audition 1956, au montant de \$2,300.00 soit acceptée pour paiement.

ADOPTÉ

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que le budget préparé pour l'année 1957 soit adopté.

ADOPTÉ

Son Honneur Le Maire fait ensuite la revue des projets qui sont présentement à l'étude, il remercie les échevins pour le travail qu'ils ont fourni si généreusement jusqu'ici et il espère pouvoir compter sur la coopération du public dans la solution des nombreux problèmes d'administration.

Première lecture est donnée du règlement No. 458 concernant l'imposition des taxes générales et spéciales pour l'année 1957.

Lecture est donnée de lettres reçues de:

La Chambre de Commerce des Jeunes remerciant le Conseil pour la réception accordée au Président National, M. Filipelli;

L'Association des Hommes d'Affaires du Centre remerciant le Conseil pour leur avoir accordé l'usage d'une salle de réunion à l'Hotel de Ville St-Joseph.

Sur demande de la Croix Rouge, section locale, qui tiendra sa campagne annuelle à compter du 11 mars prochain, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité consente à cet organisme un octroi de \$100.00 afin de l'aider dans ses oeuvres humanitaires.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par un certain nombre de résidents de la rue Hériot dans laquelle on demande le pavage du terrain de stationnement situé dans le bas de cette rue. Le Conseil regrette de ne pouvoir se rendre à cette requête étant donné que la Cité n'est que locataire du fond de terrain et ne peut y faire de travaux permanents.

Au nombre des projets à l'étude il y a celui d'installer sur la rue Des Forges, du côté de la voie ferrée du C.P.R. une bande de ciment de 6" x 6" surmontée de parcomètres. Dans une lettre qui est communiquée au Conseil le Canadien Pacifique, sous la signature de son surintendant général, déclare ne pas s'objecter à pareille installation à condition que cette bande ne soit pas à moins de 42" de la raille et que les parcomètres ne dépassent pas 48" de haut.

Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que demande soit transmise à la Commission des Transports afin d'obtenir l'autorisation de placer sur la rue Des Forges, du côté sud, une bande de ciment surmontée de parcomètres. Mention devra être faite que le chemin de fer C.P.R. ne s'objecte pas à cette installation.

Handwritten signature in blue ink.

ADOPTE

A la suite d'un rapport du Chef de Police, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que les changements suivants soient faits au règlement de circulation:

- a) Rue Lowring, coté est, entre Brock et Hériot, stationnement 10 minutes;
- b) Rue St Edouard, coté est, entre Des Ecoles et Lindsay, stationnement 30 minutes;
- c) Rue St Alphonse, coté est, entre Notre Dame et St Marcel stationnement prohibé.

ADOPTE

Le Greffier donne lecture des mutations de propriétés dont avis a été reçu par la Cité à la date du 25 février 1957. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que les mutations de propriétés dont avis a été reçu au 25 février 1957 soient acceptées.

ADOPTE

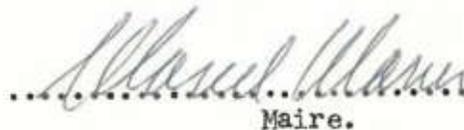
Première lecture est donnée du Règlement No.459 concernant un fonds de pension pour les employés municipaux.

Son Honneur le Maire suggère la formation d'un comité qui aurait pour mission d'étudier, conjointement avec Grantham-Ouest, les modalités de l'annexion d'une partie de cette municipalité.

Monsieur le Maire mentionne une seconde visite industrielle qui a été faite mardi, le 19 février, à l'usine de MM. Antonio Baril et Benoit Nadeau ainsi qu'à la Cie J.A. Gosselin Ltée. Il lui a été agréable de constater que ces deux usines qui appartiennent à des canadiens-français sont en pleine prospérité. Il remercie ces deux industries de leur aimable réception.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 25 février 1957

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
2557	Noella Lucien Lampron	Robert Bisson 206 St-Damien	141 P. 84A
3200	Lucien Ruel	Robert Bisson 206 St-Damien	145-319
7736	Robert Bisson	Joseph Robidas	P. 151-318
7691	Armand Chapdelaine 122 St-Marcel	René Barcelot 17-4ième Avenue	151,275
2	Mme Sam King 40B Rue Holmes	Pierre Bédard 68-4ième Ave. Dr'v.O.	Camp sur P. 4 O.
7376	Isidore Marcotte 54 St-Marcel	Jean Claude Callet 57 St-Marcel	150-167
4009	Mme I. Weinstock 185 Brock	Louis Vigneault 136 Cockburn	15-2 S.
4010	Josaphat Cardin	Louis Vigneault 136 Cockburn	15-3 S.
1795	Emilien Gagnon	M. Gérard Gervais 416 Cockburn	156-230 S.
5213	Fournier Jos. & Landry	A. Josaphat Fournier 472 Chassé	$\frac{1}{2}$ 159-11-6
5213	Fournier Jos. & Landry Amédée	Amédée Landry	$\frac{1}{2}$ 159-11-6
5025	René Ferland Rue Lindsay	Cléophas Parent	158-30
2693	Normand Houle 195-16e Avenue	Stevens Thomas 91 St-Frédéric	143-111

C O M I T E

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le Comité prend connaissance de plusieurs résolutions adoptées par la Chambre de Commerce:

1. La Chambre se déclare en faveur de l'utilisation du terrain de l'Exposition pour des fins industrielles;
2. La Chambre demande de créer une zone scolaire à l'intersection des rues St Jean et Des Ecoles;
3. La Chambre félicite le Conseil pour le programme qu'elle a tracé concernant l'éclairage des rues;
4. La Chambre donne son approbation en principe à l'annexion de Grantham-Ouest et suggère l'établissement d'un comité conjoint afin d'en étudier les modalités;
5. La Chambre recommande l'ouverture de la rue Hériot afin de faire communiquer cette rue avec le terrain qui appartient à la Cité, en face de la rue Robins;
6. La Chambre endosse la demande de l'Association des Hommes d'Affaires du Centre qui demande un éclairage au mercure sur les rues St Jean, St Marcel et St Damase, en autant que cette demande cadre avec le programme établi par la Cité;
7. La Chambre recommande la construction immédiate d'une bâtisse de 20,000 pieds carrés pour des fins industrielles;

Le Comité prend note des items 1, 3, 4 et 5

Le Comité réfère l'item 2 au Comité de Police pour étude.

A l'item 6, le Comité remarque qu'il a déjà reçu une demande de l'Association des Hommes d'Affaires du Centre et qu'il en a pris bonne note. L'éclairage au mercure de toutes les artères principales de la Cité fait partie d'un programme établi selon les possibilités du budget et les marchands des rues St Jean, St Marcel et St Damase peuvent être assurés que la Cité fera l'impossible pour donner suite à leurs suggestions.

L'item 7 comporte une suggestion que le Comité accepte avec empressement. L'échevin Baril est en faveur d'une construction d'au moins 40,000 pieds. Le Comité décide de se réunir lundi prochain, le 4 mars afin de donner avis de motion d'un règlement à l'effet de construire immédiatement une bâtisse pour des fins industrielles.

Le Comité recommande que les services de M. Ferdinand Blais, architecte, soient retenus afin de préparer les esquisses d'une construction industrielle de 40,000 pieds carrés.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Mlle Amanda Houle, frais funéraires, \$25.00 additionnels; Diane Mélançon, 2 mois; Michel et Benoit Pelletier, 2 mois; Lucienne Martel; Dme Herman Levasseur, Hôpital; Pierre Gauthier, hôpital; Roch Chartier, hôpital.

Les cas d'assistance Publique suivants sont laissés en suspens: Mlle Flore Leclerc.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés: Armand Deslandes; Feue Dme Donat Carignan; Feue Dme A. Demers; Dme Ph. Allie; Hopital St Luc, ambulance; Mlle E Raymond; R. Poisson; R. De Valter; W. Bergeron; Dme Vve D. Houle; L. Boudreau; Dme J. P. Kremer; Mlle T. Marier; D. Ruest; Claude Blouin.


.....
Greffier


.....
Maire

4 mars 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 4 mars 1957, cette séance en étant une spéciale convoquée pour les fins suivantes:

Donner avis de motion d'un règlement destiné à permettre la construction d'une bâtisse pour fins industrielles.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, André Cloutier sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement destiné à permettre la construction d'une bâtisse

industrielle.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

11 mars 1957

Assemblée du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 11 mars 1957, cette séance en étant une régulière suivant les termes du Règlement No. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Joseph Bibeau, Rodolphe Mochon, André Cloutier, Maurice Sigouin, Pierre Mathieu, Antonio Baril, Armand Gauthier et Eddy Perreault, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée des procès-verbaux des assemblées du 25 février et du 4 mars 1957. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que les procès-verbaux de ces deux assemblées soient adoptés.

ADOPTE

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité à la date du 11 mars 1957. Ces comptes s'élèvent à la somme de \$43,016.37, tous portés au compte budget.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que les comptes dus par la Cité au 11 mars 1957 soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une demande d'autorisation d'incorporation de la part d'une nouvelle société: "LA SOCIETE HISTORIQUE DU COMTE DE DRUMMOND".

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que le Conseil accorde son autorisation à

l'incorporation comme club récréatif de "LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU COMTE DE DRUMMOND", en vertu du Chap. 306, S.R.Q. 1941.

Son Honneur le Maire profite de l'occasion pour détailler les buts de cette nouvelle société et encourager les citoyens à lui accorder leur coopération dans la recherche de souvenirs ou objets historiques.

Lecture est donnée d'une lettre de Mde Paul Normandeau, présidente de la section locale de la Croix Rouge. Le Conseil, à sa séance précédente, avait gratifié la Croix Rouge d'un octroi de \$100.00, ce qui représentait une diminution de \$25.00 sur le montant alloué en 1956. Mde Normandeau prie le Conseil de reconsidérer sa décision.

MM. les échevins Baril et Sigouin prennent la parole pour reconnaître l'oeuvre extrêmement méritoire de la Croix Rouge. Cependant le Conseil, qui est le mandataire des citoyens dans l'administration des deniers publics a convenu de diminuer graduellement tous les octrois précédemment consentis ~~afin de les voir un jour disparaître complètement.~~

L'échevin Pierre Mathieu, au retour d'un séjour à l'hôpital, a des paroles élogieuses envers cette société et suggère une allocation additionnelle de \$25.00 prise à même les économies réalisées dans son département. L'échevin Eddy Perreault fait une proposition dans le même sens, proposition qui n'est cependant pas secondée.

Il est donc décidé de s'en tenir au montant de \$100,00 octroyé à la séance précédente.

Maitre Antoine Biron, ancien maire de la Cité, se présente devant le Conseil afin de faire amender une résolution en date du 12 avril 1943 qui portait sur l'incorporation de l'association "The St-Francis Anglers & Hunters Association" Il demande au Conseil d'ajouter une désignation française de la dite association.

Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin André Cloutier, que la demande de Me. Biron soit accordée et que cette association soit connue sous l'appellation bilingue de: "St Francis Anglers & Hunters Association" et "L'Association des Pêcheurs Sportifs et des Chasseurs du St-Francois Inc."

ADOPTE

Trois organisations publicitaires, La Parole Ltée, La Tribune Ltée et La Corporation des Agronomes, demandent à la Cité de souscrire un espace dans leurs publications respectives

à l'occasion d'événements spéciaux.

Le Conseil regrette d'avoir à refuser mais son budget ne lui permet pas de souscrire financièrement.

L'Association de la Jeunesse Catholique écrit au Conseil afin de demander un choix plus canadien de pièces musicales qui sont entendues sur nos patinoires.

La lettre est référée pour réponse au président de l'O.T.J. M. Philippe Poirier.

Commentant cette lettre Son Honneur le Maire s'inquiète de ce que certains organismes gouvernementaux fassent peu de cas du bilinguisme dans notre pays. Il mentionne un cas en particulier qui apparaît dans l'annuaire du téléphone sous le seul vocable anglais.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Antonio Baril, que des représentations soient faites auprès de la compagnie de téléphone afin que l'inscription et la désignation de certains ministères fédéraux soient en français et en anglais.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que des félicitations soient adressées au Capitaine Paul Bouchard ainsi qu'à ceux qui l'ont si admirablement secondé dans l'organisation du Carnaval de Drummondville. 1957.

ADOPTE

Lecture est donnée de deux lettres reçues de la Révérende Soeur Supérieure de la Communauté des Soeurs Grises et de M. Robert Bernard, député, relativement au projet de construction d'un hospice à Drummondville.

Lecture est donnée des mutations de propriétés dont avis a été reçu par la Cité à la date du 11 mars 1957.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que les mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 11 mars 1957 soient acceptées.

ADOPTE

Les Cercles Lacordaire et Ste Jeanne d'Arc de la paroisse St-Pierre & Paul demandent à la Cité de contribuer à l'organisation de leur prochain congrès* en souscrivant une annonce dans leur programme.

diocésain
MM

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin André Cloutier, que la Cité souscrive un montant de \$15.00 à cette association pour une annonce dans son programme-souvenir qui sera publié à l'occasion de leur prochain congrès.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre de M. Gaston Sylvestre, qui offre des lots qu'il possède sur le Boulevard St-Joseph, angle de la rue Mélançon, pour la construction du futur Bureau d'Enregistrement. Le prix demandé est de \$14,925.00

L'affaire est laissée en suspens pour le moment.

Les membres du Conseil reçoivent une invitation d'assister au prochain congrès de l'Union des Municipalités qui aura lieu du 29 août au 3 septembre 1957 au Manoir Richelieu.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le Conseil délègue à ce congrès les échevins qui pourront disposer des loisirs nécessaires.

ADOPTE

Dans une lettre adressée au Conseil, l'étude légale Pinard & Nichols, au nom de son client, M. Rolland Nadeau, demande à la Cité de statuer sur la possibilité de remettre la partie de terrain du lot 162b-113 qui devait être utilisée comme rue mais qui ne l'est pas encore.

Le Conseil est d'opinion que cette question a déjà été réglée directement avec Monsieur Nadeau il y a quelques années et qu'il ne saurait être question d'ouvrir à nouveau les discussions sur ce point.

Le Greffier donne lecture d'une lettre de M. Roger Lauzon adressée à l'échevin Pierre Mathieu à titre de président du Comité de la Voirie. Il le félicite du travail magnifique de ce département dans l'entretien des rues durant l'hiver.

Le Conseil prend connaissance de deux requêtes reçues de la part de citoyens qui demandent: a) la construction de trottoirs sur la rue Turcotte b) le pavage des rues Cormier et Toupin.

Le Conseil étudiera ces demandes et verra à y donner suite en autant qu'il sera possible de ce faire.

L'échevin Armand Gauthier présente au Conseil un rapport préliminaire sur le programme d'éclairage qu'il a tracé pour cette année. Il est en faveur d'un plan progressif qui s'échelonne sur deux ou trois années. Le Conseil partage la même opinion et suggère de commencer cette année par le bas de la ville.

Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que l'éclairage aux lampes à mercure soit installé immédiatement sur la rue Hériot, de St-Georges à Des Forges, et sur la rue Des Forges, de Hériot à Lindsay; que l'éclairage soit amélioré sur toutes les autres rues du bas de la ville jusqu'à une ligne limite déterminée par la voie du Canadien Pacifique.

ADOPTE

L'échevin Eddy Perreault quitte son siège.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que des soumissions soient demandées:

1. pour l'achat de deux automobiles pour l'usage de Radio-Police, en échange des trois qui sont à la disposition actuelle de ce département. Ces automobiles devront avoir des sièges renforcés, des ressorts et des amortisseurs "heavy duty";
2. pour l'achat de 29 costumes pour policiers;
29 paires de chaussures;
~~29~~ chemises et cravates.

M M

ADOPTE

Première lecture est donnée du Règlement No. 460 qui prévoit la construction d'une bâtisse industrielle, au coût de \$125,000 pour des fins industrielles.

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que des avis soient envoyés à tous les propriétaires de maisons ou constructions déclarées inhabitables ou dangereuses ainsi qu'aux propriétaires de terrains sur lesquels existent des excavations, le tout en vertu du règlement No. 445.

ADOPTE

Sur le même sujet, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, qu'une opinion légale soit demandée sur la légalité de ce règlement No. 445, en ce qui concerne les maisons ou constructions, avant d'envoyer ces avis.

ADOPTE

Deuxième lecture est donnée du Règlement No. 458, qui impose les taxes générales et spéciales pour l'année 1957.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le Règlement No. 458 soit adopté.

ADOpte

L'échevin Rodolphe Mochon donne avis de motion d'un règlement qui fixera la ligne de construction à 12 pieds sur la rue St Jean.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que demande soit adressée aux autorités du chemin de fer Canadien Pacifique de céder à la Cité une partie de son ancienne ligne de chemin de fer, lot No. 164, laquelle est à l'arrière de terrains que la Cité possède déjà sur la rue St Henri, dans le quartier St Pierre, pour des fins industrielles.

ADOpte

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que permission soit accordée à la Banque de Montréal d'installer une horloge publicitaire sur sa devanture, après avoir fait approuver les plans par l'ingénieur de la Cité.

ADOpte

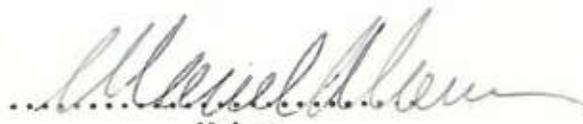
Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité approuve la convention entre la Cité de Drummondville et la Cie Drummond Business Forms Ltée, telle que préparée par le Notaire Paul H. Moisan et sujet à l'approbation de la Commission des Affaires Municipales; que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité telle convention.

ADOpte

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que l'assemblée soit ajournée à jeudi, le 14 mars 1957.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

LA CITE DE BRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 11 mars 1957

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
3662	Mme Georges E. Courchesne 75 St-Laurent	Mme Maurice Lemire 75 St-Laurent	146-165
3663	"	"	146-166
3218	"	"	145-344
7499:	Gérard Paradis 41-8e Avenue	Mme Wilfrid Filion Ste Hélène de Chester Co. Arthabaska	151-55
6004	Gérard Forget 853 St-Pierre	Aimé Bernard 853 Blvd. St-Pierre	162b-97-2 Gr
4654	Pierre Caurnoyer 135 St-Louis	Mme Pierre Caurnoyer 135 St-Louis	156-140
4377	"	"	153-225 Gr
4378	"	"	153-226 Gr
4379	"	"	153-227 Gr
3579	Jules Collard 140-12e Avenue	Marché Jules 147-13e Avenue	146-85-86-91-92
3126	Mailhot Adelmar	Mme Azarna Mailhot 640A Moisan	P145-215
4719	Mme Antonio Charpentier 457 Bruno	Gaston Grégoire 486 Cockburn	156-215
1100	Jos. A. Michaud	Brousseau Donatien 105-13e Avenue	149-255

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siégent en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le Comité prend connaissance d'une lettre de démission de l'Inspecteur des Bâtiments, M. Gérald Jutras. Le Comité accepte cette démission à regrêt car M. Jutras remplissait ses fonctions avec beaucoup de compétence.

Le Comité recommande l'engagement de M. Rodolphe Parenteau, 479 rue Brock, en remplacement de M. Jutras, aux mêmes termes et conditions.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Michel Gingras, 2 mois; Feu Michel Vincèlette, hôpital; Dme Armand Prince, Hôpital.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont laissés en suspens: Feu Arthur Langlais; Dme J. Lainesse; Fernand Marcotte; Monique Grondin;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés: Denis Désaulniers; Dme Donat Lemire; J.C. Héon.

ET LA SEANCE EST LEVEE.



Greffier



Maire

14 mars 1957

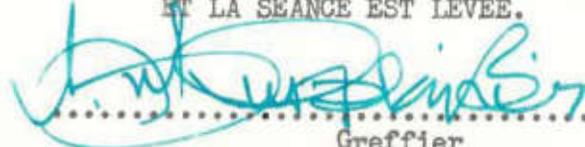
Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue le 14 mars 1957, cette séance étant un ajournement de celle du 11 mars 1957.

A l'exception de MM. M.Sigouin et R.Mochon, échevins, tous les membres du Conseil assistent à l'assemblée sous la présidence de S.H.Le Maire.

Le règlement No. 460 est entendu en 2ème lecture, et son adoption est proposée par l'échevin Antonio Baril et secondée par l'échevin P. Mathieu.

En conformité avec l'art. 593 amendé, Loi C.& V, S.H.Le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au 25 mars 1957.

ET LA SEANCE EST LEVEE.



Greffier

.....
Maire

25 mars 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 25 mars 1957, cette séance en étant une régulière suivant les prescriptions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. Les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 11 mars 1957. Après avoir suggéré quelques changements et rectifications, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Afin de s'en tenir aux prescriptions de l'article 592, et amendements, de la Loi des Cités et Villes, le Greffier donne lecture publique du règlement No. 460, lequel prévoit la construction d'un immeuble industriel et d'un emprunt de \$125,000 pour en payer le coût.

Lecture est donnée d'une résolution de la Commission Scolaire de Drummondville demandant que la rue Hériot, de l'avenue des Frères à la rue St. Edouard, soit déclarée "zone scolaire". Cette demande est référée au comité de police pour étude.

Le Conseil apprend avec plaisir que, cette année encore, la Cité de Drummondville s'est méritée une mention honorable de la part du Commissariat des Incendies de la Province pour le travail de la prévention des incendies durant l'année 1956.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, qu'un vote de félicitations soit adressé au Chef Conrad Proulx, ~~aux membres du Comité de Police et Incendies~~, ainsi qu'aux policiers et pompiers qui ont tous contribué d'une façon si efficace à prévenir les incendies au cours de l'année 1956.

ADOPTE

Handwritten signature and initials in blue ink.

Le Conseil prend connaissance d'une résolution de la Municipalité du Canton de Grantham-Ouest qui demande à la Cité d'intercéder auprès de M. Marchand afin qu'il cède le terrain nécessaire à l'élargissement du chemin du 4e Rang.

Les membres du Conseil sont d'opinion qu'il n'y a pas lieu d'entreprendre cette démarche auprès de M. Marchand car le terrain requis pour cet élargissement est en dehors des limites territoriales de la Cité.

Sur demande de "The Railway Association of Canada", il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que, sous l'autorité de la Loi du Temps réglementaire (S.R.Q. 1941, Ch.2) à partir de dimanche le 28 avril 1957, à minuit et une minute, le temps réglementaire de la Cité de Drummondville soit de quatre heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich et ce jusqu'au dimanche, le 27 octobre 1957 à minuit et une minute, alors que le temps réglementaire sera de cinq heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich, et que copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires Municipales pour son approbation.

ADOpte

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que permission soit accordée à la Banque Provinciale du Canada, succursale de la rue Hériot, d'installer une enseigne publicitaire sur la devanture de son édifice, après avoir fait approuver les plans d'installation par l'ingénieur de la Cité.

ADOpte

Lecture est donnée des mutations de propriétés dont avis a été reçu par la Cité à la date du 25 mars 1957.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que les mutations de propriétés dont avis a été reçu par la Cité à la date du 25 mars 1957 soient acceptées.

ADOpte

Première lecture est donnée du règlement No. 401 qui prévoit un amendement à l'article 19 du règlement No. 377 en ce qui concerne l'alignement de construction sur la rue St Jean. La nouvelle ligne serait à 12' au lieu de 15' sur la rue St Jean, de la rue Hériot au Blvd. St-Joseph.

Le Conseil prend connaissance de requêtes de la part de MM. Charles Dupuis et Ludger Gauthier et J.L.Coté qui désireraient une nouvelle révision de l'évaluation de leurs propriétés. Le Conseil rend les décisions suivantes:

Charles Dupuis, 540 rue Bruno. Il demande une réduction

d'évaluation sur son immeuble à 881 Blvd. Mercure qui a été rendu inhabitable à la suite d'un incendie. L'évaluation de cette bâtisse sera rayée lorsqu'elle sera entièrement démolie.

Judger Gauthier, 241 Blvd. St Joseph. Il se dit incapable de rencontrer le paiement des taxes sur la nouvelle évaluation. Le Conseil regrette de ne pouvoir se rendre à sa demande.

Jean Louis Côté, 61 Newton. Il s'agit de deux terrains situés sur la rue Gosselin qui ont été évalués l'un à \$1,950. et l'autre à \$1,700. Ce sont des terrains contigus et en friche. Le Conseil accepte les motifs invoqués par M. Côté et fixe l'évaluation de ces deux terrains à \$1,700. chacun.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin André Cloutier, que la résolution suivante, adoptée le 12 avril 1943, par le Conseil de la Cité de Drummondville, soit amendée attendu qu'une erreur cléricale fut alors commise:

"Le Greffier soumet la demande d'incorporation comme club de "St Francis Anglers & Hunters' Association". Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le Conseil approuve l'incorporation de la dite association."

et que la susdite résolution amendée se lise comme suit, spécifiant que le nom du club est bilingue:

"Le Greffier soumet la demande d'incorporation comme club de "St Francis Anglers & Hunters' Association Incorporated / L'Association des Pêcheurs Sportifs et des Chasseurs du St François Inc. Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le Conseil approuve l'incorporation de la dite association.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que le Conseil consente au Camp de Santé un octroi de \$500. afin de l'aider dans la reconstruction de la partie incendiée du Camp.

ADOPTE

L'échevin Maurice Sigouin donne avis de motion qu'il présentera un règlement aux fins d'amender le règlement actuel régissant les taxis afin de permettre à ces derniers l'usage de taximètres.

Sur proposition de l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, le Conseil accepte le paiement d'une somme de \$23.25 à M. Clément Guevremont, 495 rue Brouillard, pour dommages causés à sa voiture lorsqu'il a frappé le 8 mars dernier un bonhomme - zone scolaire - à l'angle des rues St Jean et Des Ecoles.

ADOPTE

Le Greffier procède à l'ouverture des soumissions pour l'achat de deux voitures destinées au département de police. Ces soumissions se lisent comme suit:

	Prix demandé	Echange	Retour
AUDET AUTOMOBILE LTEE Rue Marchand	\$ 5,800.00	\$ 5,300.00	\$ 500.00
HEROUX, THIBODEAU Blvd. Bernard	5,528.80	4,128.80	1,400.00
LUNEAU AUTOMOBILE ENR. 103 St Alphonse	6,457.00	- - -	- - -
GARAGE MONTPLAISIR LTEE Rue Lindsay	5,792.00	3,600.00	2,192.00
DESMARAIS AUTOMOBILE Blvd. Bernard	5,816.00	5,216.00	600.00
ST JACQUES AUTOMOBILE Blvd. Mercure	5,749.12	4,000.00	1,749.12
PINARD & PINARD LTEE Rue Lindsay	5,673.12	4,250.00	1,423.12

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que l'achat de deux automobiles pour le département soit fait au Garage Audet Automobile Ltée. Les voitures seront des Dodge Crusader, 4 portes, 8 cylindres, avec sièges renforcis, ressorts et amortisseurs "heavy duty" et air climatisé.

ADOPTE

On procède ensuite à l'ouverture des soumissions pour des bottines destinées aux policiers. Ces soumissions se lisent comme suit:

LOUIS G. VIGNEAULT 136 Cockburn	\$ 8.75 la paire (Bottines) 6.00 " (souliers)
GEORGES GRENIER 183 Hériot	12.49 "
BENOIT MESSIER Rue St Jean	12.89 "
TRANS-CANADA SHOE LTEE Rue Hériot	15.99 " 14.08 "

Etant donné que la soumission de M. Geo. Grenier est la plus basse pour la même qualité, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité achète de M. Georges Grenier 29 paires de chaussures pour policiers au prix de \$12.49 chacune. Qualité Doctor's Anti-septic.

ADOPTÉ

Les soumissions pour chemises et cravates sont ensuite ouvertes. Ces soumissions se lisent comme suit:

	<u>Chemises bleues - Blanches - Cravates</u>		
Dame G. Berthiaume 192 Lowring	\$ 2.65	\$2.95 et 2.25	\$0.75
J.A. PRINCE 223 St Marcel	3.50	3.95 à 10.95 Esc. 25%	1.10
NASH SHIRT LEE	3.00	2.75	
FASHION CRAFT LTEE	3.90		0.90
JEAN COTE ENRG. Rue Hériot	3.75	3.75	1.10
HARRIS DUCHESNEAU Rue Lindsay	3.25 Esc. 15%	4.95	1.00

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la Cie Nash Shirt soit favorisée de la commande de chemises au prix de \$3.00 pour les chemises

gris-bleu et de \$2.75 pour les chemises blanches.

ADOpte

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin André Cloutier, que la Cité accepte l'offre de M. Léo Loiselie et affecte le camion de la défense civile au service de la police, la Cité se rendant responsable des outils et de l'équipement y attachés.

ADOpte

Le Conseil profite de l'occasion pour remercier M. Léo Loiselie de sa générosité et du dévouement qu'il manifeste d'une façon si tangible dans l'opération de ce département de défense civile. Le greffier est prié de communiquer ces remerciements à M. Loiselie.

Le délai d'une heure requis par l'article 593 de la Loi des Cités et Villes pour l'adoption par les propriétaires du règlement No. 460 étant expiré Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté.

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que demande soit adressée à M. Robert Bernard, député du Comté, d'obtenir du Ministère de la Voirie Provinciale qu'il fasse des travaux afin d'améliorer l'entrée (coté est) du pont.

ADOpte

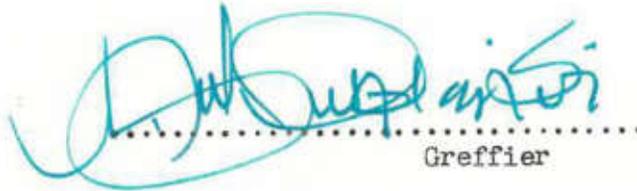
Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de construction de l'usine Drummond Business Forms Ltée avec le contracteur, M. Benjamin Robidas.

ADOpte

Le Conseil prie le Greffier de remercier M. Roger Lauzon et M. Léo Loiselie pour les félicitations qu'ils ont eu l'amabilité d'adresser au Président du Comité de la voirie relativement à l'entretien des rues au cours de l'hiver.

Son Honneur le Maire rappelle que la Cité a été l'hôte d'une dizaine de commissaires industriels le 20 mars dernier et qu'à cette occasion la Canadian Celanese et la Dominion Textile ont consenti aimablement à faire visiter leurs usines. Il offre les remerciements de la Cité à ces deux compagnies.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

C O M I T E

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent ensuite en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le Comité prend connaissance d'une demande de Mlle Madeleine Brosseau, 84, rue Newton, qui désire une rectification dans l'évaluation de sa maison. Apparemment cette maison aurait été chargée à \$0.50 du pied cube alors que d'autres, situées sur la même rue et de meilleure construction l'aurait été à \$0.40. Le Comité consent à faire la rectification.

L'échevin Armand Gauthier donne un rapport très détaillé sur le coût à être prévu pour l'amélioration de l'éclairage dans un certain nombre de rues de la Cité.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Dme Almanzor Dionne, 1 mois; René Bilodeau, 2 mois; Philéas Langlois, hospitalisation; Roger Lampron, offrir règlement.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés: Dme J.P.Desroches; Dme Eug. Remy; Henry Gervais; Normand Léveillé; Dme G.E.Leclerc; Dme M. Bédard; Dme Vve W.Chagnon; Lucien Joyal, décédé; Dme Vve P. Désilets; Dme S.Harasczik; E. Lauzon; Dme Vve P. Grondin; Dme Robert Hamel; Dme Vve Z.Provencher; Enfants d'Armand Dubuc; Enfants de Renaud Auger; Dme Albert Duval; Jean Flourde; Camille Leclerc.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 25 mars 1957.

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
2278	Dame Lucienne Lampron	Annette Aubry a/s Lucien Lampron Village St Charles	P. 6-4 Est.
7720	A. Binette 34-15e Avenue	Benoit Binette 12 St. Frédéric	151-305
2378	Edmond Cusson	Holtite Rubber of Canada 546 Lindsay	P. 90,91
1223	J.B. Pelletier	L. Ph. Pelletier 28-7e Avenue	P. 160
3140	Eugène Godbout	Antonio Bobbout 323 St. Marcel	145-264
8103	Z. Beauchemin	Imperial Oil	P. 153-(56-57)
128	Gérard Delage	Dr. L. Massé 156 Du Moulin	P. 1 N.
129	Mme Alice Marois	Roland Nadeau 502 Marchand	P. 1 N.
3589	Roger Légaré	Gabriel Morin 941 Blvé. Mercure	146-94
8117	Maurice Ledoux	Mme Eliane Houle 391 Marchand	153-68
4602	Joseph Leclerc	Adrienne Leclerc 423 Cockburn	P.156-86 Gr.
5562	Mme Odilon Fontaine 482 St Alfred	Mme Lucien Fontaine 75 Blvd. St. Joseph	160a-72, 160a-73
5561	Mme Lucien Fontaine 75 Blvd. St. Joseph	Mme Odilon Fontaine 482 St Alfred	160a-74
5560	Mme Lucien Fontaine 75 Blvé. St. Joseph	René Tessier 516 St Alfred	160a-71
5025	René Ferland 243 Lindsay	Cléophas Parent 280 Notre-Dame	158-30 Gr.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 25 mars 1957 (Suite)

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
2607	Roland Nadeau 502 Marchand	Noella Lampron 611 Dollard	1143-10
2608	do	do	1143-11
3858	Ovila Boisjoli	Bernard Lasselle 171 Manseau	1147-(101-102)
5708	Roland Poisson	Georges-Henri Parenteau Rue Rajotte	160a-190
6907	Alphonse Pouliot	Jean Marie Carrier 76-16e Avenue	1149-396
5591	Chapdelaine & Pouliot 137c Blvd. Garon	J. Albert Corriveau 260 Marchand	160a-90-25
6905	Alphonse Pouliot	Antonio Boisvert 84-16e Avenue	1149-394
2947	Elzéar Pelletier	Ovila Boisjoli 171 Manseau	1144-333, 1145-258
2355	Marcel Bilodeau	Mme Joseph Tremblay 620 Brock	P. 12 E.
2604	Mme James Chapados	James Chapados 21 St Frédéric	1145-341, 1143-5
2233	do	do	2-230 E.
6632	Alfred Lupien 137 St. Damase	Gilles Perreault 137 St. Damase	1149- p. 53-54

8 avril 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaire des séances de ce Conseil, le 8 avril 1957, cette séance en étant une régulière selon les prescriptions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Le Greffier procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 25 mars 1957. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des soumissions reçues de la part des contracteurs locaux pour la construction d'une bâtisse industrielle. Ces soumissions sont comme suit:

	<u>Bâtisse terminée</u>	- <u>Non terminée</u>
ARTHUR FORTIN LTEE	\$ 113,500.00	\$ 96,500.00
BENJAMIN ROBIDAS LTEE	121,500.00	105,400.00
LA-BER-VILLE CONSTRUCTION	119,000.00	99,000.00
J.A. MICHAUD	118,000.00	94,000.00
URBAIN HOULE	112,000.00	99,800.00

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin André Cloutier, que le contrat pour la construction d'une bâtisse industrielle soit confié au plus bas soumissionnaire, soit M. Urbain Houle, 465 rue Bruno à Drummondville, au prix soumis de \$112,000.00. Le contrat devra prévoir une bâtisse entièrement terminée selon les plans et devis des architectes Audet & Blais, et être terminée le ou avant le 1er septembre 1957. Le Conseil se réserve le privilège de retarder la signature du contrat de construction jusqu'au 28 avril 1957 afin de pouvoir dans l'intervalle étudier plus à fond les détails du plan de concert avec certains industriels intéressés.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin André Cloutier, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité tout contrat et documents relatifs à la construction d'une bâtisse industrielle.

ADOPTE

Le Conseil prend ensuite connaissance des soumissions reçues pour la confection d'uniformes de policiers. Ces soumissions se lisent comme suit:

	<u>P E S A N T E U R</u>		
	<u>15/16 ozs.</u>	<u>18/19 ozs.</u>	<u>19 ozs.</u>
REMI FONTAINE	\$ 57.00	\$ 59.00	\$ 61.00
JEAN COTE ENRG.	- -	62.50	- -
LION UNIFORMS LTD	- -	65.00 (plus taxe fédérale)	
ALBERT MADORE	- -	- -	85.00
MAISON MICHEL	50.95	52.35	53.45
	(Dans ce dernier cas la taxe fédérale est incluse mais non la taxe provinciale)		

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la confection de vingt neuf uniformes de policiers soit confiée à la Maison Michel, de Drummondville, au prix de \$53.45 l'unité pour du tissu de 19 ozs.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, seconde par l'échevin Armand Gauthier, que la soumission produite par la maison Wm. Scully, de Montréal, pour la confection de 29 képis de policiers au prix de \$4.80 l'unité soit acceptée.

ADOPTE

Le Greffier est prié de s'enquérir du prix d'impression d'une certaine quantité de pamphlets publicitaires sur la Cité de Drummondville.

Après avoir étudié le bilan d'opération de l'année 1956 du Club Aramis en ce qui concerne l'administration du Stade Municipal, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que l'administration

du Stade Municipal soit de nouveau confiée au Club Aramis de Drummondville, aux mêmes conditions que l'an dernier et sous la supervision générale de l'échevin Joseph Bibeau.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une invitation de l'Association des Chefs de Police et Pompiers de la Province de Québec qui tiendra son 25e congrès annuel à Ste Agathe des Monts les 25, 26 et 27 juin 1957. Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que le président du comité de Police et le Chef de Police soient délégués à ce congrès.

ADOPTE

Parlant de délégation, Son Honneur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'ils sont tous cordialement invités à se joindre au groupe qui se rendra à Ottawa, mercredi, le 10 avril, afin de rencontrer les autorités fédérales en rapport avec le viaduc du Blvd. St. Joseph, la situation du textile, l'achat de l'ancien Bureau de Poste et le pavage du terrain de stationnement près du Manège Militaire.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin André Cloutier, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité tous documents avec la compagnie qui a réservé une partie du second étage de l'édifice Roessell pour l'usage de ses produits à compter du 1er juin 1957.

ADOPTE

La compagnie T.V. Télécommunication Drummond demande le renouvellement de sa convention avec la Cité. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la Cité consente le renouvellement demandé à la condition d'y inclure les clauses suivantes: a) la Cité ne se tient pas responsable d'aucun dommage causé par ses employés à la propriété de la compagnie; b) la Compagnie devra enlever ses poteaux partout où il n'y a pas de fils y attachés; c) la Compagnie devra réparer tous les dommages causés au pavé par l'enlèvement de ses poteaux.

ADOPTE

Le règlement No. 461, qui prévoit une ligne de construction à 12' au lieu de 15' sur la rue St Jean, de Hériot au Blvd. St Joseph, est entendu en deuxième lecture.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le règlement No. 461 soit adopté.

ADOPTE

Le Conseil écoute la lecture d'un rapport du Ministère de la Santé autorisant l'exécution de travaux d'égoûts et la construction d'une fosse de décantation à un coût total de \$74,800.00.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Antonio Baril, qu'un montant de \$75.00 soit payé à la Cie de Téléphone Bell en règlement complet et final de deux réclamations au total de \$89.47 pour dommages aux canalisations souterraines de cette compagnie.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une réclamation en dommages de la part de Mlle Cécile Mongeau, 516 Lindsay, qui se serait fracturé un pied dans une fissure du trottoir, en face de la Banque Provinciale, sur la rue Lindsay, vers 2.30 hrs p.m. le 19 mars dernier. Cette réclamation est établie provisoirement à un montant de \$1,000.00 par les avocats de cette personne.

Après avoir pris connaissance des circonstances relatives à cet accident, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité nie toute responsabilité en rapport avec l'accident survenu à Melle Cécile Mongeau.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité offre à MM. Odilon Boisvert et Victor Bibeau, des montants respectifs de \$10.00 et \$5.00 en règlement de dommages qu'ils ont subis alors qu'ils ont perforé un pneu de leurs voitures sur un bout de tuyau qui dépassait le pavé de deux ou trois pouces. L'endroit est le coté nord-ouest de la rue St Etouard, près de Lindsay.

ADOPTE

Prétendant que l'évaluation de sa propriété a été faite d'une façon irrégulière et illégale, le Docteur Rosaire Milette, par la voix de son avocat, demande une rectification au Conseil.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le Docteur Milette soit invité à se présenter devant le Conseil le 23 avril prochain afin de faire valoir ses arguments à l'encontre de l'évaluation de sa propriété telle que portée au rôle, le tout en conformité

avec les articles 497 et 500 (amendé) de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE

Prévoyant que l'agrandissement futur du filtre nécessitera l'achat de terrain additionnel, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité offre à M. Wellie Généreux un montant de \$8,000.00 pour ses lots portant les numéros de cadastre P. 4A 4, 4-4, 6-14 et 6-4A. Le tout sans préjudice et à la condition que M. Généreux informe la Cité de son acceptation le ou avant le 18 avril 1957.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que la Cité autorise et accepte les conditions prévues au contrat d'échange de terrains entre la Cité et la Succession Bérard, terrains étant situés à l'arrière de l'usine Sylvania, à Drummondville et devant être utilisés pour l'emplacement d'une fosse de décantation; que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité tous documents à cette fin.

ADOPTE

Le Greffier donne lecture d'une opinion légale de Me. Antoine Biron, C.R. concernant la légalité de notre règlement No. 445 qui légifère sur les constructions inhabitables et les excavations.

Son Honneur le Maire suggère de rencontrer personnellement les propriétaires de ces constructions ou des terrains où existent telles excavations afin d'en venir à une entente satisfaisante.

Le Chef de Police attire l'attention du Conseil sur l'opportunité d'enlever un parcomètre sur la rue Marchand, vis-à-vis l'entrée du Garage ~~Daneau & David~~; Il suggère de commencer immédiatement la peinture des zones de stationnement; il recommande l'installation de nouvelles boites d'alarme.

*André Sté
M.M.*

Sur proposition de l'échevin Antonio Baril, secondée par l'échevin Pierre Mathieu, le Conseil consent à ce que le parcomètre installé sur la rue Marchand, en face du Garage ~~Daneau & David~~, soit enlevé; que le comité de Police s'occupe d'acheter la peinture nécessaire pour l'indication des zones de stationnement. Quant au troisième item il est laissé en suspens pour étude plus approfondie.

*André Sté
M.M.*

ADOPTE

Le Conseil entend la lecture:

- d'une lettre de la Cie Bell Telephone qui, en réponse à une demande de la Cité de veiller à ce que les inscriptions à son annuaire soient bilingues, informe la Cité qu'elle n'a aucune autorité en la matière et qu'une demande en ce sens devrait être adressée aux abonnés eux-mêmes.

- d'une requête de M. Michel Gosselin, chef scout pour une aide matérielle. Référée au prochain comité pour étude.

- d'une lettre de remerciement du Dr. J.M. Morin, président du Camp de Santé, pour l'octroi de \$500.00 consenti à la séance précédente.

- de la réponse de la Southern Canada Power concernant le prix demandé pour les terrains que cette compagnie possède en bordure du Blvd. St Joseph.

- d'une lettre de M. Robert Bernard, M.A.L. dans laquelle il informe la Cité que les travaux de pavage à l'entrée du pont seront faits aussitôt que la Modern Paving recommencera ses opérations régulières.

- d'une lettre de M. Robert Bernard, M.A.L. donnant les raisons pour lesquelles l'ouverture d'un cours de mécanique-automobile ne pourra se faire à l'Ecole des Arts & Métiers cette année.

Une requête portant la signature de nombreux résidents de la rue Marchand et du président de la Légion Canadienne demande le pavage de la rue Corriveau et de la rue qui va de la rue Corriveau au Blvd. St Joseph, en face de la Maison du Souvenir.

Le Conseil prend bonne note de cette requête et verra à lui accorder toute son attention.

Le Conseil se rend aimablement à la demande du Greffier qui désire obtenir la permission d'utiliser une partie de la Salle des Délibérations le mercredi soir pour des répétitions musicales d'un groupe de chanteurs, anciens membres de la Manécanterie de Drummondville.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin qu'il soit alloué au Détective A.A. Allard, de la force policière municipale, un montant annuel de \$1,100.00 pour l'usage de son automobile.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité accepte l'option qu'elle détient sur des terrains appartenant à M. René Ferland et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, au nom de la Cité, un contrat d'achat prévoyant un paiement de \$5,000.00 à la signature du contrat et une balance de \$15,000.00 au début de juillet 1957.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin André Cloutier, que des représentations officielles soient adressées à la direction du Journal "La Tribune", de Sherbrooke, afin que cette publication revienne à l'ancienne coutume de placer dans son édition quotidienne toutes les nouvelles de Drummondville sur une même page, évitant ainsi le désagrément d'avoir à chercher dans tout le journal les nouvelles d'intérêt régional.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril et secondé à l'unanimité que des remerciements soient adressés à Son Honneur le Maire pour avoir spontanément accordé sa collaboration au président du comité de Police et interdit la tenue d'une soirée de "Rock and Roll". L'échevin Baril s'élève avec force contre ce genre de musique qui représente, selon les paroles mêmes du Rév. Père Fortin "un signe de décadence". D'une voix unanime le Conseil ne veut absolument pas de ces manifestations à Drummondville et tout sera fait pour en empêcher la tenue.

ADOPTE

A la suite de la présentation d'un rapport assez volumineux par l'échevin Armand Gauthier sur les projets d'éclairage pour cette année, rapport dont l'original est versé au procès-verbal de l'assemblée, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Eddy Perreault, qu'en résumé toutes les ampoules de 100 watts avec abat-jour ondulé soient remplacées par des ampoules de 200 watts avec lampadaire protecteur sur la presque totalité des rues de la cité; ~~que ces lampadaires portant des ampoules électriques de 200 watts ne soient installés qu'à tous les deux poteaux seulement.~~ *Le tout suivant le rapport versé*

MM au Procès-verbal.

ADOPTE

Son Honneur le Maire revient à la charge afin d'insister sur la nécessité d'avoir à Drummondville un hospice pour vieillards, une maison-école pour garde-malades et une école pour les arriérés mentaux sous la direction des Frères de la Charité.

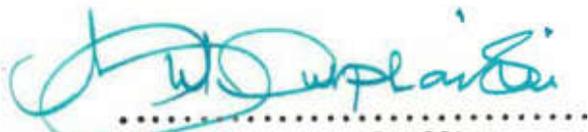
Il est donc proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que de nouvelles représentations soient faites auprès des autorités compétentes afin que soit décidée la construction

des édifices mentionnés plus haut.

ADOPTÉ

Monsieur le Maire rappelle que la Société Canadienne du Cancer tiendra sa campagne annuelle du 16 avril au 1er mai prochain et que l'objectif pour Drummondville est de \$3,200.00. Il émet une proclamation à cette occasion et invite tous les citoyens à se montrer généreux envers une oeuvre nécessaire.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Les demandes d'Assistance Publique suivantes sont acceptées: Normand & Francine Bédard, 2 mois; Robert Auclair, hôpital.

Les demandes d'Assistance Publique suivantes sont laissées en suspens: Jacqueline Bourbeau; Hector Bastien.

Les demandes d'Assistance Publique suivantes sont refusées: Benoit Morel; Gérard Dubois; Dme Hermas Collin; J.B. Dubé; Onil Morin;

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

CITE DE DRUMMONDVILLE

DEPARTEMENT DE L'ELECTRICITE

Echevin A.Gauthier, Frés.

Programme des améliorations autorisées pour 1957

NOM DE LA RUE	DISTANCE	ECLAIRAGE ACTUEL	ECHANGE POUR
HEBERT LOWRING	Bl. Bernard à Lowring Hébert à Hériot	12-100 watts 9-300 "	12-300 watts ajouter lampa- daire.
BROCK LINDSAY	Des Peupliers à Des Forges St Georges à Marchand	32-100 " 14-300 "	32-200 watts ajouter lampa- daire.
DORION MARLER BL. GARON GOSSELIN	Lowring à la Gare sur toute la longueur " " Des Peupliers à Mit- chell	15-100 " 4-100 " 11-100 " 6-100 "	15-200 watts 3-200 " 6-200 " 4-200 "
NEWTON MITCHELL ROBINS ST GEORGES	A St Georges A Newton Newton à Brock Bl. St Joseph à Hériot	11-200 " 2-100 " 3-100 " 13-200 "	6-200 " 2-200 " 2-200 " ajouter lampa- daire.
" COCKBURN DU PONT BELLEVUE BERARD FRONTENAC HOLMES DES FORGES MELANCON GARCEAU MOISAN BROUILLARD CORRIVEAU HERIOT	Hériot aux limites Bl. St Joseph à Hériot A St Charles Sur toute la longueur " " " " " " De Hériot aux limites Du Bl. St Joseph Marchand à Mélancon " " " " Sur toute la longueur Des Forges à Brock	3-100 " 10-100 " 12-100 " 5-100 " 5-100 " 2-100 " 6-100 " 4-100 " 6-100 " 3-100 " 4-100 " 3-100 " 3-100 " 3-100 " 13-300 "	2-200 watts 10-200 " 12-200 " 4-200 " 4-200 " 2-200 " 4-200 " 3-200 " 6-200 " 2-200 " 3-200 " 2-200 " 2-200 " Ajouter lampa- daire
" AVE DES FRERES BROCK "	En face de l'Hopital Sur toute la longueur Des Forges à la pointe De la pointe à Lindsay	7-100 " 5-100 " 11-200 " 10-300 "	4-200 watts 4-200 " 10-300 " Ajouter lampa- daire.
DES ECOLES GIRARD ST EDOUARD ST JEAN GARCEAU BROUILLARD MOISAN ST FRANCOIS DUNKIN PRINCE BELCOURT	Sur toute la longueur " " " " " " St Jean à St Edouard " " " " Des Ecoles à Brock Sur toute la longueur " " " "	25-100 " 2-100 " 15-100 " 13-100 " 1-100 " 4-100 " 2-100 " 4-100 " 9-100 " 4-100 " 5-100 "	25-200 watts 2-200 " 15-200 " 13-300 " 1-200 " 3-200 " 2-200 " 3-200 " 6-200 " 3-200 " 3-200 "

NOM DE LA RUE	DISTANCE	ECLAIRAGE ACTUEL	ECHANGE POUR
POIRIER	Sur toute la longueur	6-100 watts	4-200 watts
DU MOULIN	Bl. St Joseph à la Riv.	22-100 "	22-200 "
CELANESE	Sur toute la longueur	17-200 "	Ajouter lampe- daire
SCOTT & DOLLARD	" "	4-100 "	4-200 watts
GARCEAU	Du Moulin à Celanese	4-100 "	4-200 "
BROUILLARD	" "	4-100 "	3-200 "
MOISAN	" "	4-100 "	3-200 "
LAFONTAINE	Celanese à Laurier	13-100 "	8-200 "
RAIMBAULT	Sur toute la longueur	3-100 "	2-200 "
CARTIER	" "	7-100 "	4-200 "
VASSAL	" "	4-100 "	3-200 "
MERCIER	" "	5-100 "	3-200 "
CHAPLEAU	" "	3-100 "	2-200 "
LEVIS	" "	3-100 "	2-200 "
CHERRIER	" "	2-100 "	2-200 "

23 avril 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaire des séances de ce Conseil le 23 avril 1957, cette séance en étant une régulière aux termes du règlement No. 295.

Gauthier SONT PRESENT: MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Cloutier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon et Joseph Bibeau, sous la présidence de son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Le Greffier donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée et il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon que ce procès-verbal soit adopté.

ADOPTE

Sur proposition de l'échevin Maurice Sigouin, secondée par l'échevin Antonio Baril, une résolution adoptée à la séance précédente et se rapportant à l'achat par la Cité de terrains appartenant à M. René Ferland est amendée afin de se lire comme suit:

" Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité accepte l'option qu'elle détient sur des terrains appartenant à M. René Ferland et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, au nom de la Cité, un contrat d'achat prévoyant un paiement de \$10,000.00 lors de la signature du contrat et une balance de \$10,000.00 le 15 juillet 1957."

ADOPTE

Le Conseil entend M^{re} Paul Rousseau, procureur du Docteur Rosaire Milette, 93, 10^{ème} Avenue, qui demande une diminution de l'évaluation foncière de son client prétendant qu'elle a été faite arbitrairement et qu'elle est grandement exagérée.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que la discussion sur cette demande soit ajournée à la prochaine assemblée afin de permettre aux évaluateurs de la Cité de visiter de nouveau les lieux impliqués et de faire une révision de leur évaluation première.

ADOPTE

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité à la date du 23 avril 1957. Ces comptes se totalisent à la somme de \$58,951.59 dont \$ 58,269.58 chargés au compte budget et \$ 682.01 au compte capital.

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que les comptes dus par la Cité au 23 avril 1957 soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Lecture est donnée des mutations de propriétés dont avis a été reçu par la Cité au 23 avril 1957. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que les mutations de propriétés dont avis a été reçu par la Cité à la date du 23 avril 1957 soient acceptées.

ADOPTÉ

Au chapitre de la correspondance lecture est donnée:

- d'une lettre de la Canadian Manufacturers' Association invitant le Conseil et ses officiers à son souper annuel qui sera tenu le 29 avril prochain et qui sera rehaussé de la présence de l'Hon. Hervé J. L'Heureux, ministre et consul général des Etats-Unis.
- de trois lettres de l'Hon. Maurice Duplessis en réponse aux demandes de la Cité relativement à la construction d'un hospice, d'une maison-école pour garde-malades et d'une école pour les arriérés mentaux.
- d'une lettre de la Supérieure Provinciale des Soeurs Grises remerciant les autorités municipales pour l'intérêt qu'elles manifestent concernant la construction d'une école pour les garde-malades de Ste Croix.
- d'une lettre de M. Armand Cloutier, M.P. concernant le pavage du terrain de stationnement près du Manège.
- d'une lettre de la Corporation de Disposition des biens de la Couronne indiquant la nouvelle procédure à suivre dans l'achat par la municipalité du Bureau de Poste de la rue Girouard.
- d'une lettre de Mre Gustave Poisson, sous-ministre du Bien-Etre Social et de la Jeunesse, informant la Cité que sa demande pour l'institution d'un cours de mécanique-automobile à l'Ecole des Arts & Métiers locale est encore à l'étude.
- de copie d'une résolution des Syndicats Catholiques demandant au Conseil d'appliquer avec fermeté la loi régissant la littérature obscène. Le Conseil partage entièrement les vues des Syndicats sur ce point et on verra plus loin quelles mesures il entend prendre pour combattre cette plaie.
- d'une invitation de la Cie Adressograph-Multigraph d'assister à une démonstration de leurs produits. Comme le Conseil n'est pas actuellement en mesure d'acheter ces machines il décline l'invitation.
- de copie d'une résolution des Syndicats Catholiques dans laquelle l'établissement d'un Centre de Loisirs pour les jeunes est demandé.

Sur ce dernier sujet il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Cité reconnait la nécessité d'un centre de loisirs à l'intention des jeunes et encourage moralement la fondation d'un mouvement dont le but serait la construction d'un tel centre.

ADOPTE

Lecture est donnée d'un jugement de la Commission des Transports autorisant la Cité à tracer une nouvelle rue sur l'emprise de chemin de fer du Canadien Pacifique à l'intersection des rues St-Jean et Notre Dame, à St Joseph. D'après les estimés préparés par l'ingénieur de la Cité, ce redressement de la rue St Jean coûterait environ \$2,000.00

Il est donc proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé à procéder à l'exécution des travaux de redressement de la rue St Jean selon les plans soumis et acceptés par le Conseil et au coût de \$2,000.00.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que des remerciements soient adressés au président et aux membres de la Commission Scolaire de Drummondville pour le bel esprit de coopération qu'ils ont manifesté dans l'étude et la réalisation du projet de redressement de la rue St Jean.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que des remerciements soient adressés à M. Robert Bernard, député à l'Assemblée Législative, pour l'aide précieuse qu'il a accordée à la Cité de Drummondville dans le règlement du litige avec la Municipalité de St Simon concernant les égouts, ainsi que pour l'octroi substantiel qu'il a obtenu du gouvernement provincial dans cette même affaire.

ADOPTE

L'échevin Joseph Bibeau informe le Conseil de certaines conversations qu'il a eues avec Dme André Généreux, du 4ème Rang, concernant le passage d'une canalisation d'égout sur ses terrains, de la 18ème à la 20ème Avenue. Madame Généreux consent aimablement à la condition que le terrain soit remis en bon état.

Son Honneur le Maire fait remarquer qu'il serait préférable de passer un contrat de servitude et que si la rue était cadastrée immédiatement ceci occasionnerait moins de dépenses.

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que le Notaire Paul H. Moisan soit autorisé à préparer un contrat entre André Généreux et la Cité, imposant une servitude de droit de passage sur les terrains de M. Généreux, entre la 18ème et la 20ème Avenue, et que le Maire ou le Pro-Maire, et le Greffier soient autorisés à signer tel contrat au nom de la Cité.

ADOPTE

A la suite d'un rapport préparé par le Chef de Police il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, qu'un Comité de Censure soit créé dans le but de surveiller et de contrôler la distribution et la vente dans les endroits publics de la Cité de toute littérature, magazines ou journaux, obscènes selon les termes de l'article 150 paragraphes 1-a et 2-a du Chap. 51 du Code Criminel, 2-3 Eliz. II.; que les membres de ce Comité de Censure soient MM. Abbé Germain Rouillard, Me Paul Rousseau, Rév. Frère Ovide, Prof. Paul Allie, Constable Gaston Crépeau.

ADOPTE

M. l'échevin Antonio Baril présente un avis de motion d'un règlement à l'effet d'amender le règlement No. 250 en ce qui concerne la vente de pétards et pièces pyrotechniques dans les limites de la Cité.

Son Honneur le Maire remarque, à l'occasion de la proclamation de la première semaine de mai comme semaine de l'embellissement, que Drummondville, à quelques exceptions près, peut se vanter d'être une ville très propre où les citoyens se font un point d'orgueil d'embellir leurs propriétés et leurs parterres. L'échevin Baril suggère à ses collègues du Conseil de rencontrer personnellement les gens de leurs quartiers qui négligent l'entretien de leurs bâtisses ou terrains. Ils pourraient essayer de convaincre ces propriétaires de l'avantage qu'il y a de nettoyer et embellir leurs demeures afin de participer de cette façon à la belle apparence qui a toujours caractérisé notre ville.

Notant que M. Antonio Godbout, de St Joseph, s'est rendu avec empressement à la demande des autorités et a nettoyé d'une façon très convenable un terrain lui appartenant, l'échevin André Cloutier propose et il est secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que des félicitations soient adressées au nom de la Cité à M. Antonio Godbout pour son bel exemple de coopération et de fierté civique.

ADOPTE

A la suite d'une suggestion de Me. Jean-Louis Doucet, C.R. sous-Ministre aux Affaires Municipales de Québec, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, seconde par l'échevin Armand Gauthier, que le Règlement No. 460, relatif à la construction d'une bâtisse industrielle au coût total de \$125,000.00 soit amendé:

- a) à l'article 1 en ajoutant à la fin du paragraphe la phrase suivante: "tel immeuble devant être construit selon les plans et devis de MM. Audet & Blais, architectes."
- b) à l'article 5 en remplaçant la phrase "obligations datées du premier juin 1958 et remboursables en séries du premier juin 1959 au premier juin 1979 inclusivement" par "obligations datées du premier juin 1957 remboursables en séries du premier juin 1958 au premier juin 1977 inclusivement".

ADOPTE

Le Conseil entend la lecture d'une lettre de M. Omer Lévesque, 475 rue Leclerc, fabricant des produits "SUCRE DRUMMOND ENRG." qui suggère des amendements au règlement No. 452 qui lui permettraient d'écouler ses produits sur le marché entre le 10 mars et le 20 avril de chaque année. Présentement, la vente des substituts des produits de l'érable est défendue durant la période indiquée plus haut.

Le Conseil, après étude de la question, regrette d'avoir à informer M. Lévesque qu'il ne peut, dans l'intérêt du public, amender le règlement No. 452 dans le sens proposé par lui.

Le Greffier donne ensuite lecture de diverses soumissions reçues pour la réfection du toit du marché public. Ces soumissions se lisent comme suit:

R.GENEREUX ENRG	\$ 1,440.00	\$ 950.00
WILBROD ROY	1,950.00	--
ANT. BLANCHARD	3,007.00	1,072.00
MARCEL BONIN	--	644.00
EDGAR VIGNEAULT	\$3,439.80 2,997.90	3,666.60

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que le contrat pour la réfection du toit du marché soit confié à R. Généreux Enrg. 111 rue St Louis, au prix de \$1,440.00 pour un travail complet et avec une garantie de durée de cinq ans si possible.

ADOPTE

Une demande d'aide financière de la part de M. Michel Gosselin, chef-scouts, est présentée au Conseil mais ce dernier regrette de devoir refuser une oeuvre aussi méritoire étant donné les limitations du budget quant aux octrois.

Afin de donner à la Société du Cancer l'encouragement qu'elle mérite, il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin André Cloutier, que la Cité souscrive un montant de \$25,00 comme contribution à la campagne annuelle de la Société du Cancer.

ADOPTE

Des demandes pour le pavage des rues Corriveau et Milton sont présentées au Conseil. Une décision sera rendue incessamment dans les deux cas.

L'Association de la Jeunesse Ouvrière Catholique informe le Conseil qu'elle est à organiser un pageant pour les 15 et 16 juin prochains et elle apprécierait s'il était possible à la Cité de lui consentir l'usage du Stade Municipal pour une période allant du 1er au 20 juin afin de lui permettre de se préparer convenablement.

Le Conseil prie la J.O.C. de communiquer avec l'échevin Joseph Bibeau à ce sujet.

Etant donné la situation géographique excellente de Drummondville, sa proximité des grands centres, ses terrains plats et ses larges étendues d'eau, il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon que la Cité fasse certaines démarches auprès des autorités de la Défense Nationale, section de l'aéronautique, afin que la possibilité de l'aménagement d'un aéroport militaire à Drummondville soit sérieusement considéré.

ADOPTE

La Société St Jean Baptiste tiendra son prochain congrès provincial dans notre ville les 1 et 2 juin prochains et à cette occasion il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité reçoive les délégués à ce congrès à un coquetel qui sera donné au Manoir Drummond le 1er juin.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité prenne une option sur

les terrains suivants appartenant au Notaire P.H. Moisan: 1- un emplacement à distraire d'une partie non subdivisée du lot 162B (P.162B) borné au nord-ouest par la Rivière Noire; au sud-est, par la rue Toupin (projetée); au Nord-est, le lot 164 (C.P.R.) et au sud-ouest par la rue Cormier (projetée); 2 - le lot 163, tous du cadastre officiel du Canton de Grantham, comté de Drummond, formant en tout, sans garantie de mesure précise pour le moment, dix acres et six dixièmes (10.6 acres); le tout au prix de 10 cents le pied carré, telle option étant valable jusqu'au 21 mai 1957, à midi; que le Maire, ou le Pro-Maire, et le Greffier soient autorisés à signer cette option au nom de la Cité.

ADOPTE

L'échevin Eddy Perreault donne rapport de son entrevue avec M. Wellie Généreux et son fils concernant l'achat de ses terrains situés à l'arrière de la rue Poirier et contigus au filtre municipal. On se souvient que le Conseil avait offert en dernier ressort un montant de \$8,000.00 à M. Généreux pour ces terrains. L'échevin Perreault informe le Conseil du refus de M. Généreux.

Il est donc proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que des procédures en expropriation soient prises contre M. Wellie Généreux et que l'avocat Antoine Biron agisse comme procureur de la Cité.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que l'échevin Maurice Sigouin, agisse en qualité de pro-Maire pour les prochains trois mois.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que MM. Alonzo Malouin, Raoul Gamache et Epiphane Mélançon agissent en qualité d'évaluateurs pour l'année 1957.

ADOPTE

A la suite d'explications données par Son Honneur le Maire; il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Cité accepte de transférer le bail que la Compagnie Rayflex Fabrics of Canada détient à l'immeuble Roessel à la Compagnie Canadian Celanese Limitée, aux mêmes termes et conditions, tel transfert étant cependant sujet à approbation par les aviseurs légaux de la Cité; que le Maire, ou le pro-Maire, et le Greffier soient autorisés à signer ce document au nom de la Cité.

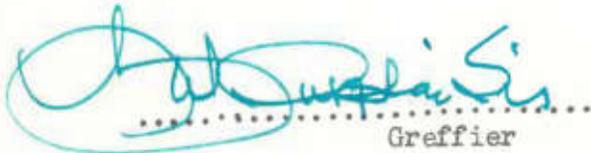
ADOPTE

Son Honneur le Maire offre les félicitations du Conseil à la brigade des Incendies pour le beau travail accompli lors de l'incendie des entrepôts Sheaffer. Il déplore cependant le fait que l'absence de phares ou projecteurs adéquats rende le travail difficile et même dangereux en certains cas. Il recommande l'usage du projecteur faisant partie de l'équipement du Comité de la Défense Civile.

Le Conseil recommande la publication dans les journaux d'avis publics informant les contribuables que la collection des vidanges se fait deux fois la semaine du 15 avril au 15 octobre.

L'échevin Rodolphe Mochon suggère de même que des avis soient publiés informant les citoyens d'avoir à se munir d'un permis de la Cité avant d'entreprendre tout travail de construction, transformation ou amélioration de bâtisse. Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a récemment accordé aux citoyens le privilège de faire des améliorations à leurs habitations sans que l'évaluation ne soit augmentée durant une période de cinq années.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

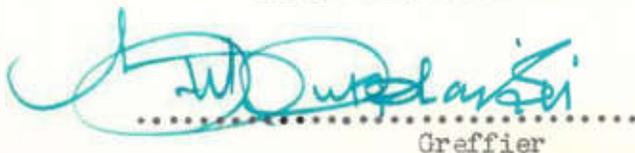
COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Les Cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés:
Pierre Dubois, 2 mois; Dme Vve R. Houle, hospital; Dme Raoul Gauthier, 2 mois.

Les Cas d'Assistance Publique suivants sont refusés:
H. Parent; G. Bédard; Dme A. Lagueux; Dme A. Robichaud; Dme Vve A. Bélisle; R. Lyonnais; O. Pellerin; Dme J. Ricard; Mlle R.A. Patenaude; Mlle M. Mastine; Mlle G. Bélanger; M. Bilodeau.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 23 AVRIL 1957

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
5682	Paul Hénault 476 Lindsay	Georges Mondou Blvd Bernard	160a-157
3672 A	Marcel Jutras	Mme Emilio Jutras a/s Georges Lemaire 46-11e Avenue	116-176
6855	Donat Provencher	Germain Lépine 217 St Damase	119-336
3024	Guay Francis	Gérard Lacharité 8 rue Pie XII St Charles	114-394
2557	Roland Lampron	Jos. Robidas L'Avenir	111 P. 84 A
7537	Aristide Carpentier 5990 Toulouse Mtr1.	Laval Langlois 219 Blvd. Garon	151-100-119-117
7530	Geo. Boisvert 154-9e Avenue	Albert Desmarais 69-11e Avenue	P 151-91
2967	Coutu, Alexandre Vill. Marcotte	Amédée Landry St Eugène	P. 114-347
5214	Amédée Landry St Eugène	Roger Landry St Eugène	159-11-7
3571	Aimé Laterreur	Frank Laterreur 133-12e Avenue	116-76
7536	Ovila Baron	Albert Hamel 282 Blvd. St Joseph	151-97
3870	Mme Alphonse Jutras Ste Hélène de Chester	Jean-Guy Jutras 252 St Marcel	P. 117-122
3213	Robert Cardin	Alphé Cardin 2e Rang D'Ville	115-336
6835	Maurice Turcotte 15 St Denis	Honorius Turcotte 15 St Denis	119-315

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 23 AVRIL 1957

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
6836	Maurice Turcotte 15 St Denis	Honorius Turcotte 15 St Denis	149-316
6837	do	do	149-317
5989	Fabrique St Pierre & Paul	Joseph Bergeron 4e Rang D'Ville	162b-93 Gr.
8104	Bérard Rolande, J.E.H. Paul	Impérial Oil Ltd.	153-57
8105	do	do	153-58
3523	Uldège Houle	Lucien Lauzier 58 St Marcel	146-28
5964	Albert Lavallée	Fernand Nadeau 165 Blvd. Bernard	162b-48
5286	Service d'Habitation Ouvrière Rue Savard	Napoléon Brind'Amour 85-6e Avenue	159-66 Gr.
5287	do	do	159-67
5301	do	do	159-81
5302	do	do	159-82
5303	do	do	159-83
5304	do	do	159-84
5305	do	do	159-85
2442	erreur terrain	Anselme Bachand 154 St Jean	P 222 E
2441	Anselme Bachand 154 St Jean	Caisse Populaire Ste Thérèse 511 Lindsay	P 222 E
6051	Lucienne Parenteau	Fernand Nadeau Blvd Bernard	162b-125
6740	Anatole Poudrier 117-11e Avenue	Antoine Lefebvre L'Avenir	149-167
2088	Chs Auguste Dupuis 540 Bruno	Fernand Vigneault 188A Lindsay	2-44 E

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 23 AVRIL 1957

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
7736	Jos. Robidas	Alfred Bélanger 14-15e Avenue	151-318 $\frac{1}{2}$
7736	Jos. Robidas	Benoit Bisson Rue Notre-Dame	$\frac{1}{4}$ 151-318

13 mai 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue le 13 mai 1957, aux lieu et heure ordinaire en conformité avec les prescriptions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph Bibeau, Rodolphe Mochon, André Cloutier, Maurice Sigouin, Pierre Mathieu, Antonio Baril, Armand Gauthier et Eddy Perreault, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Le Greffier donne lecture du procès-verbal de l'assemblée du 23 avril 1957. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTÉ

Lecture est donnée des lettres suivantes:

- M. J.F.D.Joyal, 366 Brock, répond à un avis de la Cité qui le priait de démolir une de ses propriétés déclarée inhabitable. Il demande un délai de deux mois pour faire les travaux qui s'imposent. Le Conseil se rend à sa demande.
Comme le cas et la demande de M. Joseph Gaudreault, de St Eugène, sont identiques le Conseil accorde un délai de un mois à M. Gaudreault pour niveler un terrain qu'il possède sur la 16^{ème} avenue.
- Une lettre de félicitations de M. George Haggerty à l'endroit du département des incendies pour le magnifique travail accompli par la brigade lors de l'incendie à sa propriété le 26 mars dernier.
- Une lettre de la Southern Canada Power qui informe la Cité qu'il en coûtera \$1,275.00 pour déplacer ses poteaux sur le Boulevard St Joseph afin de permettre l'élargissement de cette artère. Information référée à l'Ingénieur.
- Une communication de M. G.C.Harvey, officier commandant du Manège Militaire, en réponse à la demande de la Cité d'inscrire leur nom en français et en anglais dans l'annuaire téléphonique.
- Une lettre de l'Hon. George Marler, Ministre des Transports, qui consent aimablement à donner une inscription bilingue à la Canadian Overseas Telecommunication Corp." dans le bottin de téléphone.

- L'Association de la Jeunesse Canadienne, la J.O.C., L.B.C., J.O.C.F. et L.O.C.F. s'unissent pour féliciter le Conseil de son action énergique au sujet du Rock'N'Roll et du port des "Jeans".
- L'Hon. J.H.A. Paquette, Ministre de la Santé, au provincial, promet une attention future au projet de construction d'une maison-école pour garde-malades, tel que soumis par le Conseil récemment.
- L'Ordre St Jean de Jérusalem - Ambulance St Jean - informe le Maire qu'il a été désigné comme directeur honoraire pour le terme 1957-58. Monsieur le Maire accepte cet honneur avec reconnaissance.
- La Société St Jean Baptiste du diocèse demande une souscription pour aider nos frères de l'ouest.
- En réponse à une demande du Conseil, Me. Paul Desruisseaux, président de la Tribune de Sherbrooke, assure la Cité que des mesures sont étudiées afin de grouper toutes les nouvelles de Drummondville dans une même page.

L'échevin Antonio Baril propose et il est secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que des félicitations soient adressées à la direction du journal "La Tribune" pour son bel exemple de coopération.

ADOPTE

L'échevin Rodolphe Mochon donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 377 (construction) et destiné à obliger les personnes qui veulent démolir une construction quelconque à se munir d'un permis municipal.

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité à la date du 13 mai 1957. Ces comptes se totalisent à la somme de \$67,348.02, dont \$34,062.02 au compte budget et \$33,286.00 au compte capital.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que les comptes dus par la Cité à la date du 13 mai 1957 soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Lecture est donnée des mutations de propriétés dont avis a été reçu par la Cité à la date du 13 mai 1957. Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que les mutations de propriétés, à la date du 13 mai 1957, soient acceptées.

ADOPTE

Sur demande de l'Association des Fanfares Amateurs de la Province, qui tiendra son congrès annuel à Sorel les 29 et 30 juin prochains, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité souscrive un montant de \$50.00 à cette association en paiement d'une page d'annonce dans son programme-souvenir annuel.

ADOPTE

Sur demande de Me. Antoine Biron, avocat, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la résolution concernant "The St Francis Anglers and Hunters' Association Incorporated", adoptée lors de la séance du 25 mars 1957, soit annulée.

ADOPTE

Le Club Richelieu-Drummondville tiendra son Radiothon annuel le 17 mai prochain et, à cette occasion, il demande un don de la Cité. Son Honneur le Maire fait remarquer que la Cité souscrit déjà des sommes assez intéressantes pour le Camp de Santé et que son budget ne lui permet pas de faire autant qu'elle le désirerait. Suivant en cela l'exemple de Valleyfield, il proclame la période qui va de 6 hrs p.m. le 17 mai à 6 hrs p.m. le 18 mai les "Vingt Quatre Heures Richelieu" et il prie tous les citoyens d'être prodigues de leurs deniers envers une association qui a tant fait pour l'enfance malheureuse de Drummondville.

Le Greffier donne lecture de deux résolutions sur le même sujet et provenant de l'Association des Hommes d'Affaires et de la Chambre de Commerce. Ces résolutions suggèrent l'ouverture de la rue Hériot au delà de la rue St Georges, de façon à déboucher sur le terrain qui appartient à la Cité et qui fait face à la rue Brock.

Le Conseil est bien disposé à rencontrer une délégation de ces deux associations sur ce sujet.

Le Conseil prend connaissance d'une autre résolution de la Chambre de Commerce qui demande à la Cité de hâter la mise à exécution du projet d'élargissement du Boulevard St Joseph et son raccordement à la route de Sherbrooke, à travers St Simon.

Son Honneur le Maire fait remarquer que le projet de viaduc sous les voies du Canadian National doit venir en premier lieu, suivi ensuite par l'élargissement du Blvd. St Joseph. Lorsque ce deuxième projet sera prêt à être réalisé il serapeut-être possible d'y intéresser les gouvernements provincial et autre.

Une troisième résolution de la Chambre est présentée au Conseil. Il s'agit d'une demande d'installation de lampes à vapeur

mercure sur les rues suivantes: Hériot, Lindsay jusqu'au Blvd. Mercure, Des Forges de Hériot à Lindsay, St Jean de Hériot à Notre Dame, St Marcel de St Damien à St Damase, rues St Damase et Blvd. St Joseph.

L'échevin Armand Gauthier, président du Comité de l'Electricité, souligne qu'un programme d'amélioration de l'éclairage a été rédigé après une longue étude. Il devra être mis en oeuvre sous peu. Ce sera un premier pas très important vers l'électrification moderne et parfaite de toute la ville. L'éclairage au mercure est encore à l'étude et sera sûrement favorisé si l'expérience démontre qu'il est supérieur aux autres modes.

L'échevin Mathieu informe ses collègues que la route conduisant du pont à St Charles sera intégralement pavée aussitôt que la Cie Modern Paving reprendra ses opérations régulières. Son Honneur le Maire note qu'à la suite d'une entente verbale avec le député, M. Robert Bernard, il y a tout lieu de croire que le Chemin Hemmings, la rue Milton et la rue Hamel seront recouverts en même temps. L'asphaltage de ces rues et de ce chemin assureront une meilleure protection et une commodité accrue pour les usagers.

M. Germain Brind'Amour, 798 rue St Alfred, demande un permis pour la construction d'une habitation sur la rue St Georges, lots Nos. 159-83, 84 et 85. Comme il n'y a pas encore de canalisation sur cette rue, la Cité consent à l'émission du permis de construction mais ne s'engage en aucune manière à fournir l'eau et les égouts afin de desservir le requérant. Le Conseil suggère plutôt à M. Brind'Amour de relier sa canalisation d'eau à son plus proche voisin en attendant qu'un plus grand nombre de constructions justifie la dépense qui serait occasionnée par l'installation de la canalisation d'eau et d'égouts sur cette rue.

L'échevin Rodolphe Mochon donne avis de motion d'un règlement destiné à amender le règlement No. 377 (construction) afin d'y inclure une clause permettant au Conseil de refuser les permis de construction sur les rues où les conduites d'eau et d'égouts n'existent pas encore. Le tout suivant les prérogatives accordées à la Cité par la Charte.

Comme le même problème se pose pour des propriétaires de la rue Surprenant les membres du Conseil décident de visiter les lieux concernés mardi prochain, à 1 hr. p.m.

Sur demande de M^{re} Paul H. Moisan, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin André Cloutier, que la Cité accepte le plan de subdivision d'une partie du

lot 156 du cadastre officiel du Canton de Grantham, tel plan indiquant la subdivision du terrain acquis par la Cité de Drummondville de M. René Ferland le 23 avril 1957 ainsi que la subdivision d'une partie des rues Cockburn et Pelletier; que la Cité accepte le procès-verbal de bordage de ces mêmes terrains et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tous documents à cette fin.

ADOPTE

Certains amateurs de canotage demandent à la Cité de construire une descente à la rivière afin d'y avoir un accès plus facile. Le Conseil encourage ces requérants à se servir des descentes naturelles qui existent présentement à plusieurs endroits.

Le Greffier donne lecture d'un rapport du Ministère de la Santé sur la qualité de l'eau de la rivière. Ce rapport sera comparé avec celui de l'an dernier afin de voir si il y a amélioration.

Le règlement No. 462 qui amende le règlement No. 378 en ce qui concerne l'usage de taximètre sur les voitures de louages, est lu en deuxième lecture.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le règlement No. 462 soit adopté.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que les clauses de la nouvelle convention collective entre la Cité et l'Unité des Policiers de Drummondville, soient ratifiées et que le Maire, le Greffier et le Président du Comité de Police soient autorisés à signer cette convention au nom de la Cité.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que le contrat pour le ramonage des cheminées soit confié de nouveau à M. Raoul Houde, concierge à l'emploi de la Cité, au prix de \$1,800.00 pour tout le travail. M. Houde devra faire signer par un des occupants de la maison un certificat à l'effet que le travail de ramonage a été bien accompli.

ADOPTE

L'échevin Pierre Mathieu donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 250 (Bon Ordre) afin de tenir responsable tout propriétaire de véhicule qui laissera tomber des papiers ou déchet quelconque de sa voiture sur la voie publique.

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la Cité cesse de permettre l'usage de son terrain de stationnement de la rue St Louis au personnel du 46^{ème} Régiment pour ses parades ou exercices militaires.

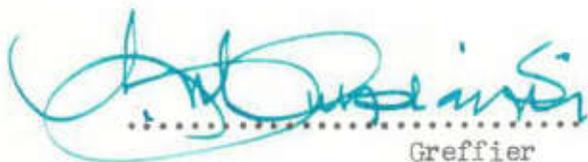
ADOPTE

M. Gérard Bergeron, journaliste d'un journal local, suggère que la Cité amende son règlement de construction afin d'obliger tout contracteur à laisser un passage sur les trottoirs bordant l'édifice en construction. Le Conseil réfère la suggestion à l'échevin en charge du Comité de Construction.

Le Conseil prend connaissance de la nouvelle évaluation qui a été faite de la propriété du Dr. Rosaire Milette. L'évaluation est réduite à \$14,500.00 pour la bâtisse, et les terrains demeurent au même taux, soit \$1,100.00 chacun.

Lecture est donnée du jugement dans l'affaire McColl Frontenac Oil Co. -vs- Cité de Drummondville. Cette compagnie contestait l'évaluation de ses propriétés en la prétendant exagérée et hors de proportion avec la valeur réelle. L'appel de cette compagnie est rejeté avec dépens.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent en comité sous la présidence du Maire.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés:
Isidore Laplante, $\frac{1}{2}$ pension 4 mois; Dme Arthur Lefebvre, $\frac{1}{2}$ pension 2 mois; Dme Bruno Duguay, pension à domicile; Enfants de Marcel Leduc, 1 mois; Eug. Fournier, hôpital; R. et J.M. Baril, hôpital; Dme Albert Hamel, hôpital; Jos. Audet, hôpital; Mile Irène Senay, $\frac{1}{2}$ pension 3 mois; Mlle M. Mastine, $\frac{1}{2}$ pension 2 mois.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 13 MAI 1957

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
3299	Mme Gérard Fréchette 2407 Monsabre Mtrl.	Jean Camirand 26-9ième Avenue	145-447
3245	Georges Louis Lefebvre St Laurent	Léo Lafond 118-12e Avenue	145-374
7735	F. Bouchard 14-15e Avenue	Adélarde Allie 5 Allard St Charles	151-317
6092	Louis Ouellet	Dieudonné Ouellet 452 Chassé	162B 178
2330	H. Lockwood	C. E. Dumont 38 Prince	7-38 E.
3010 3011	Donat Aubin	Robert Grégoire 454b des Ecoles	144-381 P. 144-381
5597	Service d'Habitation Ouvrière	Albert Lavallée Blvd. Bernard	160A-91-5
4105	Harris Duchesneau	Germaine Doucet 167 Brock	28-100 S.
5750	Wellie Blouin	Marcel Bouffard 524 Brouillard	160A-241 3/5 du terrain
7219	Gabriel Desrochers	J. P. Allie 153 St Alphonse	150-16
2695	Siméon Lamothe 627 Brock	Antonio Godbout 323 St Marcel	P. 143
2696	déjà enlevé à S. Lamothe	Fernand Letendre	P. 143
3615	n'apparaissait pas au rôle	Jolicoeur J.W.B.	146-121 a
7759A	do	Gilles Henri Bergeron	P. 151-345
6726	do	Laurier Gauthier	149-153
5214	Josephat Fournier, F. A. Landry	Roger Landry	½159-11-6 Gr
5212	do	Josephat Fournier	½159-11-6 Gr

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 13 MAI 1957 (Suite)

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
5226 A	n'apparaît pas au rôle	Léo Beaudoin	160a-90-16 P. 159-11-23
6193	Omer Lévesque	Moisan & Leclerc	P. 162b-163
6193	n'apparaît pas au rôle	do	P. 162b-163
6193 A	Moisan & Leclerc	Omer Lévesque	P. 162b
2519 A	n'apparaissait pas au rôle	Vadnais R. & Pontbriand A.	P. 140
2519B	n'apparaît pas au rôle	Succ. J.E.Dumaine & Fabrique St Frédéric	P. 140 P. 141
4040	Lucien Larocque	Pierre Laflamme 417F Hériot	28-15
4040	do	Mme Valérien Laflamme 3490 St Germain Mtrl.	28-14
2441	Caisse Pop. Ste-Thérèse	Cité de D'ville	P. 222 E.
2442	Anselme Bachand	do	P. 222 E.
2443	Léo Languerand	do	P. 284 E.
2444	Philiat Languerand	do	P. 284 E.
2478	Jos. Mercure	do	327-328-329 381-382-383-384
2491	Lionel Giroux	do	P. 426 E.
2492	Lily Duchesneau	do	P. 426 E.
2493	Armand Duchesneau	do	P. 461 E.
2494	Roger Grenier	do	P. 461 E.
2504	J. A. Laferté Ltée	do	503-04-06 533-34-35-36-37- 611-12
2505	Succ. Gérard Desrosiers	do	P. 506-507 E.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 13 MAI 1957

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
2506	G. & Florida Desrosiers	Cité de D'Ville	P. 506-507 E
800	Joseph Courchesne 4ème Rang	Rosario Brouillard 100-16ième Avenue	149-389

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés: Dme Pierre Lefebvre; Gilles Généreux, transport en ambulance; S. Gazaille.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

27 mai 1957

Assemblée du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil lundi, le 27 mai 1957, cette séance en étant une régulière aux termes du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 13 mai 1957. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Monsieur André Paré, chimiste en charge de l'usine de filtration de la Cité, donne au Conseil certaines explications en marge de l'analyse de l'eau de la rivière faite par le Ministère de la Santé. Selon M. Paré, ces rapports indiquent que le bain dans cette eau n'est pas à recommander. Le Conseil suggère de demander de nouvelles analyses pour fins de comparaison.

M. Paré profite de sa visite pour suggérer l'emploi d'une nouvelle chaux au filtre. Quoique plus dispendieuse cette chaux est de meilleure qualité et son emploi en quantité moins grande permettrait son utilisation à un prix égal au prix actuellement payé. Le Conseil n'a pas d'objection à faire l'essai de cette nouvelle chaux sur une base expérimentale. La chaux qui est présentement entreposée à l'usine de filtration (450 sacs) pourra être écoulee sur le marché local.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Albert Bessette, secrétaire de M. Robert Bernard, député, dans laquelle on informe le Conseil que le Ministère des Travaux Publics prendra à sa charge la peinture du pont de Drummondville. Quelques membres du Conseil font remarquer que la nouvelle entrée de la ville, du côté de St Charles, pourra devenir une voie dangereuse à moins que la Cité ne prenne des mesures de sécurité sans délai. On suggère la construction d'un trottoir et l'installation d'une lumière clignotante. L'échevin Mathieu verra les autorités de St Cyrille et quelques gens de St Charles au sujet de ce trottoir.

Quant à la lumière il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le département de la circulation soit autorisé à installer une lumière de signalisation clignotante entre le pont et St Charles.

ADOPTE

A la suite de l'invitation du Ministre des Affaires Municipales, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que M. Roland Tessier, trésorier de la Cité, soit délégué au quinzième congrès annuel des officiers de finance municipaux qui aura lieu du 20 au 23 juin prochain à bord du S.S. Tadoussac.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre de l'Association des Taxis de Drummondville qui remercie le Conseil pour l'adoption du règlement No. 462 qui régleme l'usage des taximètres.

Le Conseil entend la lecture d'une nouvelle résolution concernant l'éclairage au mercure rédigée conjointement par les deux associations d'Hommes d'Affaires de Drummondville.

L'échevin Gauthier doit rencontrer le gérant de la Southern Canada Power d'ici quelques jours afin de discuter à nouveau des changements à effectuer à l'éclairage des rues de la ville. Il informera le Conseil à sa prochaine séance de tout changement important au programme déjà élaboré.

Le Comité National de la St Jean Baptiste prépare actuellement la célébration de la "Fête de la St Jean Baptiste" et demande l'aide matérielle de la Cité.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que la Cité consente un octroi de \$300.00 à la Société St Jean Baptiste en vue de la préparation des fêtes du 24 juin et accorde de plus à cette société l'usage du terrain près du garage municipal, l'usage d'un camion et les services d'un gardien.

ADOPTE

Mie Georges Gault, 74 St Philippe, demande un délai additionnel d'un an pour démolir ou reconditionner une construction en assez piteux état qu'elle possède au 360 St Norbert.

Le Conseil consent à accorder 30 jours additionnels pour permettre à Dme Gault de se conformer aux exigences du règlement No. 445.

Dme Vve Hervé Houle, 1295 rue St Edgar, à St Simon, réclame un montant de \$11.95 de la Cité pour soins médicaux reçus à la suite d'une chute sur le trottoir. Comme cette chute est survenue le 11 mars 1957 et qu'aucun avis n'a été envoyé à la Cité, le Conseil regrette d'avoir à refuser cette réclamation.

Reprenant l'étude du problème créé par la pose des égouts sur la rue St Frédéric, de la 18ème à la 20ème Avenue et l'obligation d'imposer une servitude de passage sur des terrains appartenant à M. André Généreux, Son Honneur le Maire remarque qu'il serait peut-être préférable de signer un document sous seing privé devant deux témoins. Tel document pourra ensuite être enregistré. Il s'offre à rencontrer M. Généreux accompagné des notaires Gauthier et Moisan.

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité tout document se rapportant à une servitude de droit de passage sur les terrains appartenant à M. André Généreux.

ADOPTE

L'échevin Eddy Perreault donne avis de motion d'un règlement concernant l'agrandissement de l'usine de filtration municipale et de l'appropriation des terrains nécessaires à cette fin.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la Cité soit autorisée à dépenser une somme de \$2,656.36 représentant les argents en disponibilité au 31 décembre 1956 sur les règlements d'emprunts Nos. 361, 373, 403 de la Cité de Drummondville ainsi qu'un surplus de Ville St Joseph.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada par billet promissoire un montant de \$300,000.00; que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la dite somme de \$300,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé à même la vente des obligations à être faite en vertu du règlement No. 455.

La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$300,000.00

*banque, au fur
et à mesure
des besoins
jusqu'à concu-
sion de la dite*

[Signature]

et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOpte

Première lecture est donnée des règlements No. 464 (nécessité d'obtenir un permis municipal pour la démolition de bâtiments) et 465 (autorisation pour la Cité de refuser les permis de construction sur les rues non desservies par l'eau et les égouts)

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer une convention préliminaire avec le Syndicat des Employés Municipaux afin de permettre le paiement des salaires augmentés aux employés de la Voirie et à ceux de l'usine de filtration pour la période de paie commençant le 22 mai 1957 - toute rétroactivité devant être payée lors de la signature finale de la convention collective avec le syndicat.

ADOpte

Le Greffier soumet au Conseil un acte de vente par René Ferland à la Cité, exécuté devant Me. Paul H. Moisan, notaire, le 23 avril 1957, minute 3508, enregistré sous le no. 132,710, et comportant la vente d'un terrain (P. 156 N.S.) de 375 pieds de largeur sur 715 pieds de profondeur formant une superficie de 268,125 pieds carrés, mesure anglaise, ainsi qu'un plan montrant la subdivision dudit terrain préparé par Armand St Pierre A.G. en date du 2 mai 1957, ce terrain devant porter à l'avenir le No. 233, dont les dimensions ne concordent pas avec le contrat ci-dessus mentionné et dont la superficie serait de 261,085 pieds carrés, mesure anglaise, faisant une différence en moins de 7,040 pieds carrés.

Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la Cité ratifie et accepte tous les termes du contrat de vente ci-dessus relaté et qu'il soit reconnu que les dimensions du terrain vendu sont celles mentionnées au plan de subdivision précité, à la condition toutefois que le vendeur, René Ferland, absorbe tous les frais de bornage et de cadastrage.

ADOpte

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à procéder au pavage de la rue Corriveau sur toute sa largeur de Marchand à la Maison du Souvenir et sur une largeur de 27 pieds de la Maison du Souvenir à la rue Cockburn.

ADOpte

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, qu'un vote de félicitations soit adressé à M. George Haggerty à l'occasion de la réélection à la présidence de la Chambre de Commerce.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Eddy Perreault, qu'un vote de félicitations soit adressé à M. Jacques Laferté à l'occasion de son élection à la présidence de la Chambre de Commerce Junior.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault, qu'un vote de félicitations soit adressé à M. Jacques Laferté à l'occasion de son élection à la présidence de la Chambre de Commerce Junior.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que les ajustements de salaire suivants soient autorisés:

Gaston Montplaisir, greffier - \$5,200 par an; ^x\$5,500 au 1 Jan. 1958

Roland Tessier, trésorier - \$10.00 d'augmentation par semaine.

André Brière, ingénieur - \$8,000 par an à compter du 9 mai 1957

Conrad Proulx, chef de police - \$10.00 d'augmentation par semaine à compter du 1er juin 1957

Gérard St-Cyr, contremaitre - \$5.00 d'augmentation par semaine

Henri Talbot, directeur de la bibliothèque - \$200.00 d'augmentation par an.

Employées de la bibliothèque - \$0.05 d'augmentation de l'heure.

ADOPTE

Son Honneur le Maire remarque qu'il serait peut-être opportun de placer dans les différents parcs de la Cité les tables qui sont construites dans ce but.

Il rappelle que le 1er juin prochain la Cité sera l'hôte de la Société St Jean Baptiste qui tiendra son congrès provincial à Drummondville les 1er et 2 juin. Il invite les échevins à prendre part à une réception qui aura lieu à 5 hrs p.m. au Manoir Drummond.

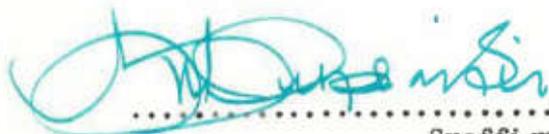
Il fait la même invitation pour le 4 juin alors que la Cité recevra à un cocktail les commissaires de la Commission des Transports et les représentants du C.N.R. à l'occasion de l'audition de la requête de la Cité pour le viaduc du Blvd. St Joseph.

*a compter du
1er AVRIL /57*

*MM
[Signature]*

Il est assez longuement question de l'usage du Parc St Frédéric par les différents partis politiques à l'occasion de la campagne électorale qui s'amorce. Il est finalement décidé de confier ce problème aux échevins Joseph Bibeau, président de la Commission des Parcs, et Pierre Mathieu, président de la Commission de la Voirie, afin qu'ils en viennent à une solution qui puisse satisfaire les organisateurs d'assemblée publiques.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

COMITE

Tous les échevins, à l'exception de l'échevin Joseph Bibeau, siègent ensuite en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

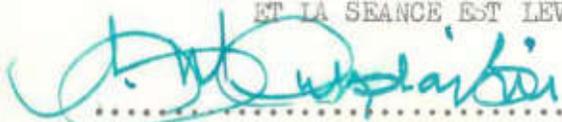
A la suite d'une demande de M. Benjamin Robidas au sujet de la construction des trottoirs autour du nouveau bureau de poste, rue St Jean, le Comité recommande telle construction à la condition que M. Robidas consente à payer le tiers du coût des travaux.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés:
Guy Arel, pension 3 mois; Laurent Simard, hôpital; Thérèse St Sauveur, hospitalisation; André Huest, hôpital; Renaud Auger, hôpital;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont laissés en suspens; Dme Vve Bernardin Rajotte; Prilias Langlois;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés:
Omer Leclerc Dme Cécile Gaudreau; Dme Joseph Proulx; Luc Lacroix; Alphonse Grenier; Dme Vve Joseph Comeau; Delle Réjeanne Desmarais; Dme Wm. Bailey; Antonio Nault; Dme Nazaire Gendron; Francine Brunneault; Johanne Boivert; Dme Rosaire Demers; Johanne Hamel; Dme P.E. Champagne.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire



BUREAU DU GREFFIER

CITÉ DE DRUMMONDVILLE

DRUMMONDVILLE, P. Q.

ASSERMENTATION D'UN ÉVALUATEUR

Je, Raoul Gamache, de la Cité de Drummondville, nommé évaluateur par le Conseil de la Cité, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
29ème jour de mai 1957.

Raoul Gamache
.....

A. Dupuis
.....

Greffier de la Cité.



BUREAU DU GREFFIER

CITÉ DE DRUMMONDVILLE

DRUMMONDVILLE, P. Q.

ASSERMENTATION D'UN EVALUATEUR

Je Epiphane Mélançon, de la Cité de Drummondville,
nommé évaluateur par le Conseil de la Cité, jure que je
remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette
charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
29ème jour de mai 1957.

Epiphane Melancon

A. Dupuis

.....
Greffier de la Cité.



BUREAU DU GREFFIER

CITÉ DE DRUMMONDVILLE

DRUMMONDVILLE, P. Q.

ASSERMENTATION D'UN EVALUATEUR

Je Alonzo Malouin, de la Cité de Drummondville,
nommé évaluateur par le Conseil de la Cité, jure que je
remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette
charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
29ème jour de mai 1957.

..Alonzo Malouin

..J. Duplanti
Greffier de la Cité.

10 juin 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 10 juin 1957, cette séance en étant une régulière aux termes du règlement No. 295.

SONT PRESENT: MM. les échevins Eddy Perreault, Antonio Baril et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier.

Après lecture de l'avis de convocation il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que l'assemblée soit ajournée à 7 hrs p.m. mardi, le 11 juin 1957.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

11 juin 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 11 juin 1957, cette séance étant un ajournement de celle du 10 juin 1957.

SONT PRESENT: MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 27 mai 1957. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

L'échevin Armand Gauthier dépose un rapport complet des améliorations proposées par la Cie Southern Canada Power en ce qui regarde l'éclairage des rues de la Cité. Au cours de la discussion qui s'entame sur le sujet l'échevin Sigouin émet l'opinion que l'aspect financier du projet devrait être soumis à la Ligue des Propriétaires pour approbation. L'échevin Baril croit prématurée l'électrification améliorée de la rue St Damase. L'échevin Perreault est d'avis qu'un peu d'é-

clairage aux lampes à mercure devrait être installé dans les quatre quartiers. L'échevin Gauthier est en faveur du projet dans son entier car, dit-il, il s'agit là d'une amélioration nécessaire qui donnera une belle publicité à la cité. L'échevin Baril suggère un éclairage identique dans St Joseph et St Jean Baptiste et dans le vieux Drummondville. L'échevin Bibeau appuie M. Baril. L'échevin Perreault croit que la Ligue des Propriétaires, les Chambres de Commerce et les Associations d'Hommes d'Affaires devraient être consultées.

Son Honneur le Maire quitte son siège et est remplacé par l'échevin Siguin

Enfin, il est proposé par l'échevin Eddy Perreault secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que le projet d'éclairage soumis par la Southern Canada Power en date du 10 juin 1957, et dont l'original est versé au procès-verbal de la présente assemblée, soit adopté sujet aux modifications suivantes: Rue St Damase: lampes mercure de la rue St Marcel à la 12^e avenue seulement; ne changer les lampadaires que sur les poteaux présentement utilisés à cette fin; n'effectuer une charge de consommation pour la différence entre l'éclairage actuel et l'éclairage amélioré que soixante jours après la fin des travaux de remplacement, à la condition que lesdits travaux d'installation soient terminés au plus tard le 30 septembre 1957.

ADOpte

L'échevin Antonio Baril enregistre sa dissidence en ce qui concerne l'éclairage au mercure sur la rue St Damase pour la raison que cette amélioration est prématurée.

Au chapitre de la correspondance, le Greffier donne lecture d'une lettre de M. Armand Cloutier, député, en réponse à la demande de la Cité pour l'aménagement d'un aéroport militaire à Drummondville.

Le Comité d'organisation des fêtes du cinquantenaire de l'arrivée des Frères de la Charité à Drummondville demande un octroi de la Cité afin d'aider à défrayer les dépenses d'organisation.

Il est proposé par l'échevin A. Baril, secondé par A. Gauthier, que la Cité marque sa reconnaissance envers l'oeuvre magnifique accomplie par la Communauté des Frères de la Charité en versant un montant de \$50.00 qui aidera à défrayer les dépenses d'organisation des fêtes du cinquantenaire de l'arrivée de ces Frères à Drummondville

ADOpte

Pour faire suite à une autre demande de cette même organisation le Conseil consent aimablement à ce qu'un concert soit donné dans le kiosque du Parc St Frédéric le 30 juin, de 2 à 4 hrs p.m.

Le Conseil prend connaissance d'une invitation de la J.O.C. qui désirerait être honorée de la présence du Maire et des échevins lors du pageant marial qui sera donné au Stade Municipal les 15 et 16 juin prochains.

Sur demande du journal "La Tribune" il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité contribue une annonce de \$15.00 dans ce journal à l'occasion de la fête de la St Jean Baptiste.

ADOPTE

Le Conseil est mis au courant d'une lettre de M. T.H.Hilliard, vice-président de la Canadian Celanese, dans laquelle ce dernier exprime l'intention de sa compagnie d'occuper tout l'édifice Roessel lorsque les conditions le permettront.

L'Union des ouvriers du Textile-coton de Drummondville informe les autorités municipales qu'elle tiendra son 22ème congrès annuel à Drummondville les 4,5 et 6 juillet prochains. Elle invite le Conseil à un banquet et exprime l'espoir que la Cité consentira à recevoir les délégués à une réception officielle.

Le Conseil remercie la Fédération Textile de l'honneur qu'elle fait à la Cité en tenant son congrès annuel dans ses murs et il sera enchanté si les délégués à ce congrès veulent bien assister à une réception officielle qui leur sera offerte par la Cité.

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité à la date du 10 juin 1957. Ces comptes se totalisent à la somme de \$76,066.02 dont \$39,057.29 au compte budget et \$37,008.73 au compte capital.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que les comptes dus par la Cité à la date du 10 juin 1957 soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Lecture est donnée des mutations de propriétés dont avis a été reçu par la Cité au 10 juin 1957. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que les mutations de propriétés - au 10 juin 1957 - soient acceptées.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le département de la Voirie Municipale soit autorisé à procéder au pavage de la rue Laurier, de la rue Lafontaine à l'extrémité sud, sur un seul coté sur une largeur d'environ 25 pieds.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin André Cloutier que des félicitations soient adressées à M. Honoré D'Amour, journaliste, à l'occasion de sa récente nomination à la gérance du journal "La Tribune" à Drummondville.

ADOPTE

A la suite d'une demande de M. Albert Jutras, commerçant de bois de chauffage faisant présentement affaires sur la 13^{ème} avenue, il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que M. Jutras soit autorisé à transporter son commerce sur la 15^{ème} avenue à la condition que ses cordes de bois ne dépassent pas la ligne de construction, qu'elles ne soient pas plus hautes que huit pieds et qu'il libère entièrement les terrains présentement utilisés sur la 13^e avenue. M. Jutras devra signer un engagement à cet effet.

ADOPTE

Il est question de lancer un concours et de décerner des prix pour les plus beaux parterres et les boîtes à fleurs les mieux agencées. Ce concours serait la responsabilité de la Chambre de Commerce des Jeunes.

Le Conseil approuve d'emblée et il est prêt à appuyer le concours de toute son influence afin d'ajouter encore plus à la beauté naturelle de Drummondville. Il espère que des philanthropes voudront manifester leur esprit civique en donnant des prix aux gagnants de ce concours.

Sur demande de la Commission Municipale, il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, et résolu unanimement que le règlement No. 438, au montant de \$470,000.00 de la Cité de Drummondville soit amendé à l'article 4 en stipulant un intérêt à un taux n'excédant pas 5½%;

L'article 7 est abrogé et remplacé par le suivant:

"7. Les obligations et les coupons d'intérêt seront payables à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada

dans la Province de Québec, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto. Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, et les coupons d'intérêt seront payables au porteur seulement."

Les dates d'échéance apparaissant au tableau d'amortissement dudit règlement sont modifiées pour se lire de 1958 à 1977;

L'article 10 est amendé en ajoutant au début dudit article les mots suivants:

" Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation avant le 1er mai 1964 inclusivement si elles sont émises à courte échéance quinze ans, et avant le 1er mai 1967 inclusivement si elles sont émises pour le terme de vingt ans; après ces dates..."

ADOPTE

Sur recommandation du Chef de Police il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que cinq parcomètres doubles soient posés sur la rue St Jean, tout au long de l'Edifice Hériot et du même coté, si et lorsque le département de la Voirie Municipale fera la rénovation du trottoir à cet endroit; que le stationnement soit défendu du coté nord du Blvd. St Joseph, entre les rues St Edouard et St Jean; que le stationnement soit limité à soixante minutes sur la rue Brock, coté nord, entre les voies du C.N.R. et la rue Bérard.

ADOPTE

L'échevin Rodolphe Mochon donne avis de motion d'un règlement destiné à empêcher le commerce de rebuts d'automobile dans les limites de la Cité.

Première lecture du règlement No. 466 - agrandissement des bassins de réserve à l'usine de filtration.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

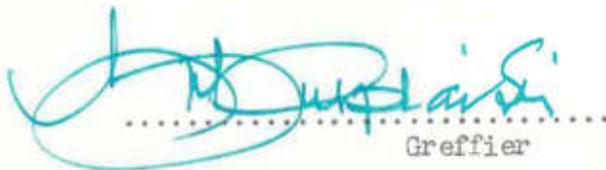
COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à l'assemblée régulière se réunissent en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Roger Poirier; Dme Bruno Duguay, hôpital; Dme Vve B. Rajotte; $\frac{1}{2}$ pension 3 mois; Phil. Lemire, 1 mois.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés: Dme Ant. Parent; Emile Lavioie; Dme Edmond Lepage; Marcel Marcoux; Dme A. Lemire; Robert Fontaine; Danielle Jutras Sylvie Barsalou; P.E. Tremblay; Raymond Duquette.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire



SOUTHERN CANADA POWER COMPANY LIMITED

Dossier: 2665/MUR-33

Drummondville, P.Q.,
le 10 juin, 1957.

Son Honneur le Maire Me Marcel Marier
& Messieurs les Echevins,
Cité de Drummondville,
415 rue Lindsay,
Drummondville, Qué.

Messieurs,

Nous désirons ajouter une correction à notre lettre du 4 juin, 1957, concernant le nouveau programme de l'éclairage des rues de Drummondville.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il y a eu méprise d'une lampe de 200 watts de calculée comme existante et après un examen minutieux, nous avons constaté qu'il y en avait 63 au lieu de 64 de 200 watts.

Egalement, une petite erreur s'est glissée dans la multiplication de 329 luminaires à \$1.75 donnant un total de \$565.75 au lieu de \$575.75, établissant les calculs tels que ci-dessous:

Proposé:-

179	Luminaires	vapeur-mercure	@ \$5.00	=	\$895.00
11	"	500 watts	@ \$3.50	=	\$ 38.50
36	"	300 watts	@ \$2.50	=	\$ 90.00
329	"	200 watts	@ \$1.75	=	<u>\$575.75</u>
Total:					\$1599.25

A Déduire: -

56	Luminaires	500 watts	@ \$3.50	=	\$196.00
131	"	300 watts	@ \$2.50	=	\$327.50
63	"	200 watts	@ \$1.75	=	\$110.25
292	"	100 watts	@ \$1.00	=	<u>\$292.00</u>
Total:					\$925.75

(à suivre)



"Your electrical servant"

"Votre serviteur électrique"

Son Honneur le Maire Me Marcel Marier
& Messieurs les Echevins -

Augmentation mensuelle de toute l'amélioration
prévue dans Drummondville, incluant St-Joseph et St-Jean-Baptiste:-

\$1599.25 - \$925.75 = \$673.50

Vous trouverez en annexe un tableau indiquant
le nombre de chaque genre de luminaire en regard du nom de chacune
des rues où l'éclairage est amélioré.

Espérant que ceci rencontrera votre approbation,
nous réitérons que nous sommes prêts dès maintenant, à effectuer
ces travaux.

Respectueusement vôtres,

SOUTHERN CANADA POWER CO. LTD.,
Drummondville.



Jules-P. Marceau,
Gérant.

RUES	ACTUEL				Poteaux non employés	400 (V.M.)	PROPOSE				Poteaux non employés	
	500	300	200	100			500	300	200	100		
Hébert		2	4	7	3	16						
Lowring		9				9						
Brock	2	7	8	19	3		2	9	28	--		
Lindsay		15				15				--		
Dorion				15					15	--		
Marler				2	2				4	--		
Blvd. Caron				9	2				11	--		
Gosselin				3	3				4	--		2
Newton			1	9	1				10	--		1
Mitchell				2					2	--		--
Robin				1	3				2	--		2
St-Georges	1	1		11	4				17	--		--
Cockburn	2	2	12		1		2	2	12	--		1
Dupont				17	3				17	--		3
Bellevue		1		5	1				7	--		--
Bérard				6	1				4	--		3
Frontenac				1	1				1	--		1
Holmes				6	1				4	--		3
Desforges				4	4				3	--		5
Melançon				6					6	--		--
Garceau				2	1				2	--		1
Moisan				2	2				3	--		1
Brouillard				1	2				2	--		1
Corriveau				2	1				2	--		1
Hériot	5	11		7	2		5	11	6	--		3
Des Frères				5	3				4	--		4
Brock		12	10		2			12	10	--		2
Des Ecoles		1	2	21	1				25	--		--
Girard				2	1				2	--		1
St-Edouard	1			10	4		1		14	--		--
St-Jean	2	3		11	1	17				--		
Garceau				1	1				1	--		1
Brouillard				4	3				3	--		4
Moisan				3	3				3	--		3
St-François				4	1				3	--		2
Dunkin		1		6	3				6	--		4
Prince				4					3	--		1
Belcourt				4	1				3	--		2
Poirier				6	2				4	--		4
Dumoulin		2		21	2				22	--		3
Celanese	1	1	15				1	1	15	--		--
Scott				2	2				2	--		2
Dollard				2	1				2	--		1
Garceau				3	1				3	--		1
Brouillard				3	1				3	--		1
Moisan				3	1				3	--		1
Lafontaine				13					13	--		--
Raimbeault				3	1				2	--		2
Cartier		1		8	1			1	6	--		3
Vassal				3	2				2	--		3
Mercier				4	3				3	--		4
Chapleau				3	4				2	--		5

RUES	ACTUEL				Poteaux non employés	PROPOSE					Poteaux non employés
	500	300	200	100		400 (V.M.)	500	300	200	100	
Lévis				2	1				2		1
Cherrier					2				2		
Laurier				4	3				4		3
Lindsay	9	30				39					
Hériot	29				1	29					1
Des Forge	2				1	3					
St-Jean			11			11					
St-Marcel		15			2	17					
St-Damase	2	17			4	23					

56 131 63 292 100

179 11 36 329 -- 87

Coût Actuel

\$3.50 x 56 =	\$196.00
\$2.50 x 131 =	\$327.50
\$1.75 x 63 =	\$110.25
\$1.00 x 292 =	\$292.00
	<u>\$925.75</u>

Coût de la Nouvelle Installation

\$5.00 x 179 =	\$ 895.00
\$3.50 x 11 =	\$ 38.50
\$2.50 x 36 =	\$ 90.00
\$1.75 x 329 =	\$ 575.75
	<u>\$1599.25</u>

Augmentation Mensuelle : \$673.50

XXXXXXXXXXXX

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 10 JUIN 1957

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
1193	Wellie Leclerc	Roger Traversy R.R.No 2 St Nicéphore	125 p. 126,127,128 E
1194	do	do	P. 126, 129 E
1225	do	do	162 E
210	Abel Courchesne	André Benoit & Dol- lard St Jacques 92 Ave des Pins & Rive Nord	30 N
3035	Denis Crépeau	Déjà chargé à 2932	144-408 P144-318
6786	Déjà passé au Conseil	Dr Rosaire Milette	149-237
3005	Hector Rousseau	Mme André Roy 500 Dumoulin	P. 144-376-375
4069	Omer Leblanc	Laurent Habel 48 Newton	28-61 S
4629	Wellie St Germain	Robert & Hervé Vandal 144 Lindsay	156-113
5509	Sam Provencher 466 St Pierre	Gérard Lemay & André Lemaire, 466 St Pierre	160a-15
6513	Dion & Fils Ltée	Entreprises Dion Enrg. 209 St Marcel	148-99-100
2148	H.D. Archambault	Gaston Archambault 10387 Rue Paris Montréal	2-138-P.2-140 E
6743	Ernest Labarre 113 -11ième Avenue	Wilfrid Labarre 87-11ième Avenue	149-171
5929	Dame Marie Jeanne Dessert Allard 480 St Omer	Marie Jeanne Dessert 480 St Omer C.P. 176 D'Ville	162B-14
5009	Roméo E. Adam	Jacques Adam 67 Chemin du Golf	158-12

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 10 JUIN 1957

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
2285	Omer Métayer	Rovald Blanchette Rue Lalemand St Simon	P.6-11 E
2976	Raphaël Brin	Adelard Allie St Charles D'Ville	P. 144-353-2
4625	Bruno Allie	Jean Turcotte 850 Savard	156-109 Gr

25 juin 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 25 juin 1957, cette séance en étant une régulière aux termes du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Armand Gauthier et André Cloutier, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Après lecture de l'avis de convocation il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin André Cloutier, que l'assemblée soit ajournée au 26 juin 1957, à 8 hrs. P.M.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

26 juin 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 26 juin 1957 cette séance étant un ajournement de celle du 25 juin 1957.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

A la suite de la lecture du procès-verbal de l'assemblée des 10 et 11 juin 1957, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que les procès-verbaux de ces deux assemblées soient adoptés.

ADOPTE

On procède alors à l'ouverture des soumissions sur un emprunt de la Cité de Drummondville au montant de \$470,000.00 autorisé par le Règlement No. 438

		<u>LOYER</u>
DOMINION SECURITIES LTD	Pour le montant entier	
A.E. Ames & CO. LTD	88.53	(5.99)
ROYAL BANK OF CANADA	4½ %	
DAWSON, HANNAFORD LTD	Pour le montant entier	
BANQUE PROVINCIALE	93.105	(6.408)
BELANGER INC.	5½	
CREDIT-QUEBEC INC	Pour le plein montant	
GASTON LAURENT INC. (6.132)	95.17	
BURNS BROS. & DENTON LTD	5½%	
NESBITT, THOMPSON LTD	\$197,000 à 5½% échéance 1958-67	
GAIRDNER, SON & CO. (6.095)	125,000 à 4½% " 1968-77	
MAISON BIENVENU LTEE	148,000 à 5½% " 1968-77	

Au prix de 92.78

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que le choix du soumissionnaire soit laissé à la discrétion de la Commission des Affaires Municipales.

ADOPTE

A l'item de la correspondance, le Greffier donne lecture des lettres suivantes:

- La Laiterie Lamothe & Frères informe la Cité de son intention de construire une bâtisse sur la 18ème avenue aussitôt que les égouts y seront installés.
- Les Soeurs de la Présentation, Dr. A. Gendron et Léo Corriveau remercient le Conseil pour le pavage de la rue Corriveau.
- La Chambre de Commerce, les deux Association des Hommes d'Affaires et la Ligue des Propriétaires font tenir des résolutions approuvant le plan mis de l'avant par le Conseil en vue d'améliorer l'éclairage des rues de la Cité.

Le Conseil prend connaissance d'un plan et d'une description préparée par l'Ingénieur de la Cité, décrivant la lisière de

terrain que la Commission Scolaire doit céder à la Cité de Drummondville pour le redressement de la rue St Jean; en outre le Conseil prend connaissance de la résolution des Commissaires d'Ecoles de la Cité de Drummondville en date du 12 décembre 1956.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, et résolu à l'unanimité que la Cité de Drummondville accepte à cession de la lisière de terrain en question aux conditions mentionnées dans la résolution des Commissaires d'Ecoles précitée, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'acte ainsi que tous documents accessoires et à stipuler toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos.

ADOPTE

Concernant la même affaire, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité s'adresse au Département de l'Instruction Publique afin qu'autorisation soit accordée à la Commission Scolaire de Drummondville de céder la lisière de terrain nécessaire au redressement de la rue St Jean, à l'intersection de la rue Notre-Dame, à Drummondville.

ADOPTE

 Le Conseil est mis au courant d'un acte de dépôt de servitude ~~accusé~~ par M. Joseph Courchesne à la Cité de Drummondville le 14 juin 1957 devant Me. Paul H. Moisan, notaire, signé par Me. Marcel Marier, Maire, et M. Gaston Montplaisir, Greffier.

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que cet acte de servitude soit ratifié et confirmé et par les présentes le Conseil ratifie et confirme ledit acte à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Il est soumis au Conseil un acte d'échange par la Cité et la Succession Léopoldine C. Bérard d'une partie du lot No. 153 de Grantham, comté de Drummond, acte passé devant Me. Paul H. Moisan, notaire le 22 juin 1957, minute 3569,

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que cet acte d'échange soit ratifié et confirmé et par les présentes le Conseil ratifie et confirme ledit acte à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une résolution de la Municipalité de St Simon demandant à la Cité l'autorisation de brancher leur système de radio-police sur celui de la Cité, en se servant de la même longueur d'ondes.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Eddy Ferreault, que permission soit accordée à la Municipalité

de St Simon de se brancher sur le poste central de Drummondville quant à la longueur d'ondes utilisée par le service de radio-police pour l'opération d'un système identique dans leur territoire; qu'une entente intervienne entre les chefs de police de Drummondville et de St Simon pour le bon fonctionnement de ce service commun.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à procéder à la construction d'un trottoir, à déplacer deux poteaux et à aménager un rond point au point de jonction des rues Poirier, Lindsay et Blvd. Mercure; le tout au coût approximatif de \$2,000.00. Tels travaux seront faits suivant les plans préparés par l'Ingénieur et à la suite de l'autorisation du Chef de Police.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par une trentaine de villégiateurs occupant des chalets sur la Rive Nord et qui demande le pavage d'une partie de la route de la Rive Nord.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin André Cloutier, que copie de cette requête soit transmise à M. Robert Bernard, député, en même temps que la demande de la Cité pour le pavage de cette route.

ADOPTE

Est soumis au Conseil par Benjamin Robidas Ltée un deuxième estimé du progrès des travaux à l'usine Drummond Business Forms. Cet estimé, vérifié par l'Ingénieur de la Cité, s'élève à un montant de \$25,444.75.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que le deuxième estimé sur la bâtisse Drummond Business Forms, au montant de \$25,444.75, soit approuvé pour paiement.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que les sympathies du Conseil soient adressées au Greffier de la Cité ainsi qu'aux membres de la famille à l'occasion du décès de Dame Frank Bouchard.

ADOPTE

A l'unanimité les membres du Conseil adressent leurs

plus vives félicitations au président et aux membres du Comité Exécutif de la Société St Jean Baptiste pour le magnifique travail accompli et le succès obtenu dans l'organisation des fêtes de la St Jean Baptiste.

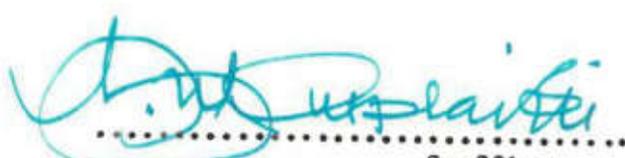
ADOpte

Le Conseil prend connaissance d'un bail de terrain par la Cité, représentée par le Maire et le Greffier, à Mlle Emma Pépin et M. Léo Corriveau, d'une partie du lot 152 du quartier sud de la Cité, acte passé devant Me. Paul H. Moisan, notaire, le 25 juin 1957 minute No. 3570.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que cet acte de bail de terrain soit ratifié et confirmé et par les présentes le Conseil ratifie et confirme ledit acte à toutes fins que de droit.

ADOpte

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à l'assemblée régulière siègent ensuite en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le Comité étudie une réclamation produite par M. Ferdinand Allard, 409 rue Celanese, pour certains travaux de plomberie qu'il a fait exécuter par M. Roland Bolduc afin d'améliorer le débit de l'eau dans ses logements. M. Allard prétend que la cause du trouble provenait d'une valve défectueuse localisée dans la rue. D'après lui la ville est responsable et doit payer la facture au montant de \$74.01 produite par M. Bolduc.

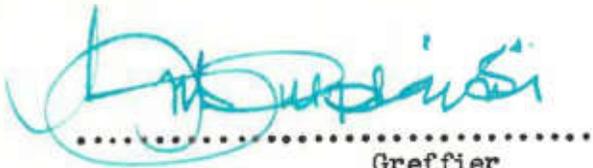
A la suite de l'enquête et du rapport de l'Ingénieur le Comité décline toute responsabilité au sujet de cette réclamation.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés.
Claude Girard, 1 mois; Dme Joseph Lefebvre, $\frac{1}{2}$ pension 3 mois;
Claude Therrien, 2 mois;

Le cas suivant est laissé en suspens: Marielle Carroll.

Les cas suivants sont refusés: Jacques Painchaud;
Gaston Marcotte; Dme Vve C. Salvas; Dme R. Farley; Dme M. Godin
Alcide Lainesse; Dme Pierre Allard.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

8 juillet 1957

Assemblée du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 8 juillet 1957, cette séance en étant une régulière aux termes du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Armand Gauthier, Pierre Mathieu, André Cloutier, Rodolphe Mochon, Joseph Bibeau, Antonio Baril, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

A la suite de la lecture du procès-verbal de l'assemblée des 25 et 26 juin, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que les procès-verbaux de ces deux assemblées soient adoptés.

ADOPTE

Le Greffier donne lecture d'une lettre du Club de Balle " LES ROYAUX 57" de Drummondville, nouveau club affilié à la Ligue de Baseball des Bois Francs. Sous la signature de MM. S. Charlebois et L. Guilbault, ce club demande une aide matérielle de la Cité afin de lui permettre de mettre sur pied un club composé de jeunes - tous moins de 25 ans - qui joueront sans salaire. Cette demande d'aide ne se répétera en 1958.

Il est donc proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin André Cloutier que la Cité consente un octroi de \$500.00 au Club de Baseball " LES ROYAUX 57 " de Drummondville afin de lui permettre d'opérer dans la Ligue de Baseball des Bois Francs. Il est bien entendu qu'aucun des officiels, arbitres ou joueurs de ce club ne seront rétribués pour leurs services et que aucune demande de même nature ne sera faite au Conseil en 1958.

ADOPTE

A l'item de la correspondance, le Greffier donne lecture des lettres suivantes:

- M. Jean Cimon du Service Provincial de l'Urbanisme, informant le Conseil qu'il pourra se rendre à Drummondville dans la semaine du 21 juillet.
- M. Jean-Louis Doucet, Sous-Ministre des Affaires Municipales informant la Cité qu'il n'est pas dans ses attributions de donner aucune opinion légale concernant l'homologation de la rue Bérard. Il conseille à la Cité de consulter un avocat de son choix à ce sujet.

Première lecture est donnée du règlement No. 467, destiné à prohiber l'usage de terrains pour la mise au rebut et le commerce de pièces d'automobiles ainsi que pour prohiber l'amoncellement, le commerce et l'entreposage de sable, terre, gravier et pierre dans les limites de la Cité.

Le Greffier présente un nouveau rapport des laboratoires de la province sur la qualité de l'eau de la rivière. Cette nouvelle analyse ne démontre aucune amélioration. On peut en juger par les chiffres suivants:

Hemmings Falls	- bactéries -	3,200
Plage Ste Thérèse	"	4,900
Près Egout St Simon	"	3,800

Le Conseil prend connaissance d'un état de compte préparé par le Trésorier au montant de \$561.81, dû pour taxes foncières et autres par M. Charles Edouard Perreault.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, qu'il soit ordonné au Greffier de vendre l'immeuble portant le No. de cadastre P. 114-302, propriété de M. Charles Edouard Perreault à l'enchère publique, à l'Hôtel de Ville de Drummondville, pour non paiement des taxes municipales, en la forme et manière prescrites par la loi.

ADOPTE

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité. Ces comptes se totalisent à la somme de \$94,731.73, dont \$65,753.33 au compte budget et \$28,978.40 au compte capital.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que les comptes dus par la Cité soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Lecture est donnée des mutations de propriétés dont avis a été reçu par la Cité au 8 juillet 1957. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin André Cloutier, que les mutations de propriétés - au 8 juillet 1957 - soient acceptées.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Lucien Dubois qui demande un délai supplémentaire jusqu'au 1er septembre pour combler une excavation, selon les prescriptions du règlement No. 445.

au 8 juil. 1957
Lu par
[Signature]

a la date
du 8 juil. 1957
Lu par
[Signature]

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Armand Gauthier, qu'un délai jusqu'au 1er septembre soit accordé à M. Lucien Dubois pour faire les travaux qui s'imposent.

ADOPTE

A la demande de la Commission des Affaires Municipales, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, et résolu unanimement, que le règlement No. 438, au montant de \$470,000.00 de la Cité de Drummondville soit amendé à l'article 2 en remplaçant à la cinquième ligne l'année "1957" par l'année "1958" et à l'article 4 en remplaçant à la sixième ligne l'année "1957" par l'année "1958."

ADOPTE

L'échevin Armand Gauthier donne avis de motion d'un règlement prévoyant la construction d'un viaduc au Blvd. St Joseph au coût de \$680,000.00, et un emprunt au montant de \$300,000.00 pour en payer le coût ainsi que les expropriations. A la suite d'un jugement de la Commission des Transports du Canada en date du 22 juin 1957, la Caisse des passages à niveau paiera un montant de \$300,000.00; les Chemins de fer Nationaux du Canada paieront \$80,000.00 et la Cité de Drummondville, le solde. Le coût d'expropriation des terrains est compris dans le montant payable par la Cité.

Concernant les terrains à exproprier pour la construction dudit viaduc, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin André Cloutier qu'un comité comprenant Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, MM. les échevins Antonio Baril et Pierre Mathieu, ainsi que l'ingénieur de la Cité, M. André Brière, soit formé pour l'achat des terrains nécessaires pour la construction de ce viaduc.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que demande soit faite à notre député, M. Robert Bernard, de faire pression auprès du gouvernement et du ministère de la voirie afin d'obtenir un octroi d'au-delà de 50% pour payer le coût du viaduc sur le Blvd. St Joseph, à la suite du jugement rendu par la Commission des Transports, jugement condamnant le Canadien National à payer \$80,000.00 comme sa part contributaire, et à allouer une somme de \$300,000.00 à même la Caisse des passages à niveau.

La Cité étant confiante que le député de Drummond saura comme par le passé prendre les intérêts de toute la population de Drummondville.

ADOPTE

Son Honneur le Maire fait rapport du chaleureux accueil qu'il a reçu de l'Honorable Premier Ministre, Maurice Duplessis, de cette province, lors de la visite qu'il lui a faite avec Mgr. Paul Mayrand et le Docteur Gaston Rodrigue.

Il est donc proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin André Cloutier, que le Conseil de cette Cité remercie vivement l'Honorable Premier Ministre de la Province de la bienveillance avec laquelle il a reçu les autorités religieuses, civiles et médicales qui étaient venues discuter avec lui d'un hospice à Drummondville. Le Conseil, étant bien d'opinion que cette question est bien urgente et qu'elle doit trouver une solution le plus tôt possible, est convaincu que l'Honorable Premier Ministre saura considérer favorablement cette question.

ADOpte

Le greffier donne lecture d'un rapport concernant le bureau d'enregistrement et qui nous a été adressé par M. Cantin et qui se lit comme suit:

Pour faire suite aux démarches entreprises depuis plusieurs années par Monsieur Robert Bernard, député, pour l'érection d'un nouveau bureau d'enregistrement, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le Conseil de la Cité prie humblement l'Honorable Premier Ministre de bien vouloir régler cette question définitivement en érigeant un nouveau bureau d'enregistrement dans la Cité de Drummondville, ce qui mettra fin à un problème qui existe depuis au-delà de quarante ans. Le Conseil est confiant que le présent gouvernement saura régler cette question pour le plus grand bénéfice de tous.

ADOpte

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu que le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à signer au nom de la Cité la convention collective négociée entre la Cité de Drummondville et les employés de bureau municipaux.

ADOpte

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin André Cloutier, que les moniteurs et monitrices à l'emploi de l'O.T.J. durant la saison d'été soient protégés en cas d'accident, par l'assurance Patronale de la Cité de Drummondville.

ADOpte

Lecture est donnée d'une lettre de l'Association Forestière des Cantons de l'Est Inc. qui doit tenir son prochain congrès régional à Drummondville le 3 octobre 1957.

Il est proposé par l'échevin Antonio Bari, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que les demandes contenues dans la lettre du 27 juin de ladite Association Forestière des Cantons de l'Est soient adoptées.

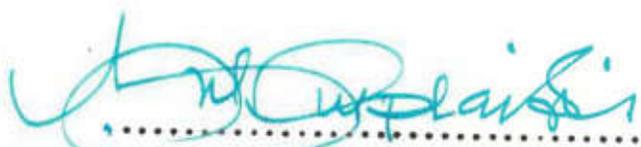
ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Gaston Duquette, sec-trés. de l'Union des Municipalités de la Province de Québec, demandant si le Conseil avait quelques résolutions à être soumises au Congrès Annuel 1957.

Il est donc résolu à l'unanimité que les résolutions suivantes soient envoyées à l'Union des Municipalités.

- Que tous les frais d'Assistance Publique soient payés entièrement par le Gouvernement Provincial.
- Que le Ministère des Affaires Municipales permette aux municipalités une hausse du coût de l'intérêt pour arrérages de taxes.
- Que l'entretien des routes provinciales passant dans les limites des cités et villes soit à la charge complète du gouvernement.

ET LA SEANCE EST LEVEE



 Greffier



 Maire

COMITE

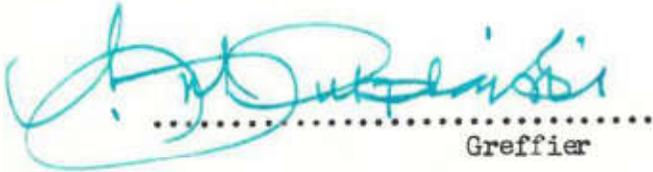
Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent en comité sous la présidence de son Honneur le Maire.

Les Cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés:
 Dame Joseph Boucher, $\frac{1}{2}$ pension 6 mois; Serge Beaudoin, 2 mois; Ubald Leclerc, 2 mois; Denise Dugré, 2 mois;

Le Cas d'Assistance Publique suivant est laissé en suspens:
 Dame Octave Dugré.

Les Cas d'Assistance Publique suivants sont refusés:
Dame Honoré Ducharme; Dame Donat Martin; Dame Gérard Desrosiers;
Francine Généreux; Dame Joseph Joyal.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 8 JUILLET 1957

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
3264	Wellie Filion	Maurice Filion 395 St Claude	145-401
2696	Femand Letendre	Letendre & Frères	P. 143
7629	P.A. Brousseau	Brasseur Paul Armand 211 St Alphonse	151 (211-212)
7612	Sophie Lamentagne	Couture Uldéric	151-193
2929	Gauthier Simone	Duquette Ernest	144-310
3179	Wellie Lefebvre 29 St Laurent	Reginald Laplante 29 St Laurent	145-297
2604	James Chapados	Mme James Chapados	145-341, 143-5
1260		Drummond Coal	P(237-236) (23,700. au lieurde \$33,700.)
4598	W. Panuick	Boyman 4874 St Laurent Mtrl.	156-82, P. 156-83
4737	René Ferland	Cité de D'Ville	P (156-158) Gr.
6856	Ange-Emile Vadnais 1132 Bréboeuf	Germain Lépine Rue St Damase	149-337
4582	Mme Albert Fontaine 560 Bruhe	Valérien Peirier 560 Bruno	156-54 Gr.
3612	Dollard Fortin	Dollard Fortier	146-118
129	Roland Nadeau 502 Marchand	Jos Robidas L'Avenir	P. 1 N
2557	Jos Robidas L'Avenir	Roland Nadeau 502 Marchand	P 141-84a Gr.
6039	Henri Landreville	Roland Nadeau 502 Marchand	162b-110 Gr
3508	R. Desmarais	Onil Desmarais 129-8ème Ave.	P. 146-11, P.146-12
1047	Mrs Léna Rintoul	Charles R. Rintoul a/s Barclays Trust Co. of Canada, 214 St James West, Mtrâ.	50-284 E

CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 8 JUILLET 1957

<u>NO. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
2385	Frs Cordeau	Jeannine Cordeau-Jutras Amos Abitibi	99 E
5233	Mardel Crépeau	Benoit Desmarais 484A Brock	159-11-30
5234	do	do	159-11-31
6817		Urgèle Laquerre	149-270 (diminution) Crédit \$200.00
3101 3103	3104 Brunelle, Goulet M.M. 3111 & M. Louise	Gault M.M. & Brunelle M. Louise	145-126, 125-124 Gr P. 145, 145-234 Gr
6855	Germain Lépine	Urgel Lemay 75-15e Ave	149-336
3541	Albert Pilette	Gérard Bilodeau 639 St Jean	146-47
7322	Maurice Bazinet	Florian Mathieu 471 Chassé	150-120
4132	Archambault Ep Mme & Auclair Chls.	Pauline Archambault (épouse de Louis Vigneault) Rue Cockburn	P. 39-40 Sud
4132	do	Laure Archambault (épouse de Roland Allard) Village St Charles	P. 39-40 Sud
7676	Ephrem Montigny	Florian Mathieu 176 12ème Avenue	151-262½
5283	Rosario Demers	Paul Bouchard 622 Brock	159-62, 160a-91-68
7211	Florian Mathieu	Marcel Allie coin St Alph-St Jos Magasin Handy Andy	P 150-8
3185	Chs Ed. Dumont	Florian Mathieu 176-12e Ave.	145-305
5222	Roger Lemire	Florian Mathieu 176-12 Ave.	159-11-17 160a-90-11
1092	Dame Amédée (Ernestine) Lassonde	Florette Lassonde 25 Bellevue	52-15 P.16 E

CITE DE DRUMMOND VILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 8 JUILLET 1957

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Terrain</u>
7481	Jeannette Boisvert	Mme Marie Blanche Leblanc 56-7e Avenue	151-37
2232	Erreur Cléricale	Ernest Bernier	2-229 E (\$2,575 au lieu de \$2,275.)
5021	Dugal Pierre	Urbain Houle 465 Bruno	158-24 G.
4652	do	do	156-13 Gr.
6818	Lorenzo Tetreault 150 12 ^e Avenue	Rosaire Paradis 152a-12 ^e Avenue	149-271
235	Lionel Fafard	Roland Nadeau 500 rue Marchand	44-10 N
3345	Bruno Marcotte	Raoul Lacasse 491 Notre-Dame	145-507
3346	Bruno Marcotte	Raoul Lacasse 491 Notre-Dame	145-508
5540	L'Abbé J.B. Mathieu	Lionel Cardin 695 Belcourt	160a-40
3210	Jeanne Lauzière	Delphis Dubois Rive Nord	145-334 $\frac{1}{2}$
3652	omis au rôle et sur liste des prop.	Jean Beausoleil 100 St Laurent	146-154
2431 A	do	Hébert Maurice 154 St Francois	Bâtisse sur lot 214 E
7736	Benoit Bisson & Alf. Bé- langer	Alfred Bélanger	$\frac{1}{2}$ 151-318
7724	Benoit & O. Bisson	Bisson Benoit 194 St Damien	151-(309-310)
4683	J.A. Corriveau	Ferdinand Blais	156-170
4684	do	do	156-171

CITE DE DRUMMOND VILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 8 JUILLET 1957

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
191	Bertrand Forest	Mlle Cécile Forest 458 Brock	186-11
5300	Arthur Proulx 580 Brock	Lionel Proulx 95 Blvd. Des Pins D'Ville-Ouest	159-80
2365	do	do	P.19 E
5706	Odilon Cloutier(Paul)	André Dufort Notre du B.C.	160a-188 Gr
5712	do	do	160-194 Gr
5713	do	do	160a-195 Gr
2234	François Roy	Raymond Hébert St Théodore Acton	2-231 E
6753	Mme Alice Bernier	Mme André Bernier 459b Lindsay	149-181½
6673	Henri Hébert	Mme Emilie Hébert 57-8ème Avenue	149-22, 151-51
2549	Laura St Onge & Sylvestre	Laura St Onge 606 Dollard	141-78 a
5272	Paul Henri Lavigne	Antonio Godbout Rue St Marcel	159-49 Gr.
4379	Mme Pierre Cournoyer	Paul Henri Lavigne 688 Rue Villeneuve	153-227
6740	Antoine Lefebvre L'Avenir	André Massy 117-11ème Avenue	149-167
2083	Emile Corriveau	Ch. Ed Dumont 38 rue Prince	2-38 E
7498	Marcel Allie	Emile Corriveau 594 St Jean	151-54
2506	Florida & Gérard Desrosiers	Florida Desrosiers & Mme Gérard Desrosiers 306 St Jean	P (506-507) E
2505	Gérard Desrosiers	Mme Gérard Desrosiers 300 St Jean	P (506-507) E
1105	Lucille Dionne	Dame Lucille Benjamin 307 Leblanc Ouest Ville Jacques Cartier	52-40 E

CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 8 JUILLET 1957

4654	Mme Pierre Cournoyer	Geo Cournoyer 537 Bruno	156-140
6856	Ange E. Vadnais	Rosaire Lauzon 73-15ème Ave.	149-337
420	Alphonsine Paul	Denis Paul 533 Brock	185-19 N
7536	Albert Hamel	Joseph Hardy Bromptonville R.R.No. 2	151-97
2648	Armand Brunelle	Fernand Brunelle 202-16ième Ave.	143-62
6879	Joseph Courchesne	Léo Paul Voyer 229 St Damase	149-369
2524	Mme Wilfrid Vandal	Robert Vandal 144 Lindsay	141-55A Gr.
2935	Erreur cléricale	Roland Coté	P144 (320-21-22-23) ajouter \$50.00
5591	J.A. Corriveau	Jean Guy Spenard 112 Notre Dame	160A-95-25
8148	Mme Ernest Gagnon	Marcel Patry 68 rue St Antoine	153-113
4102	M. Léo Surprenant	Jules Letendre 77 Des Peupliers	28-97 S.
5692	Isidore Lavalée	Gérald Lemire 4ème Rang D'Ville	160A 168 S
7759 A	Gilles Henri Bergeron	Marcel Allie	P. 151

Document à être annexé au procès-verbal de l'assemblée du 22 juillet 1957.

Enquête suivant l'art. 67 de la Loi des Cités et Villes et portant sur des ristournes ou commissions qui auraient été payées à certaines personnes à la suite de la location par la Cité d'une pelle mécanique de M. Félicien St Pierre. Cette pelle a été louée afin de faire les travaux de creusage d'une fosse de décantation.

Le Conseil entend M. J. Marie St Jacques, comptable, l'emploi de M. Félicien St Pierre.

- Q- Avez-vous eu connaissance que la Ville a loué une pelle de M. St Pierre?
- R- Oui.
- Q- Etiez-vous présent lors des conversations à ce sujet ?
- R- Oui, à certaines.
- Q- Qui était présent ?
- R- M. St Pierre, M. Mathieu, l'échevin, et l'ingénieur Brière.
- Q- Il s'agissait de pourparlers pour la location d'une pelle ?
- R- Oui.
- Q- Avez-vous loué ?
- R- Après coup mais suivant l'entente convenue.
- Q- A quel prix ?
- R- A \$22.00, prix horaire.
- Q- C'était à quelle date ?
- R- Vers la fin de janvier, ou au début de février.
- Q- A Notre Dame ?
- R- Oui.
- Q- Dans tous ces pourparlers, Messieurs Mathieu et Brière étaient présents ?
- R- Oui.
- Q- Dans tous ces pourparlers a-t'il été question de commissions ou

ristournes payées par M.St Pierre ?

R- Aucunement, je le jure.

Q- En avez-vous payé ?

R- Aucunement.

Q- Quel est le montant du compte à la ville ?

R- \$4,800 accumulé à \$22.00 de l'heure.

Q- Avez-vous changé l'équipement ?

R- Oui, mais c'est resté au même taux.

Q- Quelle est la valeur approximative de la pelle ?

R- Ça dépasse \$60,000 avec l'équipement. C'est de l'équipement dispendieux.

Le Conseil entend M.Félicien St Pierre, 46 ans, entrepreneur, domicilié à Notre Dame du Bon Conseil.

Q- Vous êtes propriétaire de pelles mécaniques comme entrepreneur ?

R- Oui.

Q- Vous avez entendu le témoignage de M.St Jacques ?

R- Oui.

Q- Vous rendez le même témoignage ?

R- Oui.

Q- Il a parlé de commissions et ristournes. Etes-vous au courant si des commissions ou ristournes ont été payées ?

R- Il n'y en a pas eu de promise ni de payées. Je n'y ai même jamais pensé car, réellement, c'est un monsieur (Echevin Mathieu) qui m'a enlevé un bon foreman. C'est moi qui devrait en charger une ristourne à la ville.

3.

Q- Il s'agit de qui ?

R- De M.St Cyr.

Q- Merci, c'est tout. Certaines personnes ont raconté des choses à ce sujet et nous voulions dissiper tout doute.

R- Vous savez, une pelle mécanique avec attachements dépasse \$72,000. Et puis il y a la dépréciation, 10% d'impet. Je dirais qu'elle vaut plus maintenant qu'elle valait lors de l'achat.

Q- Merci, M.St Pierre.

le 22 juillet 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 22 juillet 1957, cette séance en étant une régulière aux termes du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier, et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 8 juillet 1957. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Le Conseil reçoit une délégation d'épiciers-bouchers dirigés par M. Paul Leclerc et une autre sous la conduite de M. Léon Pinsonneault. Chacune présente une pétition demandant au Conseil d'établir par règlement une demi journée de congé par semaine dans les épiceries.

Comme il y a conflit entre les deux groupes quant au choix de la journée, le Conseil recommande aux délégués de chercher à s'entendre sur ce point et de revenir lorsque l'unanimité aura été obtenue. Le Conseil se fera alors un plaisir de préparer un règlement dans le sens désiré.

L'échevin Armand Gauthier donne avis de motion d'un règlement destiné à décréter la fermeture des épiceries une demi-journée par semaine.

Le Greffier donne lecture:

- d'une lettre de l'Hon. George Hees, Ministre fédéral des Transports, qui informe le Conseil que la compagnie Canadian Overseas Telecommunication Corp., - Société Canadienne des Télécommunications Transmarines - sera à l'avenir inscrite sous son appellation bilingue dans le bottin de téléphone local.
- d'une lettre de M.F.A. Pouliot, surintendant général du C.P.R., qui évalue à au moins \$25,000 les terrains que sa

compagnie possède sur la rue Lindsay et dont la Cité envisagerait de se porter acquéreur pour l'offrir comme site au futur bureau d'Enregistrement.

- d'une lettre circulaire de la Ligue de Vigilance de Jacques-Cartier qui demande l'aide matériel de la Cité afin d'aider les victimes de la dernière campagne électorale municipale de cette localité. Cette demande est laissée en suspens.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, qu'un vote de remerciement soit adressé à l'Hon. George Hees pour s'être rendu avec autant d'amabilité à la demande de la Cité en ce qui a trait à l'inscription bilingue de la Canadian Overseas Telecommunication Corp.

ADOpte

Le Greffier donne lecture d'une lettre de M. T. Lafrenière, ingénieur en chef au Ministère de la Santé, et d'une résolution de la Municipalité de Grantham-Ouest dans lesquelles on demande l'appui de la Cité afin d'obliger la Municipalité de St Germain et la Coopérative Agricole de cet endroit à cesser le déversement de leurs eaux usées dans la Rivière Noire.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la Cité se joigne à la Municipalité de Grantham-Ouest afin de prier le Ministère de la Santé de défendre à la Municipalité de St Germain de Grantham et la Coopérative Agricole de St Germain de déverser leurs eaux usées dans la Rivière Noire.

ADOpte

La construction d'un nouvel égout le long de la rue St Frédéric avec point d'attache à la fosse de décantation actuellement en construction nécessitera le passage de tuyaux sous les voies du Canadien National, à la hauteur de la 20e avenue. Cette compagnie est consentante à louer un droit de passage au prix de \$10.00 par année.

Il est donc proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer un bail de location de droit de passage en faveur du Canadien National, au prix de \$10.00 par an, pour le passage des tuyaux d'égout sous les voies ferrées, à la hauteur de la 20e avenue, à Drummondville.

ADOpte

A la suite du jugement de la Commission des Transports du Canada autorisant la construction d'un viaduc au

boulevard St Joseph, le comité municipal chargé de rencontrer les propriétaires des terrains nécessaires à l'aménagement des entrées de ce viaduc s'est immédiatement mis à la tâche. Son Honneur le Maire fait un bref rapport des conversations préliminaires entamées avec ces propriétaires. Tous se sont montrés très raisonnables dans leurs demandes et le Conseil ne peut que les féliciter de leur esprit civique.

Les membres du Conseil et la population seront tenus au courant des résultats des futurs pourparlers à ce sujet.

L'échevin Eddy Perreault donne avis de motion d'un règlement aux fins d'homologuer une lisière de terrain au coin des rues St Jean et Blvd. St Joseph.

Comme le gouvernement provincial - division de la voirie - a l'intention d'élargir et de paver le 4e Rang, il demande à la Cité d'acheter, en coopération avec St Simon et Grantham-Ouest, une lisière de terrain requise pour ces travaux. Son Honneur le Maire donne quelques précisions à ce sujet et le Conseil renvoie le projet en comité pour une étude plus complète.

Le projet d'achat de terrains sur la Rive Nord, propriété de M. J. O. Montplaisir, qui permettrait au gouvernement Provincial d'ouvrir une nouvelle rue qui rejoindrait la Côte Hétu, revient sur le tapis. Selon des chiffres fournis par l'Ingénieur de la Cité la superficie de terrain nécessaire à l'ouverture de cette rue serait de 34,614 pieds carrés. Tout le terrain compris dans le triangle donnerait une superficie de 57,670 pieds carrés. Monsieur Montplaisir offre le terrain strictement nécessaire à la rue à $9\frac{1}{2}$ sous le pied carré et tout le terrain compris dans le triangle à $6\frac{1}{2}$ sous le pied carré.

Après étude de ces chiffres il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Cité prenne une option d'un an sur 57,670 pieds carrés de terrain appartenant à M. J. O. Montplaisir au prix de \$3,500.00. Il est entendu que ce montant ne sera payé qu'à la fin de l'exécution des travaux et, de toutes façons, pas avant l'exercice financier 1958.

ADOPTE

Le Conseil reçoit une délégation assez nombreuse de la Rive Nord qui demande le pavage du Chemin Hemmings, des rues Milton et Hamel. Comme il importe en premier lieu de savoir si le budget actuel, ou encore des balances sur règlements d'emprunt passés, permettent ces travaux, Son Honneur le Maire fait une revue des règlements 393 et 408 dans lesquels sont prévus les travaux jusqu'ici effectués sur le Chemin Hemmings. D'Après la liste des travaux et des montants indiqués à ces deux règlements il resterait une somme de \$5,000 au crédit de ce projet.

Après une longue discussion et de nombreuses allocutions de la part des délégués, il est proposé par l'échevin Perreault que

ces trois rues soient pavées dès cette année. Cependant, la proposition de Monsieur Perreault n'est pas secondée.

Une seconde proposition est présentée par l'échevin Maurice Sigouin, secondée par l'échevin Antonio Bari, à l'effet de faire le pavage du Chemin Hemmings cette année et les rues Milton et Hamel dès l'ouverture de la saison d'été 1958.

ADOPTE

M. Fleury, épicier-boucher de la rue St Damien, fait rapport d'un accident de circulation qui lui est survenu à l'intersection des rues St Damase et Notre Dame et suggère certaines améliorations à être apportées. Elles sont référées au Président du Comité de Police pour étude et application.

Après lecture d'un acte de vente par André Généreux à la Cité il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que le notaire Moisan soit autorisé à préparer un acte de vente par André Généreux à la Cité en excluant du contrat final l'article 5 du projet; que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer cet acte de vente au nom de la Cité.

ADOPTE

M. Philippe Bernier se présente devant le Conseil afin d'obtenir son opinion au sujet de l'épineux problème dans lequel le place l'usage par la Cité, comme rue publique, de la ruelle privée qui longe sa propriété. On sait que les marchands de la rue Hériot recherchent activement une solution au problème de stationnement qui paralyse l'activité commerciale dans leur secteur. Entre plusieurs alternatives, l'Association des Hommes d'Affaire étudie la possibilité d'aménager un terrain de stationnement à l'arrière de l'Union-Vie ou à l'arrière de la propriété Kitner. Dans le premier cas cependant le projet semble impossible à moins d'utiliser la ruelle commune aux six terrains qu'elle traverse et dont un est la propriété de la Cité qui s'en sert actuellement comme terrain de stationnement.

Le Conseil suggère à M. Bernier de faire valoir ses droits s'il le juge à propos et, à tout événement, il lui conseille d'attendre le résultat des travaux d'aménagement que M. Kitner est présentement à faire effectuer sur son terrain. Après que ces travaux seront terminés il sera peut-être plus facile de trouver une issue paisible à cet imbroglio.

Afin d'apporter certains éclaircissements et démentir certaines rumeurs à l'effet que des personnes auraient été favorisées de ristournes ou commissions sur la location d'une

> Sous serment
M.M.

pelle mécanique utilisée présentement par la Cité pour l'excavation d'une fosse de décantation, le Conseil, se prévalant des pouvoirs à lui conférés par la Loi des Cités et Villes, art. 67, assigne devant lui M. Félicien St Pierre, propriétaire de la pelle mécanique en question, et son comptable, M.J.Marie St Jacques.

Le témoignage de ces deux personnes est versé aux archives.

Les échevins Baril, Sigouin, Gauthier et Perreault félicitent le Maire d'avoir pris cette initiative et expriment leur entière confiance en l'échevin Pierre Mathieu et en l'Ingénieur André Brière dans la conduite des travaux et l'administration du département de la Voirie.

M. J.F.D.Joyal, propriétaire d'une maison située à 366 Brock déclarée inhabitable il y a quelques mois, demande un délai supplémentaire pour se conformer au règlement No. 445.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, qu'un délai supplémentaire jusqu'au 15 septembre prochain soit accordé à M. J.F.D.Joyal pour se conformer aux exigences du règlement No. 445 relativement à la maison qu'il possède au 366 de la rue Brock.

Le Chef de Police demande au Conseil l'autorisation de fermer au public, pour des raisons de moralité, le terrain adjacent à la plage Boutet.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que, sur recommandation du Chef de Police, le terrain adjacent à la plage Boutet, sur la Rive Nord, soit fermé au public. Il est entendu que le consentement du propriétaire de ce terrain, M. J.O.Montplaisir, aura été obtenu au préalable.

ADOPTE

Au sujet de la fermeture de ce terrain l'échevin Perreault remarque que cet endroit idéal est très fréquenté par le public ouvrier qui se verra, à cause de cette prohibition, refuser l'accès au seul endroit où il puisse convenablement se reposer avec sa famille.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le Chef de Police soit délégué au congrès annuel de la "Canadian Association of Fire Chiefs" à Kentville, Nouvelle Ecosse, du 16 au 19 septembre prochains.

ADOPTE

Deuxième lecture est donnée du Règlement No. 467 relatif

au commerce des rebuts d'automobile et de sable, gravier, etc., dans les limites de la Cité. Ce règlement est envoyé en troisième lecture pour une étude plus approfondie.

Sur demande du Directeur de la Bibliothèque Municipale il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, qu'un employé supplémentaire soit affecté au service de la Bibliothèque pour cinq après-midi par semaine, d'août à la fin de décembre, au salaire horaire de \$0.50.

ADOPTE

Première lecture est donnée du règlement No. 468 par lequel la Cité est autorisée à construire un viaduc au Boulevard St Joseph et à approprier une somme de \$300,000. à cette fin.

Sur demande de M.J.L. Laplante qui désire le renouvellement du bail qu'il détient de la Cité sur le terrain de l'exposition, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que ce bail soit renouvelé à la condition que M. Laplante ne se serve du terrain que pour des fins de stationnement seulement.

ADOPTE

Le Greffier donne lecture d'un rapport des ingénieurs Coté, Lemieux, Carignan & Bourque, de Sherbrooke, sur la possibilité et le prix de construction d'un réservoir de cinq millions de gallons au filtre, au lieu d'un de trois millions de gallons.

Le projet est laissé à l'étude.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que la résolution adoptée à la séance du 8 juillet 1957 concernant la vente en justice de la propriété de M. Charles Edouard Perreault, soit annulée.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le Maire et M. George Haggerty, président de la Chambre de Commerce, soient autorisés à signer au nom du Conseil tout document se rapportant à la location de la nouvelle bâtisse industrielle présentement en construction sur la rue St Henri, près de la rue Laferté, à Drummondville. Le loyer annuel ne devra pas être

moindre qu'une somme représentant 10% du coût total de construction de cette bâtisse. Les autres détails et stipulations de ce bail seront laissés au bon jugement des délégués.

ADOPTE

Le Conseil entend M. Antonio Lemaire qui assure le Cité de son intention de construire lui-même une fosse septique pour les besoins de l'usine de pulpe qu'il a l'intention de construire avec l'aide de la Cité.

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement aux fins d'autoriser la construction d'une bâtisse industrielle pour le compte de M. Antonio Lemaire.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la personne qui a lancé certaines accusations contre lui-même et contre l'Ingénieur se rétracte lors de la prochaine séance du Conseil à laquelle elle assistera.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

COMITE

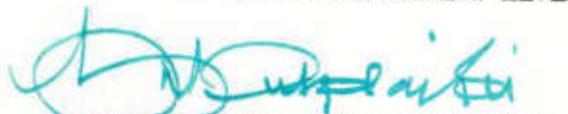
Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent en comité sous la présidence de son Honneur le Maire.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés:
Mlle Léonide Baril, $\frac{1}{2}$ pension 2 mois; Emile Sirois, 2 mois; Claude Bibeau, hôpital; Théodore Poirier, 1 mois.

Le cas d'Assistance Publique suivant est laissé en suspens:
Fernand Lemire.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés:
Julien Perreault; Thérèse St Sauveur; Carrol Carrier;

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

29 juillet 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 29 juillet 1957, cette assemblée en étant une spéciale convoquée dans le but:

1. De donner avis de motion d'un règlement autorisant un agrandissement de 11,700 pieds carrés et autres modifications à l'usine de la Cité actuellement en construction, au coût total de \$80,000.00;
2. D'adopter une résolution pour approuver les termes d'une entente intervenue entre certains industriels américains et la Cité quant à la location de l'usine mentionnée à l'item 1;
3. D'adopter une résolution approuvant et ratifiant la location d'une pelle mécanique de M.Félicien St Pierre au prix horaire de \$22.00.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Après la lecture de l'avis de convection de la présente assemblée, Son Honneur le Maire donne un compte-rendu des pourparlers et des démarches qu'il a entreprises en compagnie de MM. George Haggerty, président de la Chambre de Commerce, de M. René Lapiere, président du Comité Industriel, et de M. Ferdinand Blais, architecte, auprès de certains industriels américains, pourparlers qui ont abouti à la signature, pour une période de dix années, d'un bail de location sur la bâtisse que la Cité est à construire sur la rue St Henri.

Il insiste sur le rôle prépondérant joué par le Département de promotion industrielle de la Southern Canada Power. Le chef de ce département, M.L.G.Groom, est celui qui a ouvert les voies et a rendu possible l'installation de cette nouvelle industrie à Drummondville.

Monsieur le Maire remercie en son nom et en celui du Conseil MM. Haggerty, Lapiere et Blais qui l'ont accompagné aux Etats-Unis et l'ont aidé très activement au cours des discussions avec les

officiels de la compagnie.

L'échevin Maurice Sigouin donne avis de motion d'un règlement aux fins d'autoriser un agrandissement à l'usine que la Cité est à construire sur la rue St Henri, ainsi que l'installation d'équipement spécial répondant aux exigences de production de la compagnie-locataire.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Maril, qu'un vote de remerciement soit adressé à la Compagnie Southern Canada Power ainsi qu'à M.L.G.Groom pour l'aide précieuse qu'ils ont accordé à la Cité dans l'obtention de cette nouvelle industrie.

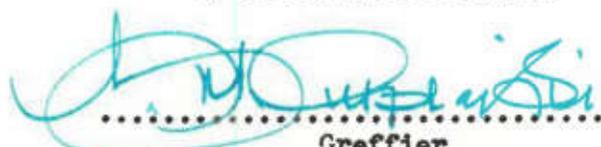
ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que les termes du bail signé par le président de la compagnie-locataire et la Cité soient approuvés.

ADOPTE

Un journaliste présent à l'assemblée se fait l'interprète de la population pour remercier le Conseil et féliciter tout spécialement le Maire et les membres de la délégation pour le magnifique travail accompli jusqu'ici au point de vue industriel.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

1er aout 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 1er aout 1957, cette séance en étant une spéciale convoquée dans le but suivant:

"Première lecture du Règlement No. 469 autorisant un agrandissement et autres modifications à l'usine que la Cité est à construire sur la rue St Henri."

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier,

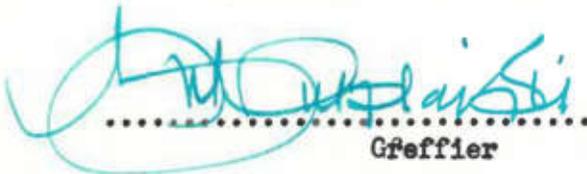
Antonio Baril, Maurice Sigouin, André Cloutier et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Le Greffier donne lecture de l'avis de convocation de la présente assemblée.

Première lecture est donnée du Règlement No. 469.

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin André Cloutier, que l'assemblée soit ajournée au lundi, 5 aout 1957.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

5 aout 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant un ajournement de celle du 1er aout 1957.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Le Greffier donne la deuxième lecture du Règlement No. 469.

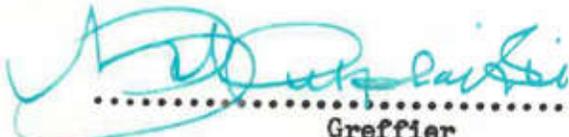
Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que le règlement No. 469 soit adopté.

ADOPTE

Son Honneur le Maire fixe la lecture publique du Règlement No. 469 à lundi, le 12 aout 1957, en conformité avec l'article

593 et amendements de la Loi des Cités et Villes.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

12 août 1957

Assemblée du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 12 août 1957, cette séance en étant une régulière aux termes du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph Bibeau, André Cloutier, Maurice Sigouin, Pierre Mathieu, Antonio Bari, Armand Gauthier et Eddy Perreault sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée des procès-verbaux des assemblées tenues les 22 juillet, 29 juillet, 1er et 5 août 1957. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que les procès-verbaux de ces assemblées soient adoptés.

ADOPTE

Le Greffier donne la lecture publique du Règlement No. 469 (règlement prévoyant un agrandissement à la bâtisse industrielle de la Cité au coût de \$115,000.) en conformité avec les prescriptions de l'article 593 et amendements de la Loi des Cités et Villes.

A l'item correspondance il est donné lecture des lettres suivantes:

- M. J.H. Caouette, de la taxe de vente provinciale, informe la Cité que son département fera tenir à tous les marchands opérant dans le territoire couvert par la taxe de vente de Drummondville un avis expliquant les modalités de la loi au sujet de la perception de cette taxe.
- Une résolution des Commissaires d'Ecoles de la Cité de Drummondville félicitant le Conseil pour l'excellent travail accompli dans l'obtention d'une nouvelle industrie.
- Un rapport du Dr. Marcel Frenette, inspecteur sanitaire, dans lequel il avise la Cité qu'il ne fera plus l'inspection du lait chez M. Uldéric Grisé à moins d'être accompagné.
- Une lettre de M. Robert Bernard, M.A.L. dans laquelle ce dernier assure la Cité qu'il fera les démarches nécessaires pour obtenir de son gouvernement un octroi de 50% pour la construction du viaduc. Il s'emploiera de même à obtenir une décision du Premier Ministre dans le cas de la construction du nouveau Bureau d'Enregistrement.

Dans le cas de M. Uldéric Grisé, laitier ayant été autorisé à vendre du lait spécial à Drummondville, le Conseil est d'avis qu'il lui incombe de veiller au bien-être physique des citoyens en inspectant régulièrement la qualité des aliments qui leur sont offerts. Le lait est un aliment de base qui est surtout consommé par les enfants et il est très important qu'il rencontre les exigences établies par la loi. La Cité fournira une escorte au Dr. Frenette afin de lui permettre de procéder en toute sécurité à l'inspection réglementaire.

A la suite de certaines représentations que la Cité a fait tenir au Ministère de la Santé concernant la pratique répréhensible de la Municipalité de St Germain et de la Coopérative Agricole de St Germain qui, toutes deux, déversent leurs eaux usées dans la Rivière Noire, ce ministère, sous la signature de M. Jean Grégoire, sous-ministre, ordonne à la Coopérative de préparer d'ici le 15 septembre prochain des plans prévoyant l'oxydation de ses eaux résiduaires avant leur écoulement dans l'égoût municipal ou dans la Rivière Noire.

Dans le même ordre d'idée le Conseil serait intéressé à savoir quel procédé le nouveau couvent des Soeurs de la Présentation, à Drummondville-Ouest, emploiera pour la disposition de ses eaux usées. Le Greffier est prié d'écrire au Ministère de la Santé à ce sujet.

Lecture ^{est} ~~des~~ donnée des comptes dus par la Cité à la date du 12 août 1957. Ces comptes se totalisent à la somme de \$141,776.26 dont \$60,461.31 au compte budget et \$81,314.95 au compte capital.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que les comptes dus par la Cité au 12 août 1957 soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité au 12 août 1957. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que ces mutations de propriétés soient acceptées.

ADOPTE

En ce qui concerne le redressement de la rue St Jean, à l'intersection Notre Dame, l'échevin Eddy Perreault exprime son désir de voir les plans transformés quelque peu afin que la courbe prévue à cet endroit soit moins prononcée, ce qui automatiquement permettra l'aménagement d'une rue plus large.

Un projet préparé par l'Ingénieur prévoit l'arrondissement du coin nord à l'intersection des rues St Jean et Blvd. St Joseph. Le terrain nécessaire à cette amélioration appartient à la Cie British Petroleum qui serait prête à le céder à la ville au prix de \$4,50 le pied carré, soit pour un montant total de \$2,530. (562.2 pieds carrés)

Comme cette compagnie a l'intention de construire un poste d'essence à cet endroit et a demandé un permis de construction à la ville, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité offre un montant de \$2,000 pour cet emplacement. L'émission du permis de construction sera autorisée par le Conseil sur acceptation de l'offre de la Cité par la compagnie.

ADOPTE

M. Benoit, propriétaire de l'Hôtel Normandie, offre à la Cité l'usage d'un terrain qu'il possède à l'arrière de son hotel, sur la rue Brock pour des fins de stationnement. Le Conseil prend bonne note de cette offre et remercie M. Benoit de son intérêt à la chose civique.

Le département des Travaux Publics a reçu quelques plaintes de propriétaires de la rue St Marcel à l'effet que l'écoulement des eaux se fait difficilement en face du magasin Dion & Fils. L'Ingénieur est autorisé à remédier à cet état de choses en effectuant certains travaux au trottoir et à la rue à cet endroit. Selon ses estimés il s'agirait

d'une dépense d'environ \$100.00

Le Comité de la Construction suggère de peindre les fenêtres sur le toit de la bâtisse Sylvania, rue Hériot. Comme ce rafraichissement coûterait environ \$270.00 le Conseil est d'opinion qu'il peut attendre au printemps prochain.

On fait remarquer que la rampe de la Cote Hériot n'a pas encore été peinte et que la rouille commence à l'attaquer. Le Conseil recommande qu'elle soit peinte immédiatement.

Son Honneur le Maire transmet au Conseil quelques plaintes concernant cette rampe. Les marchands établis dans la cote aimeraient qu'une ouverture y soit pratiquée afin de permettre le passage des piétons. L'échevin Sigouin exprime l'opinion que cette rampe est inutile durant l'été et devrait être enlevée. L'échevin Mathieu déclare qu'il est possible de faire servir cette rampe ailleurs. Le Conseil décide toutefois de laisser ce problème à l'étude.

Sur proposition de l'échevin Armand Gauthier, secondée par l'échevin Maurice Sigouin, il est décidé de renouveler l'assurance-flotte de la Cité au prix de \$3,319.25 pour tous les véhicules. Cette assurance est confiée à M. David Ouellet.

ADOpte

Sur rapport du Chef de Police il est proposé par l'échevin Antonio Bari, secondé par l'échevin Armand Gauthier, a) que le stationnement soit prohibé du côté est de la rue Bérard, entre la rue Hériot et l'entrée des autobus; b) qu'un stationnement de 30 minutes soit permis sur la même rue, sur la même distance, mais du côté ouest de la rue; c) que le stationnement soit prohibé du côté nord de la rue Hériot, de la rue Bérard à l'entrée du terminus; d) qu'un stationnement de 30 minutes soit permis sur la rue Notre Dame, sur une longueur de 50 pieds, en face du No. 419.

La même proposition autorise le Chef de Police à faire déplacer un poteau au coin des rues St Georges et Brock.

ADOpte

L'échevin Antonio Bari donne avis de motion d'un amendement au règlement du Bon Ordre (No. 250) afin de défendre la lutte en public entre des personnes du sexe féminin.

L'Association Professionnelle des Industriels, section internationale, tiendra son congrès annuel à Montréal et Québec vers la mi-septembre. A cette occasion les participants à ce congrès passeront par Drummondville et M. Paul Normandeau, Membre de l'A.P.I. croit que ce serait une belle publicité pour la ville que de les inviter à prendre le diner à Drummondville.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité invite cordialement les délégués au congrès de l'A.P.I., tenu en septembre prochain, à arrêter à Drummondville afin d'y assister à un dîner qui leur sera offert par la Cité.

ADOPTE

Madame Paul Normandeau, présidente locale des Jeunesses Musicales, informe le Conseil de la possibilité d'obtenir à Drummondville la tenue du prochain congrès annuel de cet organisme national qui aurait lieu vers la mi-février 1958.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le Conseil assure la Présidente des Jeunesses Musicales de son profond intérêt et de sa reconnaissance pour l'admirable travail accompli par son organisation et lui dise tout le plaisir qu'il aurait à recevoir les délégués J.M.C. à Drummondville à l'occasion de leur prochain congrès.

ADOPTE

Le Greffier procède à la seconde lecture du Règlement No. 467 qui prohibe l'usage d'endroits à ciel ouvert et exposé à la vue du public pour la mise au rebut et le commerce de pièces de rebut d'automobiles ainsi que l'amoncellement dans un but commercial de sable, terre, gravier, pierre et charbon et autres substances de même nature.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le règlement No. 467 soit adopté.

ADOPTE

Le Règlement No. 468 est ensuite donné en deuxième lecture. Ce règlement autorise la construction d'un viaduc sous les voies du Canadien National, au Blvd. St Joseph.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le règlement No. 468 soit adopté.

ADOPTE

Son Honneur le Maire fixe la lecture publique du règlement No. 468 au 22 août 1957, en conformité avec les prescriptions de l'article 593 et amendements de la Loi des Cités et Villes.

Le Greffier donne la première lecture des règlements 470 (fermeture des épiceries et boucheries le mercredi après-midi) et 471 (construction d'une bâtisse industrielle pour le compte de Drummond Pulp & Fiber Co.)

L'Association des Taxis de Drummondville désire-rait voir la Cité présenter une requête à la Régie des Transports Provinciale pour l'établissement d'un tarif interurbain ainsi que pour autoriser les taxis à faire le transport des employés d'usine à un taux fixe.

La demande est laissée à l'étude.

A la demande de l'Ingénieur il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Antonio Bari, que demande soit faite aux Chemins de Fer Nationaux d'abaisser le radié de leur ponceau situé au milage 100.3 à Drummondville.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin André Cloutier, que les sympathies du Conseil soient transmises à la famille à l'occasion de la mort de M. Conrad Gagnon, ancien échevin de la Cité.

ADOPTE

L'échevin Pierre Mathieu souligne la difficulté qu'éprouvent les touristes devant l'absence d'indications routières aux entrées de Drummondville. Il suggère l'établissement de cabines d'information. Le Conseil approuve la suggestion de M. Mathieu et croit qu'il appartiendrait à la Chambre de Commerce de voir à la mise à exécution d'un tel projet.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le terrain d'aviation de Drummondville soit desservi par l'agent de douanes du bureau local qui agirait en même temps d'officier d'immigration pour la plus grande commodité des visiteurs étrangers qui voyagent par avion et qui s'évitent ainsi le désagrément et la perte de temps qu'entraîne un arrêt aux postes d'Immigration de la frontière. Plusieurs villes de l'Ontario jouissent déjà de ce privilège.

ADOPTE

Une heure s'étant écoulée depuis la lecture publique du Règlement No. 469, Son Honneur le Maire déclare ce règlement approuvé. (Art. 593 et amend. Loi des Cités et Villes)

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que les remerciements et les félicitations du Conseil soient transmis au journaux La Parole, l'Homme Libre et La Tribune pour les excellents articles publiés dans leurs colonnes sur le développement industriel de Drummondville.

ADOPTE

En fin d'assemblée le Conseil entend M. Eugène Corriveau qui désirerait l'application d'un contrôle plus logique sur les arrestations opérées par le département de Police. Le Conseil prie M. Corriveau de formuler ses suggestions par écrit.

M. Camille Dumais suggère au Conseil d'effectuer certaines réparations sur les rues St Norbert, St Louis et Bl. St Joseph. Le Département des Travaux Publics est saisi de la chose.

Pour terminer, M. Jacques Lupien, propriétaire de la Salle Royale, loge une protestation assez énergique contre la manière d'agir du département de Police qui importune sans raison les clients de son établissement. Après une réplique assez verte du Président du Comité de Police, M. Lupien est prié de faire tenir au Conseil une plainte détaillée par écrit.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

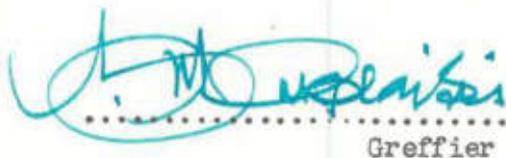
COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Hugette Boilard, 2 mois; Mildred Mastine, 2 mois; Céline Arel, couvent 1957-58; Onil Bolduc, 2 mois; Dme E. Bélanger Duval, 4 mois; Dme Elphège Labbé, 2 mois; Jacqueline Blais, $\frac{1}{2}$ pension 6 mois.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés: Dme Aurèle Dussault; Albert Gazaille; Eugénie Rousseau; Dme H.P. Landry; Claude et Nicole Dubois; J. Guy Gazaille; Dme Armand Dubuc; P.E. Jacques; Jacques Coté; Georgette Desjardins; Danielle Coté.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 12 AOUT 1957

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Terrain</u>
2524A	Ommis au rôle et liste	Hervé Vandal 144 Lindsay	P. 141-55A Gr.
2285	Roval Blanchette	Alphonse Boivin 10 Rue Poirier	P. 6-11 E.
2658	Origène Gervais	Marie Ange Moisan 554A Lindsay	143-72
7549	Marie Ange Moisan	Gérard St Cyr 14 9e Ave.	151-112
10061	René Ferland	Cité de D'Ville	P(156-158) Gr.
10062	do	Commission Scolaire	do
2444A	Anselme Bachand	Wilfrid Lavertu	Bâtisse sur lot 222E déménagée sur lot 284 E
3590	Mne Rose Provencher	Arthur Gaudet 4e Rang D'Ville	146-95
2556	Erreur Cléricale	Patrick Lampron	P 141-84A
2557	do	Roland Nadeau	do
7233	Philippe Bibeau	Bibeau Philippe, Mar- guerite, Denise, Marie- Anne	150-31
6072	Marcel Bergeron	Lucien Comeau 89 St Frédéric	162B-151 Gr. (1/2)
6073	do	do	162B-152 Gr. (1/2)
6072	do	Roland Marier 4e Rang	162B-151 Gr. (1/2)
6073	do	do	162B-152 Gr. (1/2)
3187	Louis Marino	Georges Nicol 168 12e Ave	145-307
6807	Alcide Rousseau	Germain Paris 99 13e Ave	149-257
1177	Albany Provencher	Pierre Halikas St Charles	P. 113 E

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 12 AOUT 1957 (Suite)

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Terrain</u>
5706	André Dufort	Jean Guy Dufort 463B St Pierre	160A-188
5712	do	Marcel Raymond 811 Savard	160A-194
5713	do	Bertrand Lambert R. R. No. 4	160A-195
2963	Mme Joseph Lafrenière	Paul Emile Lessard 355 St Norbert	P. 144-344
7357	Maison démolie	Arthur Lafond	150-149
4732	Albert Bourgeois Valleyfield	Emilien Gagnon	156-228
4233	Southern Canada Power	Fondrie Gosselin	146 S
1325	Erreur Cléricale	Imperial Oil	357-358E \$7,200. en plus
7629	P.A.Brasseur	Albert Dupré 6563 De Gaspé Mtrl P.A.Brasseur 6580 Rue Alma Mtrl	151 (211-212)
5709	Idège Houle	Rosaire Thibault (3) R.R.No. 1 D'Ville	160A-191
5625	Mme Rachel Regis	Aimé Bernard 475 Chassé	160A-91-33 Gr
7433	Germain Morel Yamaska	Philius Dionne 37 10ème Av.	P 150-210
441	J.O.Montplaisir	Pères Montfortains	P. 185
3651	Brisebois & Boisvert 146-153	\$9,000.00 (ANNULE) Remplacé par:	
3650	Patrick Tousignant 146-153	\$800.00 (6,400 au lieu de \$5,600.)	

22 aout 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 22 aout 1957, cette séance en étant une spéciale convoquée dans le but suivant:

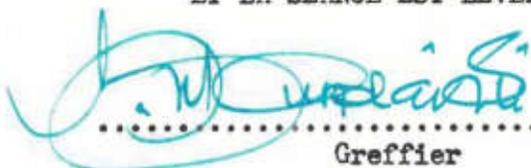
" Entendre en lecture publique le Règlement No. 468 - construction d'un viaduc et appropriation d'un montant de \$300,000 à cette fin - telle lecture étant en conformité avec les prescriptions de l'article 593, et amendements, de la Loi des Cités et Villes."

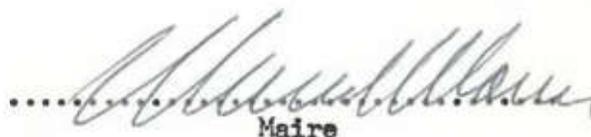
SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph Bibeau, André Cloutier, Pierre Mathieu, Antonio Baril, Armand Gauthier et Eddy Perreault, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Après la lecture de l'avis de convocation le Greffier procède à la lecture publique du Règlement No. 468 en conformité avec les exigences de l'article 593, et amendements, de la Loi des Cités et Villes.

Le délai d'une heure exigé par la loi s'étant écoulé sans qu'aucun électeur propriétaire de biens fonds de la Cité n'ait exigé le vote sur le présent règlement, Son Honneur le Maire déclare le Règlement No. 468 adopté.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

26 août 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 26 août 1957, cette séance en étant une régulière selon les prescriptions du Règlement 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gautnier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée des procès-verbaux des assemblées du 12 et 22 août 1957. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gautnier, que les procès-verbaux de ces deux assemblées soient adoptés.

ADOPTE

Le Greffier donne lecture des lettres suivantes:

- Remerciements de M. Sam Boulanger, M.P. pour les félicitations et les hommages que le Maire lui a fait tenir au nom du Conseil à l'occasion de son élection au Parlement.
- Accusé réception de la Cie British Petroleum de l'offre de la Cité pour une parcelle de terrain au coin des rues St Jean et Bl. St Joseph.
- Invitation de la Cité de Sorel pour samedi et dimanche, les 21 et 22 septembre prochains à l'occasion du Congrès Provincial des Cercles combattifs contre l'Incendie.
- Réponse de la Chambre de Commerce approuvant l'attitude de la Cité relativement à l'émission de permis de construction sur les rues non desservies par les services d'eau et d'égouts.
- Réponse du Ministère de la Santé qui informe la Cité que le déversement des égouts du nouveau couvent des Soeurs de la Présentation, à Drummondville-Ouest, dans la Rivière Noire a été refusé. Cette Institution devra déverser ses eaux d'égouts dans une fosse de sédimentation avant le déversement dans la Rivière Noire.

Après étude par les membres du Conseil des plans préparés par l'Ingénieur pour la pose des égouts sur la 18ème avenue, il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le Département des Travaux Publics de la Cité soit autorisé à effectuer les travaux de

canalisation d'égoûts sur la 18ème Avenue pour un montant de \$18,500. selon les estimés de l'Ingénieur et selon ses plans.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, qu'un échange de terrains entre la Cité et la Cie Imperial Oil Ltée, tels terrains étant situés sur la rue Du Pont, près de la rue Hériot, soit accepté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tous documents à cette fin au nom de la Cité.

ADOPTE

Certaines gens suggèrent que la Cité entreprenne une campagne pour la destruction de l'herbe à puces. L'échevin André Cloutier est d'opinion qu'il s'agit là d'une herbe dont l'apparence est pratiquement inconnue de la plupart. L'O.T.J. devrait instruire les jeunes sur les effets nocifs de cette plante.

Le Conseil prend connaissance d'une entente survenue le 2 janvier 1917 entre la Cité et le Canadian Pacifique. Etant donné l'âge avancé de ce document et les nombreux changements survenus dans le service d'aqueduc, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité dénonce l'entente intervenue entre la Cité et le Canadien Pacifique (appelé dans le temps: The Montreal & Atlantic Ry Company) en date du 2 janvier 1917, quant à la fourniture de l'eau par la Cité à cette compagnie. Certaines modifications devront être apportées à cette entente en raison de la situation actuelle.

ADOPTE

Le Conseil est invité à prendre part à l'assemblée générale annuelle de la Chambre de Commerce, région des Cantons de l'Est. Cette réunion se tiendra à Sherbrooke le 8 septembre prochain.

Pour s'en tenir à une pratique annuelle, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Siguin, que la Cité accorde un octroi de \$2,000.00 à la Gendarmerie de Drummondville comme par les années passées afin d'aider cette association à rencontrer ses dépenses d'administration et d'entretien.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que le Conseil transmette ses félicitations à la Gendarmerie de Drummondville et spécialement à son dévoué commandant, le Capitaine Paul Bouchard, pour le magnifique travail et l'empressement que les membres de cette organisation démontrent dans leur coopération avec le corps de Police de la Cité.

ADOPTE

Le Conseil a appris que le Bell Telephone présentera une demande d'augmentation de taux à la Commission des Transports. Un mémoire a été transmis à la Cité et le Greffier en fait un résumé.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier et appuyé à l'unanimité, que le Conseil s'oppose formellement et avec vigueur à la demande d'augmentation de taux formulée par la Compagnie Bell Telephone; que copie de la présente résolution soit envoyée à la Commission des Transports; que la Cité soit informée de la date de l'audition de cette requête afin qu'elle puisse y envoyer un délégué.

ADOPTÉ

Le Greffier procède à la seconde lecture du règlement No. 470 (fermeture des épiceries et boucheries le mercredi à 1 hr. p.m.)

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le règlement No. 470 soit adopté.

ADOPTÉ

Il est procédé à la seconde lecture du règlement No. 471, lequel prévoit la construction d'une bâtisse industrielle par la Cité pour le compte de la Cie Drummond Pulp & Fiber et l'appropriation d'un montant de \$25,000. à cette fin.

Le règlement est renvoyé en troisième lecture afin de permettre à l'architecte de terminer ses plans et au Conseil d'étudier plus à fond les termes du contrat à intervenir avec la Drummond Pulp & Fiber.

Première lecture est donné du règlement No. 472, défendant la lutte ou exhibitions physiques entre personnes du sexe féminin.

ATTENDU que l'échevin Rodolphe Mochon, président du Comité de la Construction, est présentement absent de la ville en raison de ses devoirs personnels;

ATTENDU qu'il serait utile pour le bon fonctionnement de ce département que les fonctions du président soient réparties temporairement entre d'autres échevins;

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Eddy Perreault que:

L'échevin Perreault se voit confier la surveillance des bâtisses du Marché, du Filtre et de l'Hôtel de Ville No. 2;
 L'échevin Mathieu verra à l'entretien de la bâtisse du Garage Municipal;
 L'échevin Sigouin aura à surveiller l'Hôtel de Ville;
 L'échevin Cloutier assumera l'entretien de toutes les autres bâtisses appartenant à la Cité.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité reçoive officiellement une délégation de visiteurs étrangers, membres de l'Association de la Jeunesse Canadienne à l'Hôtel de Ville, vendredi le 30 août 1957, à 11 hres a.m.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la soumission de M. Armand Toupin pour l'érection d'une sous-station de 300 KVA - 48,000 Volts à 5/50 Volts destinée à l'usine de la Cité, rue St Henri, au prix de \$13,850.00 soit acceptée selon les détails et spécifications mentionnées à ladite soumission.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que l'entente survenue entre l'échevin Pierre Mathieu et M. Richard Chabot, constable à l'emploi de la Cité, pour la démolition de la tour à l'ancien hotel de Ville de St Jean Baptiste, pour le prix de \$1.00, soit ratifiée. Il est bien entendu que M. Chabot devra prendre une assurance couvrant tous les risques sur ce travail, qu'il devra s'en tenir entièrement aux conditions détaillées dans cette entente.

ADOPTE

Pour faire suite à une demande de l'Association des Hommes d'Affaires, section de la rue Hétiot, qui désire l'aide de la Cité dans l'aménagement, la location et l'entretien d'un terrain de stationnement à l'arrière de la propriété Kitner, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que la Cité:

- a) accorde une exemption de taxes foncières sur l'espace de terrain Kitner qui sera utilisé comme parc de stationnement;
- b) entretienne durant toute l'année ce terrain;
- c) fournisse l'éclairage et la surveillance.

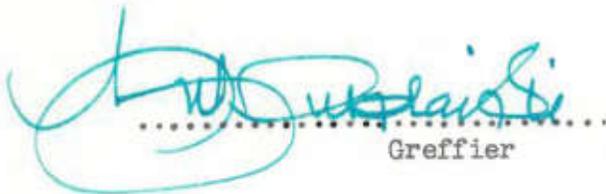
le tout pour un terme équivalent à la durée du bail conclu entre l'Association des Hommes d'Affaires et M. Kitner.

ADOPTE

L'échevin Baril suggère que la Cité homologue une ligne de rue qui irait de la rue Du Pont à la rue Wood, à l'arrière des magasins de la rue Hériot. Il croit cependant qu'il serait préférable de dresser les plans de ce projet et d'en discuter ensuite les termes avec les autorités de la Southern.

Le Conseil offre ses félicitations à M. Jules Sirois et à l'Association des Hommes d'Affaires pour la préparation de leur mémoire qui est d'une présentation si distinguée et aussi factuelle.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

COMITE

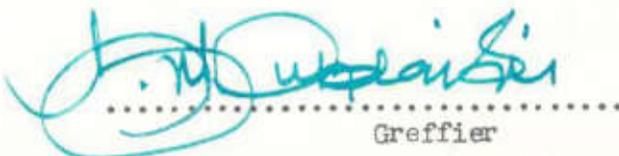
Tous les échevins qui ont pris part à l'assemblée régulière siègent ensuite en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le Comité recommande que M. Dieudonné Martel, menuisier à l'emploi de la Cité, soit remercié de ses services à compter du 5 septembre prochain. La semaine d'avis datera du 28 août 1957. Ce renvoi est devenu nécessaire étant donné que le surplus d'ouvrage d'entretien et de réparation pour lequel M. Martel avait été engagé n'existe plus. Il sera réengagé lorsque les besoins se feront sentir.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés:
Dme Vve A. Carroll, 2 mois; Dme A. Desroches, 2 mois.

Le cas d'Assistance Publique suivant est laissé en suspens: C. Hains.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

9 septembre 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 9 septembre 1957, cette séance en étant une régulière aux termes du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Maurice Sidouin, André Cloutier et Joseph Bibeau sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée du proces-verbal de l'assemblée du 26 août 1957. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin André Cloutier, que le proces-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

A l'item correspondance, le Greffier donne lecture:

- d'une lettre de M. René Lapierre, propriétaire des Breuvages Drummond, félicitant le département des incendies de la Cité pour l'excellent travail accompli lors d'un début d'incendie à son établissement;
- d'une lettre de l'Association des Hommes d'Affaires remerciant la Cité de son aimable accueil en rapport avec le mémoire soumis par cette association concernant la location et l'usage de terrains de stationnement dans le bas de la ville;
- d'une réponse de M. J.R. Baldwin, sous-ministre des Transports, en rapport avec la demande de la Cité d'établir à l'aéroport local un poste d'immigration et de douanes. Le sous-ministre désirerait obtenir plus de détails avant de faire ses recommandations aux départements concernés. Copie de cette lettre a déjà été référée à M. Bernard qui est en mesure de fournir les renseignements demandés.
- d'une lettre des Annuaire Marcotte Ltée offrant un annuaire et autres avantages à la Cité pour le prix de \$20.00. Le Conseil consent à l'achat d'un de ces volumes pour l'utilité des chefs de service.
- d'une demande d'octroi de la part de l'Harmonie de Drummondville. Le Conseil est favorable à accorder l'octroi habituel de \$1,500 quitte à prévoir au prochain budget un montant additionnel pour la réparation et peut-être l'achat d'instruments.

Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité consente à l'Harmonie de Drummondville, un corps musical qui, depuis 43 ans, fait grand honneur à notre ville, l'octroi annuel de \$1,500.00. Un montant supplémentaire pourra peut-être être prévu au prochain budget pour la réparation ou l'achat d'instruments.

ADOPTE

L'échevin Eddy Perreault s'excuse auprès de ses collègues et quitte son siège.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité achète des Annuaire Marcotte Ltée une copie du bottin 1957 au prix de \$20.00.

ADOPTE

Le Greffier donne lecture des mutations de propriétés dont avis a été reçu par la Cité à la date du 9 septembre 1957.

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que ces mutations de propriétés soient acceptées.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des comptes dus par la Cité à la date du 9 septembre 1957. Des comptes se totalisent à la somme de \$86,934.65 dont \$54,472.98 au compte budget et \$32,461.67 au compte capital.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que les comptes dus par la Cité au 9 septembre 1957 soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Il est ensuite procédé à l'ouverture des soumissions reçues pour la fourniture de 7,000 gallons d'huile à chauffage, 33,000 gallons de gazoline et de 6,000 gallons d'huile diesel. Ces soumissions se lisent comme suit:

Imperial Oil Ltd.	Esso Gasoline	35.70¢ gal.
	Furnace Fuel	18.40¢ (plus 3% taxe)
	Diesel	34.20¢
Canadian Oil Co.	Gasoline Gr. 1	37.70¢ gal.
	" " 2	34.70¢
Robert Leclair	Gasoline	34.50¢ gal.
	Huile Chauffage (2)	18.00¢

McColl Frontenac Co.	Gasoline	34.19¢ gal.
Rémi Jean	Furnace Fuel	17.90¢ gal.
Drummond Oil Enrg.	Huile chauffage	19.80¢ gal.
Marchand Petroleum	Huile chauffage	17.80¢ gal.
	Gasoline No. 1	38.10¢
	" " 2	35.35¢
	Diesel No. 1	32.85¢

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que la fourniture de la gasoline pour les besoins de la Cité au cours de la prochaine saison soit confiée la Cie McColl Frontenac au prix de 34.19¢ le gallon; que la Cie Marchand Petroleum Ltée soit chargée de fournir l'huile à chauffage au prix de 17.80¢ le gallon et l'huile diesel au prix de 32.85¢ le gallon.

ADOPTE

Lecture des données des soumissions reçues pour l'installation électrique à la nouvelle usine de la Cité, rue St Henri. Ces soumissions se lisent comme suit:

Paul Desfossés	\$23,850.00
Armand Toupin	\$20,900.00
O. Bolduc	\$22,800.00

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le travail d'installation électrique à être fait à la nouvelle usine de la Cité, rue St Henri, soit confié à M. Armand Toupin au prix soumis de \$20,900.00. Ces travaux devront être faits suivant les plans et devis des architectes Audet & Blais et être approuvés par ces derniers ainsi que par le Bureau des Examineurs Electriciens de la Province.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que l'échevin André Cloutier agisse en qualité de maire suppléant durant les prochains trois mois.

ADOPTE

Son Honneur le Maire offre au Conseil d'agir gratuitement comme procureur de la Cité auprès de la Commission des Transports afin de piloter l'opposition que la Cité a produite à l'encontre de la requête de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada qui demande une augmentation de ses tarifs.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que Me. Marcel Marier soit prié d'agir comme procureur de la Cité dans le cas de la requête de la compagnie de Téléphone Bell auprès de la Commission des Transports.

ADOPTE

Afin de s'en tenir aux exigences de l'article 485 de la Loi des Cités et Villes, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin André Cloutier, que les évaluateurs soient avisés et autorisés à ne faire cette année qu'une révision du rôle d'évaluation en ne tenant compte que des constructions, améliorations ou transformations aux immeubles pour lesquelles un permis a été demandé ou émis par le Département des permis de la Cité, telle révision devant se faire avec toute la diligence prévue par la loi.

ADOPTE

Deuxième lecture est donnée du Règlement No. 472 qui prohibe la lutte ou exhibitions physiques entre personnes du sexe féminin.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le Règlement No. 472 soit adopté.

ADOPTE

Le Conseil entend la lecture d'une lettre de Maîtres Pinard & Nichol, avocats, dans laquelle le Conseil est prié de reconsidérer sa décision en ce qui concerne la vente sur le marché public des substituts de l'érable durant la période s'étendant du 10 mars au 20 avril de chaque année. Leur client, M. Omer Lévesque, fabricant de ces substituts, souffre un préjudice grave de ce fait et il apprécierait si le Conseil consentait à lever la restriction imposée par le Règlement No. 452.

Le Conseil, qui a déjà été saisi de l'affaire par M. Omer Lévesque lui-même, ne croit pas devoir revenir sur la décision qui avait été rendue alors.

Le Greffier soumet au Conseil un projet d'acte d'échange entre la Cité et la Cie Imperial Oil Ltée portant sur des parties du lot No. 35 ouest et préparé par Mtre P. H. Moisan.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que les termes de cet acte d'échange

entre la Cité et la Cie Imperial Oil, et portant sur des parties du lot 35 ouest, soient acceptés et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité tous documents relativement à cette transaction.

ADOPTE

Sur demande de l'ingénieur il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin André Cloutier, que la Cie Southern Canada Power soit priée de déplacer deux poteaux au coin des rues Blvd. Mercure et Poirier, un sur la rue St Jean, en face de la 6ème Avenue (il s'agit ici d'un poteau de support) et un sur la rue Corriveau, près de la rue Marchand.

ADOPTE

L'échevin Bibeau se fait le porte-parole de l'échevin Matnieu, retenu chez lui par la maladie, pour informer ses collègues de la possibilité de continuer la canalisation d'eau et d'égouts sur la 10ème Avenue jusqu'à la rue St Laurent pour un montant additionnel de seulement \$3,000.

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le Département des Travaux Publics de la Cité soit autorisé à continuer l'installation de l'aqueduc et de l'égout sur la 18ème avenue jusqu'à la rue St Laurent, au coût estimatif de \$3,000, à la condition que la Commission Scolaire décide de faire en même temps le raccordement de la canalisation de l'Ecole ~~St Jean Baptiste~~ à celle de la 18ème.

*Notre Dame
du Rosaire*

M. M.

[Signature]

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin André Cloutier, que le Conseil accepte de louer, à compter du 1er septembre 1957, tout l'édifice Roessel à la Compagnie Canadian Celanese à l'exception de l'espace présentement loué à la Harcourt Manufacturing, sur le 2ème plancher; que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tous documents à cette fin.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le contrat pour la construction d'une addition d'environ 11,000 pieds carrés à l'usine de la Cité, rue St Henri, soit confié à M. Urbain Houle, contracteur, pour la somme de \$93,790. Le tout selon les plans et devis des architectes Audet & Blais.

ADOPTE

Le Greffier informe le Conseil de la récente création d'une troupe de théâtre qui serait reconnaissante si on lui consentait l'usage de la Salle des Délibérations le mercredi soir pour ses répétitions régulières.

Le Conseil se rend aimablement à cette demande en ajoutant ses vœux pour le succès de cette nouvelle entreprise artistique.

Son Honneur le Maire désire de plus y apporter son encouragement personnel en consentant, de concert avec Madame la Mairesse, à patroniser ce nouveau mouvement.

Afin de répondre à une demande de Mde Paul Normandeau, vice-présidente nationale des Jeunesses Musicales, qui prie le Conseil de bien vouloir, comme par les années passées, lui octroyer un encouragement financier, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin que la Cité consente avec empressement un octroi de \$100.00 aux Jeunesses Musicales et profite de l'occasion pour offrir ses plus sincères félicitations à Madame Paul Normandeau à l'occasion de sa récente élection au poste de Vice-Présidente de cette organisation.

ADOPTE

Comme on en est au chapitre des reconnaissances de mérite, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin André Cloutier, que le Greffier soit prié de transmettre aux directeurs de l'O.T.J. et à ceux du Club de Baseball "Royaux" les plus vives félicitations du Conseil à l'occasion des championnats que ces deux organismes ont remportés à l'issue de la dernière saison.

ADOPTE

Lecture est donnée d'un rapport présenté par le Chef de Police. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que:

- a) M. Croteau, propriétaire d'un poste de taxi Drummond, soit autorisé à déménager son poste sur un terrain appartenant à M. J. P. Guérette, rue Lindsay, à la condition que le poste laissé vacant ne soit pas occupé par un autre de même nature. Il est laissé à la discrétion du Chef de Police de déterminer l'entrée et la sortie de ce nouvel emplacement de taxi.
- b) Tout stationnement, en quelque temps que ce soit, est interdit sur la rue Bérard, entre Brock et Lindsay, Côté est.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE

Antonio Baril

Marcel Hébert

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent ensuite en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le Comité recommande la location d'un terrain que la Cité possède à l'extrémité nord de la rue Mélançon, No. cadastre 263-46, à Dme J.C.Doré, 270 rue Moisan, pour le terme d'un an au loyer de \$25.00.

Le Comité recommande le paiement à M. Urbain Houle, contracteur, de l'estimé No. 4 approuvé par l'architecte, Ferdinand Blais, au montant de \$38,268.70.

Le Comité recommande le paiement à M. Benjamin Robidas, contracteur de la Bâtisse Drummond Business Forms, de l'estimé No. 4, dûment approuvé par l'architecte Thibodeau et l'Ingénieur de la Cité, au montant de \$115,132.50

Le Comité recommande de même le paiement d'un montant de \$1,913.43, représentant une partie des honoraires de M. Ferdinand Blais, architecte.

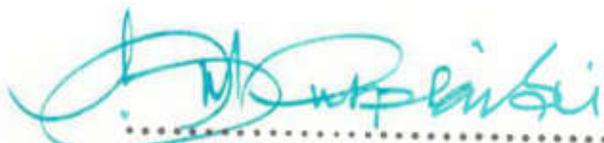
Le Comité étudie une proposition de la Cie B.P. Canada (British Petroleum of Canada) qui offre à la Cité de lui vendre la partie de terrain homologuée sur le Blvd. St Joseph au même prix que la Cité a soumis pour le coin. Le Comité est d'opinion qu'il serait présentement prématuré d'entamer l'étude de ce projet et il préfère s'en tenir à l'achat du coin seulement. Il autorise donc la préparation d'un acte d'achat d'une partie de terrain faisant le coin nord-ouest de l'intersection Blvd. St Joseph et Rue St Jean au prix de \$2,000 qui ne sera cependant payable qu'en 1958.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Danielle Gauthier, année scolaire; Adrien Meunier, 2 mois; Dme A. Lefebvre, $\frac{1}{2}$ pension 4 mois; Clément Paquin, 2 mois; Dme Vve Delphis Nolet, 1 mois; Dme Charles Dionne, 1 mois.

Les cas suivants sont laissés en suspens: Dme Vve Laurent Coté; Huguette Boiard.

Les cas suivants sont refusés: Vve Arth. Lemaire; Alpn. Berthiaume; Dme Vve Lionel Houle; Edouard Lesauteur; Edmond Lemaire; Dme Elizéar Dion.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETES AU 9 SEPTEMBRE 1957

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Terrain</u>
6592	Jean Louis Tardif 100 6ème Avenue	William Tardif, Disraéli	P. 149-74
4250	Cité de D'Ville	Emma Pépin 183 Lindsay	P. 152 Sud
4251	do	Mme Léo Corriveau 289 Marchand	P. 152 Sud
4385	Gilles Vigneault Boucherville	Jean Paul Moisan, 691 Villeneuve	153-234
4183	Florence Gagnon St Albert	Richard Gagnon St Albert Arthabaska	P. 89 S
201	Moisan St Onge McDougall	Annulé	21 N
202	do	do	22N
203	do	do	23 N
209	do	do	29 N
216	do	do	33 N
5676	Emile Martel	Stanislas Morin	160A -147
5550	Succ. W.A. Moisan	Alphonse Gauthier 520 Chassé	160A -60
4223	Rousseau Mme Anatole	Mme Yvonne Rousseau 5240 Blvd. Pie IX app. 1	135 S
4385	Gilles Vigneault 16 St Anne Varenne	Ovila Blouin 413 Bruno	153-234 Gr.
6849	Robert Lemire 6 6ème Avenue	Jean Brind'Amour 87A 6ème Avenue	149½ 329-330
6138	Maurice Bibeau	Jacques Breault 803 St Alfred	162B-231
5355	Succ. W.A. Moisan	René Turcotte 547D Bruno	159-144
7357	Arthur Lafond	Batisse démolie à la demande de la Cité	150-149
2331	John Cook	G. Kitson 55 18ème Avenue Vill. Marcotte	7-39E

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 9 SEPTEMBRE 1957 (Suite)

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
3344	Siméon Lamothe	Conrad Jutras, N.D. du Bon Conseil	145-506
6138	Maurice Bibeau 55 Valois	Jacques Brault 803 St Alfred	162B-231
4056	Can. Petrofina	Canadian Leasebacks Ltd. 28-40 S a/s Can. Petrofina Ltd. 1015 Beaver Hall Hill, Montreal 1, Qué.	
5744 5745	Wellie Blouin	Yvon Deshaies 63 Ringuet	P 160A-235 160A-236
2492	Lily Duchesneau	David Duchesneau 54 Bérard	P. 426E
5139	Armand Lapointe 156 3ème Avenue Pont Viau	Jean Marc Paris, 301 St Jean	159-100

16 septembre 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue à 8 hrs p.m. en la Salle des Délibérations de l'Hotel de Ville, le 16 septembre 1957. Il s'agit d'une assemblée spéciale convoquée dans le but suivant:

"Donner la lecture finale du règlement No. 471, règlement prévoyant la construction d'un immeuble industriel pour le compte de M. Antonio Lemaire et l'appropriation d'une somme de \$25,000 à cette fin."

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin et Joseph Bibeau, sous la présidence du Maire-Suppléant, M. André Cloutier.

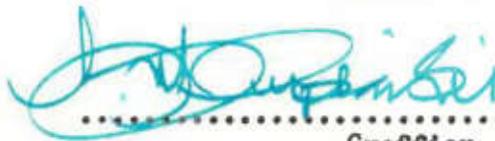
Après la lecture de l'avis de convocation le Greffier procède à la seconde lecture du Règlement No. 471, lequel prévoit la construction d'une bâtisse industrielle pour le compte de M. Antonio Lemaire et l'appropriation d'une somme de \$25,000 à cette fin.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que le Règlement No. 471 soit adopté.

ADOPTE

En conformité avec l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le Maire-Suppléant fixe la lecture publique de ce règlement au 23 septembre 1957.

ET LA SEANCE EST LEVEE.



.....
Greffier



.....
Maire

23 septembre 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue à 8 hrs 30 p.m. en la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville, le 23 septembre 1957, cette séance en étant une régulière selon les prescriptions du Règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gautnier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, André Cloutier et Rodolphe Mochon, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée des procès-verbaux des assemblées des 9 et 16 septembre 1957. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que les procès-verbaux de ces deux assemblées soient adoptés.

ADOPTE

Afin de se conformer aux exigences de l'article 593, et amendements, de la Loi des Cités et Villes, le Greffier donne la lecture publique du Règlement No. 471. Ce règlement autorise la Cité à construire une bâtisse industrielle pour le compte de M. Antonio Lemaire et à approprier une somme de \$25,000 à cette fin.

Son Honneur le Maire souhaite la bienvenue à Messieurs les échevins Mathieu et Mochon, le premier ayant été retenu chez lui par la maladie et le second à l'extérieur de la ville par ses occupations personnelles.

Le Conseil prend connaissance de la correspondance suivante:

- UNICEF (United Nations Children's Fund) de Drummondville demande d'être autorisé à solliciter des dons le 31 octobre prochain. Les argents recueillis sont destinés à soulager l'enfance malheureuse dans le monde entier. Le Conseil se rend avec plaisir à cette demande et y ajoutant ses souhaits de bons succès.
- Lettre du Surintendant Général du Canadien Pacifique, M. F.A. Pouliot, en réponse à l'offre de la cité d'acheter les lots 239, 240 et 241, propriété de cette compagnie. Il désire savoir quel usage la cité en fera. Ce terrain sera utilisé par la ville comme parc de stationnement ainsi que pour le passage des égouts desservant certaines propriétés voisines.

Le Greffier informe le Conseil qu'un bail a été consenti à M.J.C.Doré, 270 Moisan, pour la location d'un terrain appartenant à la Cité et situé à l'extrémité nord de la rue Mélançon (Cad. 263-46) telle location étant faite pour le terme d'une année à compter du 1er septembre 1957 au prix de \$25.00. Cette location a été approuvée par le Conseil à sa séance du 9 septembre 1957.

Le Conseil est de même informé que M. Frédéric Trent, propriétaire d'un terrain présentement utilisé comme parc de stationnement sur la rue Hériot, a consenti à renouveler pour une période additionnelle de cinq ans à compter du 1er mai 1957 et aux mêmes conditions, le bail détenu par la Cité sur ce terrain.

Lecture est donnée d'une lettre de la Corporation de Disposition des Biens de la Couronne informant la Cité que l'ancien bureau de poste sera prochainement déclaré bien de surplus et qu'on verra alors à aviser la municipalité de produire une offre pour l'achat de cette bâtisse.

Son Honneur le Maire informe ses collègues de l'intérêt manifesté par le Conseil de Comté pour l'acquisition de cet immeuble. Il suggère qu'un comité spécial soit formé au sein du Conseil afin de rencontrer les représentants du Conseil de Comté à ce sujet.

Le Conseil propose de déléguer MM. les échevins Mathieu, Baril et Cloutier à cette fin.

M. l'échevin Antonio Baril, retenu par une réunion du Comité Industriel, entre et prend son siège.

Afin de se rendre à une demande de Dme E. Cameron, propriétaire conjointe d'un lot contigu au terrain de stationnement de la Cité sur la rue Hériot, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Eddy Perreault, qu'une clôture mitoyenne soit construite à cet endroit au coût pour la cité d'environ \$70.00.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, qu'une canalisation d'eau et d'égoûts soit construite sur la rue St Henri afin de desservir les bâtisses industrielles qui y sont construites, le tout suivant les plans préparés par l'Ingénieur de la Cité.

ADOPTE

L'installation de l'aqueduc sur la rue Valois pour le bénéfice du futur immeuble industriel de M. Antonio Lemaire est laissé en plan pour le moment.

Pour la commodité des employés travaillant au département des Travaux Publics de la Cité, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Eddy Ferreault, que des réceptacles électriques permettant le chauffage des moteurs d'automobiles durant la saison froide soient installés au garage municipal au coût estimé de \$63.00. Les usagers de ces réceptacles paieront un loyer de \$5.00 pour la saison.

ADOPTE

L'échevin Gautnier fournit certaines explications quant à la possibilité d'assurer une classe de véhicules accessoires du département municipal de la Voirie, tels que pelle mécanique, sableuses, dégeleuses. Il donnera de plus amples précisions à la prochaine séance.

La question de l'achat par la Cité d'une partie de terrain à l'angle des rues St Jean et Blvd. St Joseph, propriété de la British Petroleum Co. revient sur le tapis et le Conseil est d'opinion que la demande de permis de construction présentée par cette compagnie devrait être acceptée et transmise à la compagnie aussitôt que nous aurons en mains l'acceptation écrite de l'offre et des conditions soumises par la Cité.

Un grand nombre de propriétaires de la rue Mélançon présente une requête établissant leur vive opposition au passage des lignes téléphoniques à l'arrière de leurs propriétés. L'échevin Baril donne quelques détails concernant cette affaire et suggère que la Cité communique avec la compagnie de téléphone afin de lui demander sa coopération dans le règlement de cette impasse.

Un autre groupe de propriétaires de la rue Mercier se plaint d'un éclairage insuffisant. L'échevin Gautnier assure le Conseil que des mesures immédiates sont prises afin de donner entière satisfaction aux requérants.

L'Association des Hommes d'Affaires de Drummondville informe le Conseil qu'elle a loué, pour des fins de stationnement, des terrains appartenant à M. Albert Madore et situés à l'arrière de l'immeuble de L'Union-Vie. Elle apprécierait si la Cité lui consentait les mêmes privilèges que ceux déjà accordés pour le terrain Kitner.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité étende aux terrains Madore, récemment loués par l'Association des Hommes d'Affaires, les mêmes privilèges qui ont déjà été accordés pour le terrain Kitner.

ADOPTE

Le Greffier soumet les termes d'un bail passé entre la Cité et Drummondville Realities Ltée. Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin André Cloutier, que le Conseil de la Cité ratifie à toutes fins que de droit l'exécution de ce bail.

ADOPTE

En conformité avec les termes de l'entente passée entre la Cité et Drummond Business Forms, les architectes demandent à la Cité d'approuver des changements aux devis. Ces changements donnant une plus-value à l'immeuble de \$16,329.60.

Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que les changements apportés aux devis de l'immeuble industriel de Drummond Business Forms Ltée soient approuvés.

ADOPTE

Le Greffier donne lecture de deux résolutions de la Commission Scolaire. La première autorise la Cité à faire la pose, la fourniture et l'installation des tuyaux d'égoûts sur la propriété de l'École Notre-Dame du Rosaire. La seconde exprime le désir des commissaires de rencontrer les membres du Comité des Finances de la Cité en rapport avec la perception des taxes.

Le délai d'une heure, prévue par l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, sur la lecture publique du Règlement No. 471 s'étant écoulé sans qu'aucun électeur propriétaire n'ait demandé la votation, Son Honneur le Maire déclare ce règlement accepté et adopté.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le Conseil adresse ses plus vives félicitations à M. Paul Normandeau, gérant de Eagle Pencil, à l'occasion de son élection à la présidence de l'A.P.I.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le Conseil fasse tenir à l'échevin Maurice Sigouin et aux membres de sa famille les condoléances de la Cité à l'occasion du décès de son beau-frère.

ADOPTE

L'échevin Perreault informe le Conseil qu'il présentera sous peu un rapport détaillé sur les opérations du filtre.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Antonio Baril, et résolu à l'unanimité que la Cité de Drummondville consente l'achat d'un immeuble appartenant à M. Paul Parenteau et situé rue St Henri à Drummondville, comprenant le lot 162b-263 Gr. et une maison à deux logements (Nos 179 et 181 St Henri), toutes les dépendances pour le prix de \$8,000.00; que le Maire et le Greffier

soient autorisés à signer l'acte d'achat ainsi que tous documents se rapportant à cette transaction.

ADOPTÉ

M. François Lapierre, une des personnes présentes à l'assemblée, prie le Conseil de faire tenir au gouvernement une demande d'augmentation au double des allocations familiales.

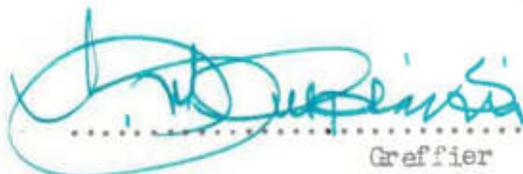
Il est proposé par l'échevin Antonio Barri, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le Conseil de la Cité de Drummondville prie le gouvernement de doubler le montant actuel des allocations familiales.

ADOPTÉ

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le Conseil appuie la demande de la Chambre de Commerce Provinciale en ce qui concerne une diminution dans la participation des municipalités aux frais de l'Assistance Publique.

ADOPTÉ

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

COMITE

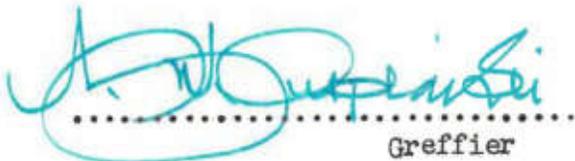
Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le Comité recommande qu'une augmentation de salaire de \$3.00 par semaine, avec rétroactivité à compter du 1er mai 1957, soit accordée à M. J.T. Blais, clerc au Marché, et Evangéliste Girouard, concierge.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés:
Dme Roch Brousseau; Hélène Roberge; Georgette et Florence Desjardins; Marie Auger; Polycarpe Mélançon; Richart & Johanne Dubois; Dme C.E. Farrier; Dme Paul Benoit; Dme R. Maurice; Dme Phil. Turcotte; Stella Nadeau; Dme A. Lemire; Raoul Paquette; Dme Geo. Nadeau; Dme Elpnège Pellerin.

Le cas suivant est laissé en suspens: Weillie Poisson.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

15 octobre 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue en la Salle des Délivrations de l'Hôtel de Ville le 15 octobre 1957, cette assemblée en étant une régulière aux termes du Règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier, et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Le Greffier donne lecture du proces-verbal de l'assemblée du 23 septembre 1957. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le proces-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

est un
Lecture ~~des~~ donnée des comptes dus par la Cité à la date du 14 octobre 1957. Ces comptes se totalisent à la somme de \$158,632.69 dont \$56,927.25 au compte budget et \$101,705.44 au compte capital.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que ces comptes soient approuvés pour paiement.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$125,000; que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la dite banque, au fur et à mesure des besoins jusqu'à concurrence de ladite somme de \$125,000 le montant de cet emprunt devant être remboursé à même la vente des obligations à être faite en vertu du Règlement No. 460.

La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$125,000 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$115,000; que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la dite banque, au fur et à mesure des besoins jusqu'à concurrence de ladite somme de \$115,000 le montant de cet emprunt devant être remboursé à même la vente des obligations à être faite en vertu du règlement No. 469.

La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$115,000 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

Sur recommandation du trésorier, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, qu'une quittance à toutes fins légales soit consentie à MM. Onil Manseau et F. Couture, co-propriétaires d'une maison achetée de la Cité et située à 210A rue Du Moulin; que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer cette quittance au nom de la Cité.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Cité accepte la subdivision d'une partie du lot 162B, comprenant les lots 162B-284 à 162B-317 incl. du cadastre officiel du Canton de Grantham, conformément aux plans préparés par Lorenzo Bernier, arpenteur-géomètre, en date du 19 septembre 1957.

ADOPTE

En rapport avec les travaux de canalisation que le département des Travaux Publics est à effectuer sur la rue St Frédéric, il est proposé que le chemin de fer Canadien National soit prié de faire les travaux nécessaires afin de permettre la pose d'un tuyau d'égoût de 60 pouces sous les voies ferrées, à l'intersection des rues St Frédéric et 20ème avenue, le tout en conformité avec le plan de l'Ingénieur de la Cité, portant le No. EG. 143.

ADOPTE

*par l'échevin
J. Bibeau,
secondé par
l'échevin
A. Cloutier
mm*

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le département des Travaux Publics de la Cité soit autorisé à faire le gravelage de la rue Valois et la pose d'un tuyau d'eau de $\frac{3}{4}$ pouce afin de desservir les résidents de cette rue. Ces travaux sont estimés à environ \$1,000 par l'ingénieur.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un plan de la subdivision du nouveau lot 628 préparé par l'arpenteur J.E. Parrot, de Sherbrooke. Ce plan indique deux élargissements de rue, le No. 628-1 et 628-3.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le plan de la subdivision du nouveau lot 628, préparé par l'arpenteur J.E. Parrot, soit approuvé.

ADOPTE

Le Greffier donne lecture d'une demande de la Commission Scolaire de la Cité dans laquelle on demande une exemption de taxes sur des terrains appartenant à la Cie Dominion Textile et présentement loués comme terrain de jeu par la Commission Scolaire.

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin André Cloutier, que la Cité accorde une exemption de taxe foncière sur les lots portant les numéros 406, 407, 408, 479, 480 et 481, présentement loués par la Commission Scolaire de Drummondville de la Cie Dominion Textile. Ces lots ont une évaluation globale de \$11,500. Il est entendu que cette exemption prendra fin en même temps que le bail consenti à la Commission Scolaire par la Compagnie.

ADOPTE

Plus tôt au début de l'assemblée, le Conseil avait pris connaissance de la correspondance suivante:

- Lettre de l'Association Forestière des Cantons de l'Est remerciant la Cité pour la magnifique réception accordée à ses délégués lors de leur congrès du 3 octobre dernier.
- Lettre de remerciements des Jeunesses Musicales pour l'octroi de \$100.00 consenti par la Cité à titre d'encouragement.
- Lettre de la Corporation de Gaz des comtés du Sud qui informe le Conseil de certaines études en vue d'apporter le gaz naturel au district.
- Lettre de M.F.A. Pouliot, surintendant du C.P.R. qui demande à la Cité de faire une offre pour l'achat de ses terrains sur la rue Lindsay. Le Conseil est d'opinion que l'étude de cette question peut être remise à plus tard.
- Deux lettres de M. Paul D. Normandeau, gérant

Eagle Pencil. La première remercie le Conseil pour le diner offert aux délégués de l'UNIAPAC le 19 septembre dernier et la seconde accuse réception d'un message de félicitations du Conseil à l'occasion de son élection à la présidence de l'A.P.I.

- Un message de la Fédération des Maires et Municipalités qui invite la Cité à s'unir à d'autres de l'Ontario et du Québec pour faire opposition à la requête en augmentation de tarifs de la Bell Telephone. Le Conseil ne croit pas devoir adhérer à ce mouvement en raison de son coût assez élevé. D'autant plus que la Cité délèguera un représentant lors de l'audition.

Le Conseil est mis au courant de certains examens de titre faits par le notaire Paul H. Moisan dans le cas de transactions entre la Cité et Imperial Oil et Paul Parenteau. Dans les deux cas l'examen révèle que la Cité possédera un titre valable et quitte de toute hypothèque.

L'arpenteur Armand St Pierre, du bureau de Goulet & St Pierre, informe la Cité qu'il a communiqué avec le Ministère des Terres et Forêts de la Province afin de faire corriger la description du lot 162B-281 du Canton de Grantham et lui donner une largeur de 266 pieds au lieu de 250 pieds.

Avec cette correction le coté sud-est aura une profondeur de 344.6 pieds; le coté nord-ouest demeurera à 507.5 pieds et le coté sud-ouest, le long du chemin de fer, aura 315.7 pieds. La superficie totale sera donc de 113,316 pieds carrés, mesure anglaise.

La Compagnie Drummond Business Forms demande le pavage des rues Laferté et St Henri ainsi que la construction de trottoirs aux abords de sa nouvelle bâtisse dès cet automne.

L'échevin Mathieu explique qu'il est techniquement impossible de se rendre à cette demande avant le printemps prochain alors que la terre bouleversée par les travaux de canalisation sera tassée et plus propre à recevoir le revêtement d'asphalte. Les trottoirs seront faits en même temps.

Le Comité de Censure, créé par le Conseil il y a quelques mois, présente son premier rapport. On y suggère la préparation d'un règlement qui autoriserait les officiers de Police à confisquer toute littérature immorale ou subversive, telle action étant cependant sujette à l'approbation du Comité de Censure.

Le Conseil se rend à cette suggestion et l'échevin Pierre Mathieu donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à la prochaine séance un règlement en ce sens.

En réponse à une demande du Conseil, la Ligue des Propriétaires, sous la signature de son président M. Rémi Fontaine, déclare qu'elle est favorable en principe à la présentation d'un bill à la Législature Provinciale aux fins d'obtenir des crédits additionnels pour le développement industriel. La Ligue favoriserait cependant la création d'une association de citoyens qui miseraient les capitaux nécessaires à la construction d'immeubles industriels.

Commentant l'opinion de la Ligue, Son Honneur le Maire déclare que la demande de crédits additionnels pour le développement industriel ne signifie pas nécessairement que les montants autorisés par la Législature seront dépensés. Ils serviront plutôt à créer une réserve dans laquelle on pourra puiser en cas d'urgence ou de nécessité absolue. Pour le moment, les besoins immédiats dans le domaine industriel seront satisfaits par une compagnie locale dont les capitaux recrutés chez nos hommes d'affaire et aux Caisses Populaires, serviront à attirer de nouvelles industries dans nos murs.

A la suite de ces remarques du Maire, il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité présente un bill à la prochaine Législature Provinciale afin d'obtenir de nouveaux crédits pour des fins industrielles et que les services de Me. Gaston Ringuet soient retenus afin de préparer et présenter cette demande au Parlement.

ADOPTE

Le Greffier donne lecture d'une opinion juridique de Me. Gaston Ringuet au sujet des pouvoirs d'une municipalité qui désire refuser ou annuler un permis de commerce à un restaurant ou établissement public qui enfreint les règlements provinciaux ou municipaux.

Me. Ringuet est d'opinion que la municipalité a le droit de refuser l'émission d'un permis de commerce lorsqu'il est prouvé que l'établissement en question viole la loi.

Pour faire suite à une demande de l'Association des Hommes d'Affaires concernant l'éclairage des terrains de stationnement situés près de la rue Hériot, dans le bas de la ville, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que la Southern Canada Power soit autorisée à installer les accessoires nécessaires à l'éclairage adéquat de ces terrains. On devra cependant étudier la possibilité de n'éclairer ces terrains que les soirs où ils sont réellement utilisés.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le Greffier soit prié de transmettre les félicitations du Conseil à M. Georges A. Cloutier, employé au filtre, qui vient d'obtenir un diplôme à la suite d'études sur le traitement de l'eau. Le Conseil espère que l'exemple donné par cet employé sera imité par tous ceux qui sont au service de la Cité et qui désirent s'améliorer dans l'exécution de leurs fonctions.

ADOPTE

Sur recommandation du Comité de Police, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin André Cloutier, que le constable Roger Pelletier soit remercié de ses services à compter du 24 octobre prochain et qu'il lui soit ordonné de remettre à ses supérieurs tous uniformes, accessoires et documents pertinents à son emploi.

ADOPTE

Le Conseil se rend à la suggestion de l'échevin Perreault de combier et niveler le bord du pavé sur le Blvd. St Joseph afin de l'amener à la hauteur de la surface asphaltée. Ceci pour la plus grande sécurité des automobilistes et des cyclistes.

M. Gaston Beaudoin se présente devant le Conseil afin de savoir si la Cité permettrait la construction, sur un lot appartenant à M. Wellie Généreux aux limites est de la ville, d'une glissoire. Un mémoire présenté par M. Beaudoin et Jules Blanchette demande à la Cité la faveur d'un prêt.

Son Honneur le Maire félicite ces jeunes gens de leur initiative et explique que la Cité, tout en ne pouvant consentir de prêt, pourrait abandonner sa part de la taxe d'amusement qui sera perçue des usagers de cette glissoire.

De toutes façons la décision finale du Conseil est remise à quelques jours alors que dans l'intervalle le Greffier communiquera avec St Simon afin d'obtenir la raison de leur refus de laisser installer cette glissoire dans ses limites.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la présente assemblée soit ajournée à jeudi, le 17 octobre 1957.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

COMITE

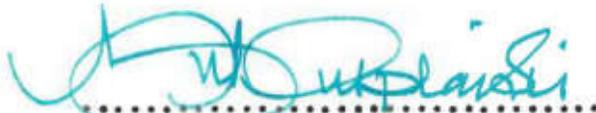
Les mêmes échevins qui ont siégé en assemblée régulière délibèrent ensuite en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Dme Armand Paradis, compte médecin \$5.00; Dme Vve Fernand Lemire, $\frac{1}{2}$ pension 3 mois; Dem Gaston Hains, 2 mois; Dme Vve Laurent Coté, $\frac{1}{2}$ pension 2 mois; Dem Vve Jos. Lefebvre, $\frac{1}{2}$ pension 2 mois; Dem Alf. Faille, 2 mois; Benoit Paradis, 2 mois; Dme L. Coté, 3 mois.

Les cas suivants sont laissés en suspens: Dme Donat Lemire; Dme Almanzor Coté; Dme Vve Geo. Dubois.

Les cas suivants sont refusés: Dme Vve Aimé Lauzier; Dme B. Lampron; Marcel Dionne; Pierre Eugré; Bruno Therrien; Cécile Fafard; Dme Vve Edmond Arel; Cns. Lambert; Raoul Bélair; Dme Rachel Talbot; Dme Léo Brisson; Dme Vve Roasire Barabé; Dme Vve Denis Neveu; Dme P.E. Lauzière; Dme G. Provencher; Dme Ernest Bona; Dme Marjen Szewzyk; Dme Albert Hamel; Dme Roland Audet; Philiat Langlois; Raoul Ross; Ls. Champagne; Dme Maurice Bédard; Angéla Lampron; J. Guy Collard; Francine Mochon.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

17 octobre 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue en la Salle de Comité de l'Hôtel de Ville, le 17 octobre 1957, cette assemblée étant un ajournement de celle du 15 octobre 1957.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Maurice Sigouin, André Cloutier, ^x Joseph Bibeau, Eddy Perreault et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Le Conseil se plonge dans l'étude d'un mémoire présenté récemment par l'Association des Manufacturiers, section locale. Dans un

x
Ant. Baril
ll m

exposé assez élaboré, les manufacturiers demandent a) une diminution dans le pourcentage de la taxe de vente qu'ils sont appelés à payer sur les achats qu'ils font pour leur usage et consommation. b) une révision de l'évaluation de leurs terrains destinés à un usage exclusivement industriel.

ATTENDU que la Cité de Drummondville a obtenu de la Législature le droit et le pouvoir d'imposer, dans les limites de son territoire, une taxe de vente municipale de 2% à compter du 1er février 1957;

ATTENDU qu'en vertu des règlements et conditions établis pour le paiement de la dite taxe, le Conseil a le pouvoir de fixer un pourcentage au paiement de la taxe de vente concernant les manufacturiers opérant dans les limites de la Cité;

ATTENDU que ce pourcentage a, jusqu'ici, été fixé à 33 1/3 %;

ATTENDU que l'Association des Manufacturiers, dans son mémoire, suggère une diminution de ce pourcentage afin de l'établir à un niveau correspondant à la moyenne fixée dans plusieurs autres villes;

ATTENDU que le Conseil de la Cité de Drummondville désire coopérer avec ces industriels dans la mesure où ses exigences budgétaires le lui permettent

POUR CES RAISONS il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril

QUE les manufacturiers qui vendent et livrent dans et en dehors de la Cité de Drummondville soient autorisés à payer la taxe municipale de 2% dans la proportion de leurs ventes dans la Cité de Drummondville par rapport aux ventes totales de leurs établissements situés dans la Cité de Drummondville, ladite proportion ne devant toutefois être inférieure à 25%;

QUE cette diminution de 33 1/3% à 25% s'applique à compter du 1er janvier 1958;

QUE copie de la présente résolution soit adressée au Ministre des Finances de la Province.

ADOPTE

Quant au second point soulevé par le mémoire de l'Association des Manufacturiers, à savoir, la revision de l'évaluation des terrains appartenant aux industries locales, le Conseil est présentement à étudier cette question assez complexe et espère pouvoir rendre une décision d'ici une quinzaine de jours.

La Compagnie Gosselin informe le Conseil qu'elle désirerait se porter acquéreur d'une partie de terrain d'une superficie d'environ 800 pieds carrés située sur la rue Gosselin, au point de jonction avec la rue Mitcheil.

L'échevin Eddy Perreault donne avis de ^{motion} ~~présentation~~ d'un règlement autorisant telle transaction.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Compagnie Franki, de Montréal, soit autorisée à faire des sondages sur la terre de M. Eric Janelle, à un coût ne dépassant pas \$250.00

ADOPTE

Afin de maintenir les cadres du département de police à ses effectifs actuels, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que M. Roland Parenteau de cette ville soit engagé immédiatement comme cadet-policier.

ADOPTE

ATTENDU qu'en vertu d'une convention collective de travail intervenue entre la Cité de Drummondville et le Syndicat des employés municipaux de Drummondville, telle convention couvrant la période du 1er janvier 1957 au 31 décembre 1958, la Cité de Drummondville a consenti à établir un fonds de pension en faveur de ses employés à compter du 1er janvier 1957;

ATTENDU que les membres du Conseil de la Cité ont consacré de longues heures à l'étude des différents plans de pension soumis afin de découvrir celui qui serait le plus avantageux et conviendrait le mieux aux besoins de ses employés;

ATTENDU que le Conseil a même requis les services d'un actuaire diplômé pour l'étude à fond de ce problème;

ATTENDU que cet actuaire, M. Pierre Roy, F.S.A. membre de la Société des Actuaires de la Province de Québec, a fait part à la Cité de ses conclusions à la suite de comparaisons très minutieuses des plans de pension soumis par plusieurs compagnies d'assurance;

ATTENDU que M. Pierre Roy recommande, dans son rapport en date du 6 mai 1957, d'adopter le plan soumis par la Compagnie Industrielle;

Pierre Mathieu
 POUR CES RAISONS, il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin ~~Maurice Sigouin~~, et adopté à l'unanimité que le plan de fonds de pension préparé à l'intention des employés de la Cité de Drummondville par la Compagnie d'Assurance Industrielle soit accepté, sur la recommandation de M. Pierre Roy, F.S.A. membre de la Société des Actulaires de la Province de Québec.

ADOPTE

Sur recommandation de la Ligue des Propriétaires et de la Chambre de Commerce de Drummondville, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin André Cloutier, que la Cité de Drummondville présente un bill à la prochaine session de la Législature Provinciale afin de modifier sa charte sur les points suivants:

1. Obtenir l'autorisation d'affecter à des fins industrielles un montant additionnel de \$500.000 qui pourra être emprunté par règlement approuvé suivant la loi régissant les emprunts dans les municipalités;

uuu
 2. Etre autorisée à modifier son mode d'imposition de licence commerciale lorsqu'elle le jugera à propos de façon à percevoir, à titre de licence de commerce, un montant qui pourra équivaloir à un maximum de 10% de la valeur locative. ~~ou de l'inventaire certifié de tout établissement commercial de la Cité.~~

3. Etre autorisée à réglementer l'amoncellement l'entreposage et le commerce de terre, sable, gravier, pierre, ferraille, objets de rebut, rebuts d'automobiles et de tous autres véhicules, guenilles, peaux vertes, bois de seconde main, métaux, caoutchouc, pneus usagés et toutes autres substances de même nature;

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE

P. Bibeau

 Greffier

Maurice Mathieu

 Maire

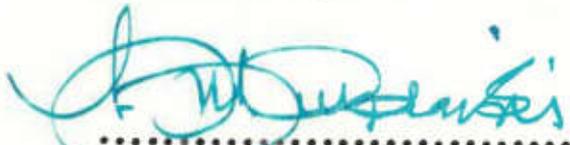
PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

Je soussigné, Jean Ostiguy, comptable agréé du Bureau de "Corriveau & Ostiguy", de Drummondville, ayant dûment été nommé vérificateur des livres de la Cité de Drummondville, fais serment de remplir fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

ASSERMENTE DEVANT MOI
A DRUMMONDVILLE, CE
18 NOVEMBRE 1957

..... Jean Ostiguy C.A.


.....
Greffier de la Cité.



28 octobre 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue en la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville le 26 octobre 1957. Il s'agit d'une assemblée régulière selon les prescriptions du Règlement No. 295.

échevins

SONT PRESENTS: MM. Joseph Bibeau, André Cloutier, Maurice Sigouin, Pierre Mathieu, Antonio Baril, Armand Gauthier et Eddy Perreault, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marien

Lecture est donnée du procès verbal de l'assemblée du 15 octobre 1957 et de son ajournement du 17 octobre 1957. Après ~~après~~ avoir suggéré certaines corrections qui sont faites sur le champ, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le proces-verbal de ces deux assemblées soit adopté.

ADOPTE

Au chapitre de la correspondance le Conseil prend connaissance des lettres suivantes:

- M. Jules Collard prie le Conseil de bien vouloir accorder une réception civique à l'Association locale des Détaillants en Alimentation à l'occasion de la visite de M. Léo Blay, de Montréal, qui a été choisi l'épicier de l'année 1957. Cette réception sera donnée avec plaisir par la Cité le 17 novembre prochain.
- M. Jules Sirois promet, au nom de son client, M. Jean Paré, qu'une excavation existant sur son terrain, rue Hériot, sera comblée d'ici peu.
- Mlle Marguerite Courcnesne, secrétaire de la Croix Rouge locale, demande à ce que des porte-manteaux soient mis à la disposition des organisateurs de la prochaine clinique de sang qui sera tenue à l'Hôtel de Ville le 19 novembre. Le Conseil se rend à cette demande avec empressement.
- Remerciements du président de l'Amicale des Frères de la Charité pour l'octroi consenti par la Cité à l'occasion des Fêtes du Cinquantenaire de cette institution.

Le Conseil étudie les différentes clauses d'un nouveau bail consenti à la Canadian Celanese par la Cité sur l'édifice Roessel. Certains points de ce document sont précisés et il est finalement proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que les termes d'un nouveau bail à être passé entre la Cité et la Canadian Celanese, tels que détaillés dans un projet de bail préparé par le notaire Paul H. Moisan, soient acceptés et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ce document au nom de la Cité.

ADOPTE

ATTENDU qu'en 1954 le Conseil a consenti à verser un certain montant mensuel, à titre de pension à quelques uns de ses vieux employés mis à pied à 65 ans;

ATTENDU qu'à l'heure actuelle le personnel de la Cité compte plusieurs employés qui seront éligibles pour cette pension d'ici quelque temps;

Réf. à X

EN CONSEQUENCE il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que les employés de la Cité dont les noms suivent soient considérés comme étant éligibles à la pension mensuelle payée par la Cité, en autant qu'ils seront encore au service de la Cité à l'âge de 65 ans.

<u>NOM</u>	<u>Années de service à 65 ans</u>	<u>Pension à être payée</u>
COURNOYER, Joseph	12	\$ 20.00 par mois
LAROCHE, Georges	9	20.00 " "
GREGOIRE, Napoléon	9	20.00 " "
BROUILLARD, Adélar	8	15.00 " "
PROVENCHER, Albany	31	35.00 " "
CHANDONNET, Ernest	13	25.00 " "

ADOPTE

Le Révérend Père Gervais, supérieur de la Maison de Retraites, demande à la Cité de renoncer aux droits que celle-ci possède sur les lots 185-36, P185-39, 38 qui ont déjà été cadastrés comme rue sur la Rive Nord.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Cité renonce aux droits qu'elle peut avoir sur les lots 185-36, P185-38, 39 en faveur de la Communauté des Pères Montfortains.

X ATTENDU que ces employés de peuvent appartenir au plan de pension de la Cité à cause de leur âge; ADOPTE

ATTENDU que le coût de la participation de ces employés au fonds de pension serait onéreux et pour les employés et pour la Cité

Le Conseil prend connaissance d'un rapport d'inspection faite par le Ministère du Travail, de l'ascenseur desservant les différents planchers de l'édifice Roessel. Le Conseil suggère d'attendre la venue de l'inspecteur François Roy avant de prendre une décision à ce sujet.

Le Greffier procède à l'ouverture des soumissions pour l'achat de bottines, claques et pardessus pour le département de la Police. Ces soumissions se lisent comme suit:

	<u>Bottines</u>	<u>Claques</u>	<u>Pardessus</u>
GEO. GRENIER	\$ 13.95	\$ 3.19	\$5.95
B. MESSIER	13.95	(\$20.00 pour les 3 articles)	
MONTL. SHOE STORES LTD	- -	1.57	3.81
TRANS-CANADA SHOE ST.	12.00	1.80	4.75
	14.00		
	16.00		

Après étude des différentes soumissions il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin André Cloutier, que la soumission de \$20.00 pour les trois articles, présentée par M. Benoit Messier, soit acceptée.

ADOPTE

Son Honneur le Maire informe le Conseil des résultats d'une visite qu'il a faite à Québec, il y a quelques jours, en qualité d'invité au congrès annuel de l'Association des Commissaires Industriels. M. Le Maire a des paroles élogieuses à l'endroit du Président de notre Commission Industrielle, M. René Lapiere, qui a assisté aux deux journées d'étude du congrès et a très dignement représenté la Cité en cette occasion.

Au cours du même voyage, M. le Maire a fait les démarches nécessaires afin d'obtenir une charte pour la nouvelle compagnie "Développement Industriel de Drummondville" récemment formée. Aux termes de cette charte, la nouvelle compagnie aura un capital de \$300,000 réparti en parts de \$1,000 chacunes. Le but des promoteurs de cette compagnie est d'amasser un certain capital, de concert avec les Caisses Populaires locales qui fourniront toute balance nécessaire, afin de le faire servir à la construction d'immeubles industriels. La Cité garantit ces placements et le paiement d'un intérêt de 6%. Le premier geste de cette compagnie sera de construire, à très brève échéance, une usine d'environ 21,000 pieds carrés sur ce qui reste de terrain sur la rue St Henri.

Comme ce terrain appartient à la Cité, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la Cité cède immédiatement à la Cie de Développement Industriel de Drummondville un terrain sis sur la rue St Henri et mesurant 6.6 acres. ~~pour le prix nominal de \$1.00 plus certaines considérations.~~ Il est bien entendu qu'en cas de revente ultérieure à une industrie quelconque le coût

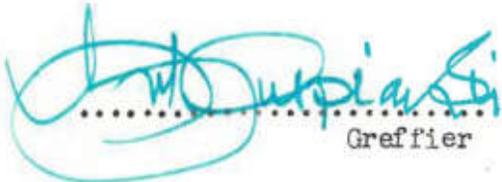
de ce terrain sera remboursé à la Cité au taux de \$0.08 le pied carré.

ADOPTE

Les échevins Siguin et Baril donnent ensuite quelques explications additionnelles sur le même sujet. L'échevin Baril suggère entr'autre que la nouvelle Banque Industrielle récemment fondée afin de venir en aide à nos industriels canadiens-français, pourra peut-être se substituer à la Cité dans certaines opérations de financement locales.

Son Honneur le Maire annonce au Conseil que le Docteur Joseph Houie célébrera dans quelques jours le vingtième anniversaire de son entrée en fonction comme Maître de Chapelle de St Frédéric. A cette occasion il offre au docteur ses plus vives félicitations ainsi que celles de tous les membres du Conseil.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

COMITE

Les membres du Conseil se réunissent ensuite en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le Comité reçoit Messieurs Paul Normandeau et Camille Tessier qui se présentent au nom du Conseil Central des Oeuvres. Cette organisation lance sa campagne annuelle le 3 novembre et elle serait reconnaissante à la Cité de toute générosité qui l'aiderait à atteindre l'objectif de \$60,000 qu'elle s'est fixé.

Le Comité, reconnaissant tout le bien fait par cette société diocésaine, lui consent avec plaisir un octroi de \$750,00 et y ajoute ses vœux pour que l'objectif soit atteint et même dépassé.

Le Comité recommande que le trésorier soit autorisé à rayer de ses livres les comptes suivants, tous au titre des licences commerciales:

BCURBEAU, Lucien	\$100.00	LECLERC, Clément	\$ 10.00
CROTEAU, Gaston	25.00	NETTOYAGE PARISIEN	100.00
CROTEAU, Jacques	50.00	NORMAND, Die Th.	25.00
DUPONT, J.M.	70.00	POISSON, Die H.	25.00
FOURNIER, Dme C.	20.00	RODIER, Sylvio	75.00
LACHARITE, Die J.	5.00	VIGNEAULT, Ant.	50.00
CARDIN, Roch.	\$50.00		

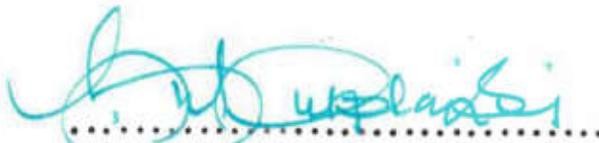
Le Comité reçoit Dame Almanzor Dionne qui insiste afin que la Cité paie un certain montant sur une réclamation qu'elle avait faite à la Cité à la suite d'un accident survenu à son fils. Le Conseil a toujours refusé de reconnaître sa responsabilité en cette affaire mais il consent, sans aucun préjudice à ses droits, à payer, à même les fonds de l'Assistance Publique, un compte de \$42.00 dû à l'Hôpital Ste Croix.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés:
Die Flore Leclerc, compte d'hôpital; Wellie Poisson, 2 mois à condition qu'il s'engage à rembourser; Pierre Lizotte, 2 mois.

Le cas suivant est laissé en suspens: Roger Paquin.

Les cas suivants sont refusés: Dme Vve Urgel Yergeau; Dme Roméo Roux; Dme Paul St Martin.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

11 Novembre 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue en la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville le 11 novembre 1957. Il s'agit d'une assemblée régulière selon les termes du Règlement No. 295.

SONT PRESENTS: M^{rs}. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier, Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 28 octobre 1957. Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une lettre et entend son signataire, M. Georges Belleville, de la rue Dorion, qui se plaint du fait que sa propriété ne possède plus de sortie depuis qu'on a clôturé la rue Dorion, il y a quelques jours. Cette clôture a probablement été posée par le propriétaire voisin et le plaignant désirerait que la Cité lui établisse un droit de passage quelconque.

Comme il s'agit ici d'un problème assez complexe dans lequel la Cité n'est pas directement impliquée, le Conseil prie M. Belleville de lui accorder un délai afin qu'une étude plus approfondie de la question puisse être faite.

Le Greffier donne lecture des lettres suivantes:

- Southern Canada Power qui informe le Conseil que le nettoyage de ses terrains vacants est à se faire.
- Canadian Manufacturers' Association qui remercie le Conseil pour avoir diminué la taxe de vente payée par les manufacturiers de 33 1/3% à 25%.
- Correspondance avec le Ministère Provincial de la Voirie au sujet de la plantation d'arbres le long de la Voie Wilfrid Laurier et la construction par étapes d'une seconde voie sur la même artère.
- Bell Telephone Co. qui évalue à \$35.00 (part de la Cité) le déplacement d'un poteau sur la rue Corriveau.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cie Bell Telephone soit autorisée à déplacer un poteau sur la rue Corriveau au coût pour la Cité de \$35.00

ADOPTE

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité au 11 novembre 1957. Ces comptes se totalisent à la somme de \$77,389.55, dont \$51,100.93 au compte budget et \$26,289.02 au compte capital.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que les comptes dus par la Cité, tels que détaillés plus haut, soient approuvés pour paiement.

ADOPTE

Le Conseil est informé par lettre du 30 octobre 1957 que le Chemin de Fer Canadien National consent à annuler

le contrat de location pour le passage d'un tuyau d'égoût à la 18ème avenue, et ce à compter du 14 novembre 1957.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, qu'un contrat entre la Cité et M. Antonio Lemaire soit préparé, prévoyant la vente d'un immeuble industriel à ce dernier au coût réel dudit immeuble plus les frais incidents, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tous documents se rapportant à cette transaction au nom de la Cité.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité un contrat de vente à la Compagnie de Développement Industriel de Drummondville Ltée d'un terrain étant partie du lot 162B du Canton de Grantnam et situé sur la rue St Henri dans le quartier St Pierre. Le prix de vente dudit terrain ne devra pas être inférieur à son coût réel.

ADOPTE

Il est procédé à la seconde lecture du Règlement No. 463 - vente, achat et usage des pièces pyrotechniques.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le règlement No. 463 soit adopté.

ADOPTE

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement aux fins d'amender le Règlement No. 250 (bon ordre) afin d'y inclure un article similaire à l'article 150 du Code Criminel.

Première lecture est donnée du Règlement No. 473 lequel autorise les officiers dûment nommés par le Conseil à visiter toute propriété immobilière ou mobilière et à confisquer tout article offert en vente, vendu ou livré en contravention avec les règlements municipaux.

Le Conseil étudie certaines suggestions formulées par le Chef de Police concernant la circulation. Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que:

1. que la rue Des Forges, coté est, de la rue Lindsay à la rue Hériot, soit déclarée zone de non stationnement;

*Annulé
voir séance
suivante*

2. que des parcomètres soient installés sur la rue Girouard, coté ouest, de la rue Brock à la rue Hériot;
3. que le stationnement soit défendu sur le Blvd. Mercure, coté de la rivière, entre le chemin conduisant au filtre et l'entrée de la rue Poirier.

ADOPTE

Son Honneur le Maire met la population au courant d'un projet soumis au Conseil par les autorités de la Commission Scolaire de Drummondville. La Commission Scolaire par la voix de son président, a demandé à la Cité d'étudier la possibilité de faire une perception conjointe des taxes municipales et scolaires.

Cette perception créera certaines difficultés au début, en raison des années fiscales différentes mais l'échevin Sigouin croit qu'avec une mécanisation adéquate du bureau de l'Hôtel de Ville, il sera possible de faire ce travail à bon compte et d'une façon qui accomodera le contribuable. Cependant cette fusion des deux services de perception ne pourra techniquement se faire avant janvier 1959.

En novembre 1956 le Conseil avait fait certaines représentations au gouvernement fédéral concernant la situation du textile au pays. Comme la situation de cette industrie en est encore au même point il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que de nouvelles représentations soient faites au gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du Ministre du Commerce et du député du comté, afin qu'il avise aux moyens à prendre pour accorder une plus grande protection à notre industrie du textile.

ADOPTE

L'échevin Baril laisse entendre au Conseil que la Caisse Populaire de St Jean Baptiste serait intéressée à se porter acquéreur d'une partie de terrain d'environ 50' x 100' que la Cité possède au site de l'ancien hôtel de ville de St Jean Baptiste.

La proposition est laissée en suspens en attendant une visite prochaine des lieux par les membres du Conseil.

ATTENDU que les services du personnel du département de la Voirie Municipale sont fréquemment requis par des particuliers afin d'ouvrir ou fermer les conduites d'eau desservant un immeuble;

ATTENDU que l'absence de contrôle sur cette pratique a entraîné des excès qui sont préjudiciables au fonctionnement normal et économique de ce département;

ATTENDU que, pour remédier à ces excès, il serait opportun d'exiger le paiement d'un honoraire de toute personne qui demandera ce service;

POUR CES RAISONS, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Armand Gautnier, qu'une charge nominale de \$2.00 par appel soit faite à toute personne responsable qui requerra les services du personnel du Département de la Voirie Municipale afin d'ouvrir ou fermer les conduites d'eau desservant un immeuble, aucune charge n'étant cependant faite pour le premier appel.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

COMITE

Tous les échevins qui ont délibéré en assemblée publique siègent ensuite en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le Comité recommande l'engagement de M. Josaphat Dubois, 34, 16e Avenue, comme employé-apprenti à l'usine de filtration de la Cité, à compter du 15 décembre 1957, au salaire et conditions établis au contrat collectif entre la Cité et ses employés municipaux.

Les cas d'Assistance Publique suivants ^{est} ~~sont~~ acceptés:
Dme Joseph Boucher, $\frac{1}{2}$ pension 2 mois.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés:
Léo Boudreault, Geo. Auclair; René Lévesque; Léo Poisson; Dme Albert Robichaud; Dme Joseph Duperron; Dle Lizette Blanchette; J.A. Gouin; Omer Leclerc; Wilfrid Bergeron; Thaddée Bellemare; Henri Sénécal; Henedy Gaudet.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

25 novembre 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue en la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville, le 25 novembre 1957. Il s'agit d'une assemblée régulière aux termes du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph Bibeau, André-Cloutier, Maurice Sigouin, Pierre Mathieu, Antonio Baril, Armand Gauthier et Eddy Perreault, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 11 novembre 1957. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le procès-verbal de cette assemblée soit adoptée.

ADOPTE

Le Greffier donne lecture de la correspondance suivante:

- Lettre et résolution de remerciement de l'Association des Hommes d'affaires du Centre concernant l'amélioration de l'éclairage dans leur district.
- Lettre de M. G.H. Workman, ingénieur du C.N.R. exprimant l'opinion que les travaux au viaduc pourront débuter en mai 1957.
- Lettre de M. Jean Cimon, urbaniste, qui recommande la prise d'une photo aérienne verticale pour faciliter l'étude de l'aménagement de nos futurs parcs.
- Appel de l'union des Municipalités en faveur de l'Hôpital Ste Justine.
- Lettre de L'Hon. Antoine Rivard; Solliciteur Général, demandant au Maire d'émettre une proclamation officielle à l'occasion de la semaine de sécurité qui aura lieu du 1er au 7 décembre prochains.
- Lettre de l'Hon. Antonio Talbot, Ministre de la Voirie, qui note les suggestions du Conseil concernant la construction par étapes d'une seconde voie sur la route Trans-Canada.
- Lettre de Mtre Paul Moisan qui fait remarquer au Conseil que les lots 137 et 154 Est qui composent la rue Bérard entre Brock et Lindsay, ne sont pas cadastrés comme rue et qu'ils apparaissent encore comme appartenant à une succession. Le Conseil est d'avis que ces lots sont maintenant acquis par prescription.

- Lettre de Mtres Lemay & Ross, avocats de la Succession Ernest L'Etoile, qui désirent négocier un règlement avec la Cité concernant le passage de notre tuyau d'égoût dans le ruisseau Cox Head lequel est situé à l'extrémité des terrains de cette succession. M. L'échevin Mathieu précise que ce ruisseau a été verbalisé et que la Cité n'a aucun besoin ni raisons d'acheter plus de terrain que n'en accorde le procès-verbal.

Le journal "La Parole" offre l'hospitalité de ses colonnes à la Cité pour l'expression de ses vœux des fêtes à la population. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que les vœux de la Cité soient publiés dans les trois journaux locaux ainsi que par le poste de radio CHRD à l'occasion des fêtes et qu'un montant de \$25.00 soit alloué à chacun pour ces fins.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre de la Commission Scolaire qui informe le Conseil qu'elle a reçu une demande d'annexion de la part de la Commission Scolaire de Drummondville-Ouest.

Le Conseil n'a pas d'objection à ce que cette annexion se réalise à la condition que:

- a) la fusion se fasse en même temps au scolaire et au municipal;
- b) l'évaluation foncière soit la même dans les deux municipalités;
- c) l'annexion ne se fasse pas avant 1960.

Le Conseil prend connaissance des termes d'un bail à intervenir entre la Cité et le chemin de fer C.N.R. pour la location d'un droit de passage de nos égouts sous la voie ferrée à la hauteur de la 20ème avenue.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, qu'un bail entre la Cité et le Canadien National pour la location d'un droit de passage d'égouts sous les voies ferrées, à la 20ème avenue, soit accepté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tel bail au nom de la Cité.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un échange de correspondance concernant le bornage de propriétés appartenant à la Cité, à MM. J.L. Dessert, P. Archambault et Oscar Pélissier. Il s'agit du lot 138 Est. Comme toute cette affaire est quelque peu confuse, le Conseil préfère différer sa décision en attendant l'obtention de détails

plus complets.

Première lecture est donnée du Règlement No. 474 qui défend la distribution, vente ou livraison de toute littérature indécente ou obscène.

Deuxième lecture est donnée du Règlement No. 473 qui autorise la visite de tout établissement par les officiers municipaux et la confiscation de tout article vendu en contravention des règlements municipaux.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le Règlement No. 473 soit adopté.

ADOPTE

Son Honneur le Maire note à ce sujet que la Cité a reçu de nombreuses félicitations de toutes les parties de la province pour son attitude énergique à l'endroit des publications immorales. L'échevin Baril est d'opinion que le Conseil doit remercier et féliciter tous ceux qui ont accordé leur coopération spontanée dans ce travail d'épuration.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que des félicitations soient adressées à tous nos marchands de journaux et revues ainsi qu'à l'union des Municipalités pour leur collaboration sincère dans la campagne entreprise par le Conseil de la Cité de Drummondville contre la littérature immorale ou obscène.

ADOPTE

Son Honneur le Maire mentionne la visite récente d'un groupe de propriétaires de laiteries qui ont désiré insister auprès du Conseil afin que le règlement municipal concernant la vente du lait soit appliqué dans toute sa rigueur pour la protection de la population. Monsieur le Maire déclare que nos laiteries observent généralement très bien ce règlement mais qu'une surveillance encore plus sévère sera imposée afin qu'il soit certain qu'aucun produit laitier de qualité inférieure ne soit offert ou distribué au public consommateur.

Continuant ses remarques, Son Honneur le Maire met le Conseil et le public au courant des démarches entreprises à date pour l'achat du vieux bureau de poste. Le Conseil de Comté a fait tenir une soumission de \$12,000 à la Corporation des Biens de Surplus de la Couronne et la Cité n'interviendra que s'il survient quelque difficulté quant à l'adjudication.

A la demande du notaire Paul H. Moisan, une résolution adoptée à la séance précédente et concernant la vente de

de terrains à la Cie de Développement Industriel de Drummondville est annulée et remplacée par la suivante:

✓ " Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité un contrat de vente à la Compagnie de Développement Industriel de Drummondville d'un terrain étant partie du lot 166B non subdivisé ainsi que les lots 166B-16 à 22 inclusivement, du Canton de Grantham et situé sur la rue St Henri dans le quartier St Pierre. Le prix de vente dudit terrain ne devra pas être inférieur à son coût réel, soit \$0.00 du pied carré."

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire un montant de \$150,000 au cours du mois de janvier 1958; que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires de la dite banque, au fur et à mesure des besoins jusqu'à concurrence de ladite somme de \$150,000, le montant de cet emprunt devant être remboursé au cours de l'année 1958.

La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$150,000 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

Le Conseil entame l'étude des plaintes produites à l'encontre de la revision du rôle d'évaluation. La décision du Conseil sur chacun des cas soumis est consignée au procès-verbal original de la présente assemblée.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le rôle d'évaluation révisé pour l'année 1958 soit homologué à toutes fins que de droit.

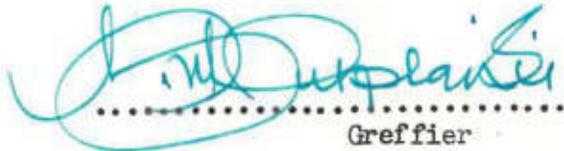
ADOPTE

L'échevin Baril donne avis de motion d'un règlement qui servira à restreindre la pratique souvent dangereuse de l'auto-stop dans les limites de la Cité.

Son Honneur le Maire rappelle aux membres du Conseil que c'est le 4 décembre prochain qu'aura lieu l'inauguration de notre

nouveau système d'éclairage. Tous les échevins sont invités à cette cérémonie dont les détails leur seront communiqués d'ici peu.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

COMITE

Les membres du Conseil siègent ensuite en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

En réponse à la Commission Scolaire qui désire connaître le montant qui sera chargé par la Cité en compensation pour la perception des taxes scolaires, le Comité recommande qu'il soit chargé un honoraire de \$2,000 par an pour cette perception, quitte par la suite à faire varier ce montant selon la fluctuation dans le nombre des propriétaires-contribuables.

Le Comité recommande qu'un montant de \$500.00 soit alloué sur le prochain budget à l'Harmonie de Drummondville pour la réparation de ses instruments.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Dme Vve Ant. Provencher, $\frac{1}{2}$ pension 2 mois; Dme Armand Dubuc, 2 cartes, 2 mois; Dme Octave Dugré, 2 mois; Isidore Laplante, 1 mois; Dme Emile Sirois, 2 mois; Gaston Hains, voyage ambulance Houle & Fr. \$20.00; Dme Paul Bélanger, $\frac{1}{2}$ pension 1 mois.

Le cas suivant est laissé en suspens: Joseph Houle.

Les cas suivants sont refusés: Die Th. Cardin; Dme H. Lemire; Die Denise Nolet; Dme Vve V. Lauzière; Dme Almanzor Dicnne; Die Th. Prince; Dme Vve. Th. Guilbault; Dme Vve B. Marsh; Dme Vve R. Lussier; Ubald Leclerc; Dme Vve A. Langlais; Florian Laforce; Marcel Houle.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

1957

REVISION DU ROLE D'EVALUATION

HOMOLOGATION LE 25 NOVEMBRE 1957

<u>No. dossier</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Eval. 1956</u>	<u>Décision Conseil</u>
2474	Dominion Textile	\$2,546,900.	\$2,524,250
1308	Eagle Pencil Co N.B. Cette compagnie bénéficiera d'une diminution d'imposition équivalant à 1/20 de la taxe foncière pour la première an- née, 1/40 pour la seconde an- née, 1/60 pour la 3ème, etc., sur la nouvelle partie (\$68,500)	214,100.	214,100.
5	Southern Canada P. (P4-Ouest)	20,000.	15,000.
5055	Vigneault, Félicien	8,300.	7,300.
7311	Cardin, Succ. Amand	3,750.	1,500.
4563	Guay, Dme Vve Ernest (156-26) (156-27)	12,350. 3,950.	12,350. 3,800.
1378	SHAEFER Bros. (entrepôts)	19,500.	19,500.
8124	Leblanc, Jeanne G. (153-77)	3,300.	3,300.
6761	Vanasse, Jean	21,650.	21,650.
6781	Vanasse, André	22,300.	22,300.
7599	Couture, R	10,000.	9,150.
2088	Vigneault, Ant. (2-44 E)	10,050.	10,050.
6731	Benoit & Fr. (149-158)	19,250.	19,250.
4240	Dennison Mfg. Co	416,400.	408,500.
3864	Romaneski, Nicholas	17,750.	17,750.

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs and appears to be a list or a series of entries.]



le 9 décembre 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue en la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville le 9 décembre 1957, cette assemblée en étant une régulière aux termes du Règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, André Cloutier, Rodolphe Mochon et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée du proces-verbal de l'assemblée du 25 novembre 1957. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le proces-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

A l'item correspondance, le Greffier donne lecture des lettres suivantes:

- Hon. Gordon Churchill, ministre du Commerce fédéral, concernant les efforts présentement tentés par son gouvernement pour remédier à la situation difficile dans laquelle se trouve l'industrie du textile.
- M. Sam Boulanger, député de Drummond-Arthabaska aux Communes, sur le même sujet.
- Lettres de félicitations à l'adresse du Conseil pour la lutte énergique qu'il a entreprise contre la littérature immorale. Ces lettres sont signées par M. Curé Robert Roy, Thetford Mines; A.J.C. de l'École Supérieure St Frédéric; Société St Jean Baptiste du Diocèse de Nicolet.
- A. Bergeron, sous-ministre de la Voirie provinciale, concernant une obstruction à l'entrée du pont. La plainte de la Cité est référée au département des Travaux Publics.
- Ligue des Propriétaires remerciant le Conseil pour la réception accordée le 24 novembre au président de la Fédération des Ligues, M.A.J. Gauthier.
- Remerciements de l'Hôpital Ste Croix pour la souscription annuelle de la Cité.

- Remerciements de la Fédération des Oeuvres de Charité du Diocèse pour la souscription de la Cité au montant de \$750.00
- Lettres de MM. John Webster, gérant de Templeton Spinning Mills et de M. Armand Toupin, électricien, concernant certains troubles dus à l'installation électrique temporaire à l'usine occupée par cette compagnie.
- Remerciements de la Légion Canadienne pour la coopération accordée par la Cité à l'occasion de la campagne annuelle du Coquelicot.
- Lettres de la Chambre de Commerce et du Docteur I. Dufresne concernant l'achat au prix de \$25,000 à \$30,000 d'un terrain appartenant au docteur et situé en bordure du Blvd. Bernard, attenant au terrain de l'Exposition.

Le Conseil prend connaissance d'un jugement de la Commission des Transports qui oblige la Cité à contribuer, à raison de 25%, dans le coût d'entretien des barrières automatiques opérant aux différentes traverses à niveau du Canadien National.

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 9 décembre 1957. Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTE

L'échevin Maurice Siguin entre et prend son siège.

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité à la date du 9 décembre 1957. Ces comptes se totalisent à la somme de \$81,766.35, dont \$52,838.73 au compte budget et \$28,952.62 au compte capital.

Il est proposé par l'échevin Maurice Siguin, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Sur demande du Conseil l'Ingénieur présente un estimé de \$15,000 pour la construction d'une rue parallèle à la rue Hériot et qui irait de la rue Du Pont à la rue Wood, sur le

Parc Woodyatt. Comme le terrain nécessaire à cette fin appartient à la Southern Canada Power, l'Ingénieur est prié de rencontrer les autorités de cette compagnie afin de leur faire part du projet et obtenir leur autorisation.

ADOPTE

et
d'aqueduc
MM

Pour donner suite à des demandes répétées de résidents de l'extrémité est de la rue Dorion, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que la Cité consente à effectuer au cours de l'année 1958 des travaux de réfection d'égoûts* à un coût total de \$3,800, tels égoûts* devant desservir les propriétés de MM. Roméo Belleville, Georges Belleville et Aimé Lamothé; que ces travaux ne soient exécutés que si MM. Belleville et Lamothé obtiennent du Canadian Pacifique une servitude continue, apparente et sans restrictions quant à la jouissance et à la durée.

ADOPTE

La Cité a entamé il y a près d'un an des pourparlers avec les autorités du Chemin de Fer Canadien Pacifique en vue d'acquérir certains terrains appartenant à cette compagnie et situés en bordure de la rue Lindsay, près Des Forges. Comme ces pourparlers n'ont pas encore eu de résultats positifs, il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la compagnie Canadien Pacifique soit priée de tenir la Cité de Drummondville au courant de tous pourparlers qu'elle pourrait avoir avec d'autres parties intéressées à l'achat de ces mêmes terrains.

ADOPTE

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 377 (construction) et destiné à faire déclarer la rue Notre Dame résidentielle, de St Pierre à Bruno ainsi que pour prohiber toute construction domiciliaire de plus de deux étages dans certaines parties des quartiers St Pierre et St Jean Baptiste.

L'échevin Pierre Mathieu donne avis de motion d'un règlement aux fins de zoner les différents secteurs de la Cité.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, qu'un montant de \$100.00 soit offert à M. Germain Brind'Amour, 798 St Alfred en règlement complet et final de certains dommages causés par l'eau à son logement, le tout sans préjudice et sans aucune reconnaissance de responsabilité de la part de la Cité.

ADOPTE

Pour faire suite aux multiples rencontres avec M. Siméon Lamothé et afin de donner plus de précision aux pourparlers récents entre la Cité et M. Lamothé concernant l'acquisition des terrains que ce dernier possède dans le quartier St Jean Baptiste, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la Cité offre un montant de \$50,000 à M. Siméon Lamothé pour l'ensemble des terrains qu'il possède dans le quartier St Jean Baptiste et qui sont désignés au cadastre comme P-143 non subdivisé.

ADOPTE

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 474 - défense de distribuer, vendre ou livrer toute littérature immorale, indécente ou obscène.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le règlement No. 474 soit adopté.

ADOPTE

A la demande de la Commission Municipale, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le règlement No. 471 soit amendé de la façon suivante:

1. l'article 3 dudit règlement est remplacé par le suivant:

ARTICLE 3: Cet emprunt sera remboursable en vingt ans conformément au tableau des échéances joint au présent règlement et qui en fera partie comme s'il était ici au long reproduit. Tout acheteur éventuel de l'immeuble ci-haut décrit, devra verser à la corporation, avant chaque échéance, les versements en capital et intérêts indiqués dans ce tableau de remboursement.

2. l'article 4 est remplacé par le suivant:

ARTICLE 4: La Cité approprie par la présente, pour les fins du présent règlement, les versements semi-annuels payables par Monsieur Antonio Lemaire, conformément au tableau de remboursement ci-joint.

3. Le tableau joint au règlement est remplacé par le nouveau tableau auquel réfère l'article premier de la présente résolution.

4. Le taux d'intérêts de 6% dans l'article 6 est remplacé par 5½%.

ADOPTE

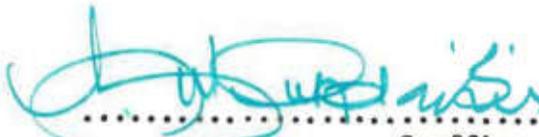
L'échevin Pierre Mathieu informe le Conseil de certaines plaintes reçues concernant les heures de fermeture des grills. L'échevin Baril, président du Comité de Police, déclare qu'une enquête est déjà en marche à ce sujet.

Son Honneur le Maire annonce au public que le budget pour l'année 1958 est maintenant prêt. Des copies de ce document important seront envoyées d'ici quelques jours aux principales associations de la ville pour étude et commentaires. Il souligne le fait que chaque échevin assume la présidence d'un comité particulier et que toute information additionnelle concernant le prochain budget sera fournie avec plaisir par le Conseil.

L'échevin Armand Gauthier soulève le problème créé par la location de la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville pour la tenue d'assemblées à caractère politique.

Plusieurs échevins donnent leur opinion à ce sujet et il est finalement convenu de s'enquérir auprès d'autres villes afin de connaître leur point de vue et leur manière de procéder en semblables circonstances.

ET LA SEANCE EST LEVÉE.


.....
Greffier


.....
Maire

COMITE

Tous les échevins, à l'exception de l'échevin Rodolphe Mochon, siègent ensuite en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés:
Joseph Houle, $\frac{1}{2}$ pension, 2 mois; Dme Vve Geo. Leduc, $\frac{1}{2}$ pension, 2 mois;
Dme Vve Florian Pétrin, $\frac{1}{2}$ pension, 2 mois; Raymond Duquette, 2 mois;
Louis Lehoux, 1 mois; Dme Raoul Gauthier, $\frac{1}{2}$ pension, 2 mois; Dme Fr.
Iaterreur, 2 mois;

Les cas suivants sont laissés en suspens: Dme Gaston Hains; Dme Vve Edmond Arel- référé à l'Aide à l'Enfance Malheureuse; Paul Milot.

Les cas suivants sont refusés: M^{lle} Emérentienne Roy;
D^{me} Clément Lefebvre; Yvon Talbot; Monique Lessard; M^{lle} J. Lefebvre;
D^{me} Ant. Boilard; D^{me} Emile Fontaine; D^{me} Gérard Benoit; D^{me} J. C.
Gauthier; Roméo Bellemare; D^{me} J. B. Henri; D^{me} S. Daigneault; Egide
Ally; D^{me} F. Chapdelaine; D^{me} Lionel Laplante; D^{me} Joseph Desautels;
D^{me} Vve A. Parenteau.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 9 DECEMBRE 1957

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
6613	Eddy Perreault	Joseph Gouin 69 5 ^e me	1149-35
2226	Joseph Gouin	Eddy Perreault 611 Garceau	P.2(223-224) E
2227	do	do	P.2(224-E)
5245	J.A.Corriveau	Roland Gosselin 461 Bruno	159-19 Gr
5715	Lucien Lafond	J.L.Paillé & Cie 306 Lindsay	160A-197 Gr
3593	Aristide Roy	Fernand Houle 48 7e Avenue	1146-99
438	Montplaisir, Roger, Madeleine et P	Chalet démoli	P.185 N
5916	Laurent Houle	Paul Henri Houle 5942 13e Ave. Rosemont	P.162b-1
4376	Hector Parenteau	Bruno Boissonnault, 2 rue Sylvan	153-224
1276	M.Savard, Roger & Phi- lippe Montplaisir	Imperial Oil	P. rue Dorion
438	do	Gérard Camirand	Chalet No. 9 sur P-185 N.
5647	Louis Levasseur 310 Dumoulin	Marcel Letendre 291 Brock	160A-91-58 Gr
3200	Robert Bisson 206 St Damien	Joseph Robidas L'Avenir	1145-319
5636	Romer Gauthier	Claude Rocheleau 850 St Alfred	160A-91-46

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 9 DECEMBRE 1957 (Suite)2

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
5656	Romer Gauthier	Claude Rocheleau 850 St Alfred	160a-91-66-3
7700	Roger, René Ste Perpétue	Maurice Boisvert 4e Rang D'Ville	151-284
30	René Marceau	Succ. J.W. Moisan	P.18
6897	Lacharité Albert	Courchesne Joseph 112 16e Avenue	149-388
6811	Ovila Dubois	Joseph Caron 12 St Denis D'Ville	149-260
2028	Albert Daigle 940 Blvd. Mercure	Edmond Fortier 940 Blvd. Mercure	1-26 E
2474		Dom. Textile	(Exemption 5,900)
6018 6019	François Caissie	André Gingras 54 Avenue Pépin	162b-97-17 Gr 162b-97-18 Gr
1365	Adelard Birtz Blvd. Mercure	Jean Paul Allie 153 St Alphonse	601-3, 602-2 E
6793	Albert Durocher	Camille Durocher St Gérard Yamaska	149-244
2474	Dominion Textile Co.	Commission Scolaire	406,407,408 479,480,481
7209	J. Ernest Levasseur St Simon	Edouard Monty R.R.No. 3 St Césaire	150-7
2120	St Louis Mme Evangéliste	Gérard Genest 212 Vassal	p.2-(80-81) E.
4175	Gérard Dumais	Paul Bouchard 92 Newton	P. 83 S
2967	Amédée Landry	Roméo Fafard St Guillaume	P.144-347

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 9 DECEMBRE 1957 (Suite 3)

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Terrain</u>
7647	Bruno O'Shaughnessy 1611 King West Sherbrooke	Louis Philippe Martineau Sherbrooke	151-231
4253	Gaston Ringuet	Lucien Charland 234 Moisan	P.152 Sud
4252	do	do	P. 152 Sud
6065	Dr. Pierre Paul Pion	do	162B-1145 Gr
3024	Gérard Lacharité	Benoit Anatole 73 St Paul	1141-394
5732	Réal Imbault	Camille Parenteau 488 Turcotte	160A-221 Gr
5707	Mme Napoléon Allard	Louis Philippe Antoine Lévesque 85 rue St Alphonse	160a-189
6859	Lionel Jutras	Mme Cécile K. Pépin 69 15e Avenue	P.149-341-342
6145	Antonio Baril	Gilles Pratte 154-12e Avenue	162b-237
6146	do	Gilles Pratte	162b-238
3181	Antonio St Pierre	Lucien Pratte 154 12e Avenue	145-299
5743	Wellie Blouin	Paul Bédard 427 St Pierre	160a-234
5744	do	do	160a-235
191	Cécile Forest	Lucien Hamel Chemin Hemmings	186-11 N.
1361	Lucien Charland	British Petroleum Co.	599(1-2-3)601p.5-6 600(1-2-3)
1223	J.B. Pelletier	Germaine Bélisle Rue Lindsay	P. 160 E.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 9 DECEMBRE 1957 (Suite 4)

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Terrain</u>
2371	Maurice Ruel	Anatole Benoit 73 St Paul	P24-P25 E
4235	do	do	P.43-P.44 S
1339	do	do	P.455-456 E
2973	do	Henri Paul Parent 142 St Damien	P.114-352-1 P.114-353-1
6134	Cournoyer Euchariste	Marcel Lauzier 751 St Pierre	162b-227 Gr
69 A	Germaine Marier	Paul Gauthier 245 Blvd. St Joseph	46A, 46B
3178	Wellie Vallières	Paul Emile Généreux 25 St Laurent	145-296
7709	Henri Berthiaume	Laurent Chabot 41 15e Avenue	151-293
7707	L. Bisson	Norbert Cloutier 49-15e Avenue	151-291
7708	Gabriel Morin	Lucien Bisson 196 St Damien	151-292
239	Donat Gervais	Charles A. Dupuis 540 Bruno	44-15, 45-5
5226	Alphonse Pelletier	Hervé Lefebvre 136 St Philippe	159-11,22, P159-11-23
228	Desphis Dubois	Lorenzo Latraverse Rive Nord	44-2 N
7612	Uldéric Couture	Mme Jacqueline Dubeau 182 St Frédéric	151-193
7627	do	Raymond Dubeau 182 St Frédéric	151-210
2088	Fernand Vigneault	Vigneault Antoine 881 Blvd. Mercure	2-44 E

CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 9 DECEMBRE 1957 (Suite 5)

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Terrain</u>
2038	Geo. St Jacques	Mc.Coll Frontenac Oil	1-35 E
2091	Charlotte Gazolo	Lionel Marcoux	2-47 E
7241	Jos. Demers	Florant Boissomeau	P.150-41 P.150-40
6781	Vanasse Yvette	Vanasse André & Yvette	P.149 (230-231)
3868	H. Blanchard	Caisse Populaire St Joseph 210 St Marcel	147-120-119
3583	Honorius Turgeon	Mme Louis Ph. Michaud 1684 rue St Louis Plessisville	146-89 A
4389	Lionel Loranger	Emilien Lessard 478 Marchand	153-238 Gr
4057	Heroux Thibodeau Enrg	Heroux Thibodeau Automobile Ltée 2 Blvd. Bernard	28-42 S
5917	do	do	P.162-1
4116	do	do	28-112 S

23 décembre 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue en la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville le 23 décembre 1957, cette assemblée en étant une régulière aux termes du Règlement 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, Rodolphe Mochon et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 décembre 1957. Après une correction il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues de différents garagistes en rapport avec l'achat d'un camion $\frac{1}{2}$ tonne pour l'usage du département de la Voirie. Ces soumissions se lisent comme suit:

		Prix net
ST JACQUES AUTOMOBILE ENRG.		
<u>Mercury</u>	6 cyl. 1957	\$ 1,619.00
	8 cyl. 1957	1,728.00
	6 cyl. 1958	1,800.00
	8 cyl. 1958	1,880.00
GARAGE MONTPLAISIR LTEE		
<u>GMC</u>	6 cyl.	1,810.00
DESMARAIS AUTOMOBILE LTEE		
<u>Fargo</u>	6 cyl. 1958	1,775.00
AUDET AUTOMOBILE LTEE		
<u>Dodge</u>	V-8 1957	1,900.00
HEROUX, THIBODEAU LTEE		
<u>Chevrolet</u>	6 cyl. 1958	
	Empat. 114"	1,950.00
	Empat. 123 $\frac{1}{2}$ "	1,990.00
PINARD & PINARD LTEE		
<u>Ford</u>	6 cyl. 1957	1,850.00
	6 cyl. 1958	1,995.00

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la soumission produite par le Garage St Jacques soit acceptée au prix de \$1,619. pour un camion pick-up Mercury $\frac{1}{2}$ tonne 1957 de couleur rouge.

ADOPTÉ

Passant à l'item de la correspondance, le Greffier donne lecture des lettres suivantes:

- Paul Bouchard qui informe le Conseil de son intention d'organiser en février 1958 un troisième Carnaval d'Hiver.
- Jules Marceau, président de la campagne de souscription pour les Ambulanciers St Jean. Le Conseil note l'oeuvre admirable accompli par cette organisation et croit qu'un octroi en argent serait moins apprécié que la location gratuite d'un bureau à St Jean Baptiste et d'une grande salle d'exercice à l'Hôtel de Ville St Joseph, deux endroits qui ont été mis à la disposition des Ambulanciers depuis 1956.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que le 2 janvier 1958 soit proclamé fête civique.

ADOPTÉ

Mtres Pinard & Nichols, avocats, font tenir à la Cité une réclamation en faveur de leur cliente, Dame Vve Joseph Moquin, à titre de compensation pour les dommages qui seront causés à sa propriété, sise sur le Boulevard St Joseph lors de la construction du viaduc.

Le Conseil donne instruction au greffier d'offrir à Dame Moquin, par l'intermédiaire de ses procureurs, une somme équivalant à l'évaluation municipale actuelle de ses propriétés plus 20%, soit un montant total de \$17,820.00

ADOPTÉ

L'échevin Pierre Mathieu informe le Conseil que la compagnie Dominion Bridge commencera les réparations au pont le 2 janvier 1958.

Le Conseil prend connaissance d'un rapport du département des Incendies sur l'état actuel des boyaux placés à l'intérieur de l'édifice Roessel. Ces boyaux datent de 1924 et sont évidemment dans un état qui permettrait difficilement leur usage efficace. Mais depuis la date précitée des gicleurs automatiques ont été installés dans cet édifice et ces boyaux ne sont plus d'aucune utilité. Le Conseil ne voit donc pas la nécessité de les remplacer.

x
Maurice
Sigouin
del. lxx

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin ~~Armand St Pierre~~, que la Cité vende à M. Antonio Lemaire un immeuble industriel portant les numéros 162b-284, 285 et 286 du canton de Grantham, pour un prix ne devant pas dépasser \$25,000 (y compris les terrains, les bâtiments et tous frais incidents relatifs au réglemets d'emprunt No. 471) payable en versements semi-annuels de \$1,000.00 chacun en plus de l'intérêt à un taux n'excédant pas 6% l'an; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'acte de vente et tous documents accessoires au nom de la Cité.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une option en date du 9 octobre 1957, signée par M. H. Eric Janelle, promettant vendre à la Corporation de la Cité de Drummondville, tout le terrain décrit et désigné sous le No. 166A et 166D du Canton de Grantham, à l'exception des lots cadastrés et déjà subdivisés, pour le prix de \$40,000, valable jusqu'au 15 janvier 1958 pour acceptation.

Sur proposition de l'échevin Antonio Baril, secondée par l'échevin Pierre Mathieu, le conseil accepte l'option susdite, aux conditions mentionnées dans la dite option et le Greffier est chargé d'envoyer la résolution d'acceptation au vendeur dans le plus bref délai possible.

ADOPTE

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité à la date du 23 décembre 1957. Ces comptes se totalisent à la somme de \$56,537.94 dont \$55,977.69 au compte budget et \$560.25 au compte capital.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que le procès-verbal de bornage préparé par l'arpenteur Armand St Pierre sur partie du lot 138, propriété de M. J.L. Dessert, et sur les lots 138-1 et 2 appartenant à la Cité, soit accepté

et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer au nom de la Cité.

ADOPTE

Sur demande de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité de Drummondville appuie le projet mis de l'avant par cette chambre relativement à la construction d'un pont devant relier les Trois-Rivières à la Rive Sud.

ADOPTE

Réalisant le dévouement inlassable des religieuses du Foyer St Paul et leur grande charité à l'égard des miséreux qui sont toujours assurés de trouver à cette institution le gîte et le couvert, le Conseil de la Cité, sur proposition de l'échevin Maurice Sigouin, secondée par l'échevin Pierre Mathieu, prie les autorités du Foyer St Paul, de Drummondville, de bien vouloir accepter un octroi de \$100.00 en témoignage d'appréciation pour leur charité si discrète envers nos citoyens moins fortunés.

ADOPTE

Le Greffier donne lecture d'une demande de subvention de la part du club de hockey "Les Rockets de Drummondville". Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité consente à ce club un montant de \$500.00 dont la moitié sera payable en janvier 1958 et l'autre en février de la même année. Le Conseil espère que cet encouragement matériel aidera la cause du hockey à Drummondville et contribuera à la victoire de nos porte-couleurs.

ADOPTE

L'échevin André Cloutier entre et prend son siège.

La Cie Dominion Management Ltée offre au Conseil de faire un relevé de nos possibilités industrielles pour un montant de \$1,900. Le Conseil est d'opinion qu'il n'y a pas lieu de faire faire tel travail pour le moment étant donné les magnifiques résultats déjà obtenus par le président et les membres de notre Comité Industriel.

Le Conseil écoute la lecture d'un rapport sur les activités de la bibliothèque municipale pour l'année 1957 et sur le travail particulier des employés qui voient à son bon fonctionnement. Ce rapport a été préparé par M. Henri Talbot, directeur de la bibliothèque, parallèlement à une demande d'augmentation de salaire pour les employés de la bibliothèque.

Il appert, d'après ce rapport, que la bibliothèque a effectué 38,334 prêts de livres au cours de 1957 et a vu s'accroître le nombre de ses abonnés à 1501. Il y a actuellement dans ses rayons 8,346 livres, 919 albums pour la jeunesse, 148 films cinématographiques et 38 revues.

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que les augmentations de salaire demandées soient accordées à compter du 1er janvier 1958, soit:

Melle F.Dumaine	\$0.15 hr	total:	\$0.80 hr.
Melle H.Généreux	0.10 hr	"	0.75 hr.
Melle C.Tremblay	0.10 hr	"	0.60 hr.
M. Henri Talbot	\$200.00 par an		\$800.00 par an.

ADOPTE

ATTENDU que, de nos jours, des communications adéquates jouent un rôle primordial dans le progrès et le développement des villes à caractère industriel;

ATTENDU que ces communications sont terrestres, ferroviaires, fluviales et aériennes;

ATTENDU que ce dernier mode gagne de plus en plus les faveurs des industriels, qui ont à se déplacer sur de longues distances, à cause de l'économie de temps qu'il permet de réaliser;

ATTENDU que Drummondville, qui est une ville industrielle de première importance, a réalisé ce besoin et, en conséquence, possède depuis de nombreuses années un aéroport reconnu officiellement par le département fédéral des Transports;

ATTENDU que cet aéroport ne répond que partiellement aux exigences du moment et que des démarches ont récemment été entreprises par le Conseil afin d'ajouter considérablement aux facilités déjà existantes;

ATTENDU que le Ministère Fédéral des Transports a l'autorité nécessaire pour accorder des subventions aux municipalités qui

désirent apporter des améliorations à leurs aéroports;

POUR CES RAISONS: il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que le Ministère fédéral des Transports soit respectueusement prié de consentir à la Cité de Drummondville un octroi de \$50,000 qui aidera cette municipalité à apporter les améliorations urgentes et nécessaires à l'aéroport desservant un des plus grands et des plus importants centre industriel et commercial des Cantons de l'Est.

ADOPTE

L'échevin Maurice Sigouin donne avis de motion d'un règlement concernant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1958. Ces taxes seront respectivement de \$0.75 et \$0.35 le cent dollars d'évaluation.

Son Honneur le Maire est d'opinion que des remerciements devraient être adressés à la publication "Québec Industriel" pour un article très intéressant publié récemment sur Drummondville par ce magazine.

Il fait part au Conseil d'une réunion qui a été convoquée à la suggestion du Comité National de Placement le 20 décembre dernier. Le but de cette réunion était de lancer une campagne auprès des employeurs et autres afin qu'ils réservent pour la période d'hiver la mise en chantier de certains travaux. Ceci dans le but de procurer de l'ouvrage à nos ouvriers saisonniers.

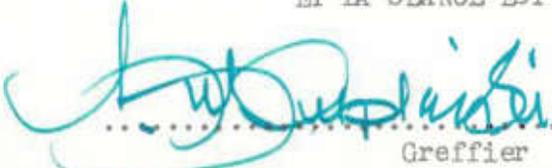
Quelques échevins prennent la parole afin d'insister sur le fait que nos industries, surtout celles qui sont aidées directement par la Cité, devraient limiter leur personnel à des citoyens de Drummondville.

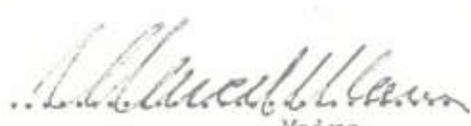
On suggère comme remède au ralenti des affaires l'achat chez nous.

En terminant l'assemblée le Conseil entend M. Rosaire Fafard, porte-parole d'un groupe de camionneurs, qui demande une augmentation de cinq sous la verge ~~annuelle~~ ^{Cubp} pour le transport de la neige. Ils reçoivent présentement \$0.10 la verge.

Le Conseil étudiera cette demande dès son prochain comité.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

C O M I T E

Tous les échevins siègent maintenant en comité à l'exception des échevins Perreault et Gauthier.

Le Comité reçoit MM. J. Killoran et Mtre Moisan concernant le bail de la Roessel.

Le Comité recommande que les montants suivants pour licences commerciales, soient annulés:

1957	\$125.00
1956	240.00
Antérieur	<u>30.00</u>
	\$395.00

Le Comité recommande de même l'annulation de certains comptes pour:

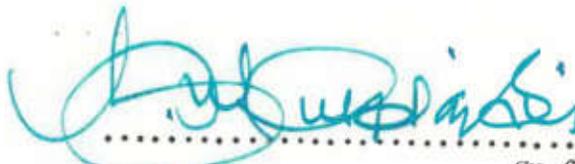
Eau	\$ 11,483.84
Vidanges	1,227.90
Locative	2,713.91

Le détail de ces comptes ayant déjà été fourni par le Trésorier.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés:
Guy Hains, 1 mois; Dme Maurice Dubois, 2 cartes, 2 mois; Wellie Dubois, 1 mois; Michel Bergeron, 2 mois; J. Marie Jutras, 1 mois;

Les cas suivants sont refusés: Dme Dosithée Houle; Dme Ed. Bilodeau; Dme Vve Denis Neveu; A. Lainesse; Dme O. St Amand; Dme C. Goudreau; Dme Vve H. Lapointe; Th. St Sauveur; Serge Beaudoin; Roger Bilodeau; Dme Ferdinand Viens; Dme Vve G. Caron; Dme Vve P. Grondin; Robert Dionne.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.